

ORDRE DU JOUR

224^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

Le 1^{er} mars 2024 | De 8 h 30 à 16 h 30 (HE)

Réunion hybride : Hôtel Château Laurier, Ottawa (Ontario) | Zoom

Documents de référence : [Manuel des politiques du conseil](#) | [Règlement administratif](#) | [Profil des risques](#) | [Plan stratégique](#)

1.	Ouverture de la réunion
	1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour – N. Hill (pages 1-4) <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.</i>
	1.2 Déclaration de conflits d'intérêts (pages 5-7)
	1.3 Examen de la réunion précédente du conseil – N. Hill (pages 8-9) a) Liste des mesures de suivi b) Liste de présence des membres du conseil
2.	Rapports de la direction
	2.1 Rapport de la présidente – N. Hill (compte rendu verbal)
	2.2 Rapport du chef de la direction – G. McDonald (compte rendu verbal)
	2.3 Rapport du Groupe des chefs de la direction – L. Daborn (diapositives)
	2.4 Rapport du Groupe des présidents – M. Plante (diapositives)
3.	Ordre du jour de consentement
	Les membres du conseil peuvent demander qu'un point de l'ordre du jour de consentement soit retiré. <i>QUE les points 3.1 et 3.2 de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.</i>
	3.1 Approbation des procès-verbaux (pages 10-18) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil 4 décembre 2023 soit approuvé tel que présenté.</i>
	3.2 Énoncés de principe nationaux (pages 19-40) a) <i>QUE les nouveaux énoncés de principe nationaux suivants soient approuvés :</i> i. <i>Construire un avenir plus sécuritaire et plus résilient : le rôle des ingénieurs au renforcement des codes du bâtiment du Canada</i> ii. <i>Les contributions des ingénieurs à la conception inclusive : la création d'espaces accessibles</i> b) <i>QUE la version actualisée de l'énoncé de principe national suivant soit approuvée :</i> i. <i>Transformation de l'accès des peuples autochtones à la formation postsecondaire en génie</i>
4.	Affaires/décisions du conseil
	4.1 Rapport annuel de rendement stratégique au conseil – G. McDonald (pages 41-60) <i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le Rapport annuel de rendement stratégique 2023 pour présentation aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle de mai 2024.</i>
	4.2 Plan stratégique 2025-2029 – N. Hill (pages 61-73) <i>QUE le conseil recommande aux membres d'approuver le plan stratégique 2025-2029, sur recommandation du Groupe de travail sur le plan stratégique.</i>
	4.3 Rapport du Groupe de travail sur la collaboration – C. Bellini (diapositives)
	4.4 Rapport du Comité sur la gouvernance – A. Anderson (diapositives)

<p>4.5 Révision de politiques du conseil – A. Anderson (pages 74-102) <i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i></p> <p>a) <i>approuve les politiques révisées suivantes :</i></p> <table border="0"> <tr> <td>i. 4.1, Responsabilités du conseil</td> <td>v. 5.7, Rémunération et avantages sociaux</td> </tr> <tr> <td>ii. 4.8, Profil de compétences du conseil</td> <td>vi. 6.1 Comités et groupes de travail du conseil</td> </tr> <tr> <td>iii. 4.9, Rôle des présidents (président élu, président et président sortant)</td> <td>vii. 7.12, Actifs nets</td> </tr> <tr> <td>iv. 5.3, Situation financière</td> <td></td> </tr> </table> <p>b) <i>annule la politique du conseil 7.4, Partenariats d'Ingénieurs Canada avec d'autres organismes</i></p>		i. 4.1, Responsabilités du conseil	v. 5.7, Rémunération et avantages sociaux	ii. 4.8, Profil de compétences du conseil	vi. 6.1 Comités et groupes de travail du conseil	iii. 4.9, Rôle des présidents (président élu, président et président sortant)	vii. 7.12, Actifs nets	iv. 5.3, Situation financière	
i. 4.1, Responsabilités du conseil	v. 5.7, Rémunération et avantages sociaux								
ii. 4.8, Profil de compétences du conseil	vi. 6.1 Comités et groupes de travail du conseil								
iii. 4.9, Rôle des présidents (président élu, président et président sortant)	vii. 7.12, Actifs nets								
iv. 5.3, Situation financière									
<p>4.6 Rapport du Comité RH – A. Arenja (diapositives)</p>									
<p>4.7 Objectifs 2024 du chef de la direction – A. Arenja (pages 103-106) <i>QUE le conseil approuve les objectifs 2024 du chef de la direction, sur recommandation du Comité RH.</i></p>									
<p>4.8 Rapport du Comité de recherche pour le recrutement d'un chef de la direction – A. Arenja (diapositives)</p>									
<p>4.9 Comité FAGR – D. Nedohin-Macek (diapositives)</p>									
<p>4.10 BCAPG – P. Cyrus (diapositives)</p>									
<p>4.11 BCCAG – F. Collins (diapositives)</p>									
<p>4.12 Champion 30 en 30 du conseil – T. Joseph (diapositives)</p>									
<p>5. Discussion générative (pages 107-110)</p>									
<p>Nouvelles tendances dans le domaine de la réglementation</p>									
<p>6. Prochaines réunions</p>									
<p>Réunions du conseil</p> <table border="0"> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • 3 avril 2024 (réunion virtuelle) • 24 mai 2024 (Winnipeg, MB) </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • 17 juin 2024 (Osoyoos, Colombie-Britannique) </td> </tr> </table>		<ul style="list-style-type: none"> • 3 avril 2024 (réunion virtuelle) • 24 mai 2024 (Winnipeg, MB) 	<ul style="list-style-type: none"> • 17 juin 2024 (Osoyoos, Colombie-Britannique) 						
<ul style="list-style-type: none"> • 3 avril 2024 (réunion virtuelle) • 24 mai 2024 (Winnipeg, MB) 	<ul style="list-style-type: none"> • 17 juin 2024 (Osoyoos, Colombie-Britannique) 								
<p>Réunions des comités et des groupes de travail 2023-2024</p> <table border="0"> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail sur la collaboration : 15 mars 2024 (réunion virtuelle) • Comité sur la gouvernance : 7 mars 2024 (réunion virtuelle) • Comité FAGR : 8 mars 2024 (réunion virtuelle) </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Comité RH : 8 avril 2024 (réunion virtuelle) • Comité FAGR : 9 mai 2024 (réunion virtuelle) • Tous les comités et groupes de travail de 2023-2024 : 17 juin 2024 (Osoyoos, Colombie-Britannique) </td> </tr> </table>		<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail sur la collaboration : 15 mars 2024 (réunion virtuelle) • Comité sur la gouvernance : 7 mars 2024 (réunion virtuelle) • Comité FAGR : 8 mars 2024 (réunion virtuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité RH : 8 avril 2024 (réunion virtuelle) • Comité FAGR : 9 mai 2024 (réunion virtuelle) • Tous les comités et groupes de travail de 2023-2024 : 17 juin 2024 (Osoyoos, Colombie-Britannique) 						
<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail sur la collaboration : 15 mars 2024 (réunion virtuelle) • Comité sur la gouvernance : 7 mars 2024 (réunion virtuelle) • Comité FAGR : 8 mars 2024 (réunion virtuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité RH : 8 avril 2024 (réunion virtuelle) • Comité FAGR : 9 mai 2024 (réunion virtuelle) • Tous les comités et groupes de travail de 2023-2024 : 17 juin 2024 (Osoyoos, Colombie-Britannique) 								
<p>7. Séances à huis clos</p>									
<p>7.1 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.</i></p>									
<p>7.2 Administrateurs et administratrices seulement <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et les membres du Comité des ressources humaines.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Approbation requise de la part du conseil : recommandation du Comité RH quant à l'évaluation du chef de la direction (incitatif à court terme)</i> • <i>Évaluation de la réunion</i> 									
<p>8. Clôture (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)</p>									

Document d'appui au conseil d'administration

Normes régissant les réunions

Participation virtuelle :

- Les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés de « se joindre » à la réunion quelques minutes à l'avance pour tester leurs connexions audio et vidéo et sont invités à contacter Boardsupport@engineerscanada.ca à l'avance s'ils prévoient des problèmes de connexion ou technologiques.
- Afin d'accroître l'engagement et la participation à la réunion, les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés d'ouvrir leur caméra lorsque cela est possible. Tous les participants ont la possibilité de fermer leur micro lorsqu'ils se joignent à la réunion. Nous leur demandons de le faire lorsqu'ils ne parlent pas afin de réduire le bruit de fond. Un organisateur peut mettre un participant en sourdine s'il y a une réaction acoustique sur la ligne.
- Durant les pauses, les participants sont priés de fermer leur micro et d'éteindre leur caméra, au lieu de quitter la réunion. Cela permettra de réduire les problèmes techniques et les perturbations lors d'une reconnexion.
- La fonction « Lever la main » ne doit être utilisée que si un participant souhaite poser des questions ou faire des commentaires après les présentations ou pendant le débat. Selon la version de Zoom utilisée, le bouton « Lever la main » se trouve sous « Réactions » ou « Participants ». S'ils ne trouvent pas le bouton, les participants devraient le signaler en utilisant la fonction Clavardage (Chat).
- Si un participant souhaite prendre la parole et qu'il n'a pas été invité à le faire ou qu'il ne peut pas utiliser la fonction « Lever la main », il devrait ouvrir son micro et se nommer, et obtenir la permission du président avant de parler.
- La fonction « Clavardage », qui sera surveillée par du personnel audiovisuel hors site, sert uniquement à signaler des problèmes techniques. Les questions non techniques ne recevront pas de réponse pendant la réunion.

Pour que la réunion se déroule avec équité et dans un délai raisonnable :

1. Pour toutes les motions, le président de la séance comptera d'abord les votes défavorables et les abstentions. Les administrateurs n'ayant pas déclaré de vote contre ou d'abstention sont considérés comme favorables à la motion. S'ils ne peuvent prendre la parole pendant la motion pour quelque raison que ce soit et qu'ils estiment que leur opinion n'a pas été entendue, les administrateurs devraient lever la main ou utiliser la boîte de clavardage pour demander une assistance technique.
2. Le « polissage » du texte des motions doit être évité autant que possible afin que la réunion puisse se dérouler rondement. Si une motion proposée et la décision qui en découle sont comprises, le conseil devrait passer à une discussion sur la proposition et ne pas se concentrer sur la mise au point du texte.
3. Les participants sont priés de limiter leur temps de parole à un maximum de deux (2) minutes à la fois (un chronomètre sera projeté sur l'écran) et seront limités à deux (2) occasions de s'exprimer sur une même question ou motion. La possibilité de prendre la parole une seconde fois n'est accordée que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer. Le président se réserve le droit de donner des occasions supplémentaires de s'exprimer, si nécessaire.
4. Il est fortement déconseillé de reformuler ou de réitérer le même point de vue.
5. Dans l'environnement virtuel où ils ne peuvent pas manifester leur accord par un signe de tête, les participants sont encouragés à utiliser les boutons « Réactions » pour indiquer leur appui informel aux déclarations des autres. Le maintien d'un environnement sûr et respectueux est encouragé en tout temps.

6. À l'ouverture de la réunion, le président annoncera quelle personne surveillera les mains levées. Le président s'efforcera de veiller à ce que toute personne ayant levé la main soit entendue.

Document d'appui au conseil d'administration

Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
 - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
 - ii. ou à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle*. Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil¹ ou aux membres² lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

Étape 1 – Cerner le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?

¹ Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

² Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL



- Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?
- Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion³.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)⁴. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la

³ Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

⁴ Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL



situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)⁵. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

Étape 4 – Et après?

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme⁶. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

⁵ *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

⁶ Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

Registre des mesures de suivi du conseil d'Ingénieurs Canada

	Date de la réunion	Mesure	Responsable	Échéance	État
1.	4 décembre 2023	Le personnel mettra à la disposition des membres du conseil intéressés la définition du terme « immigrant » selon Statistique Canada.	Personnel d'IC	1 ^{er} mars 2024	Terminé – La définition a été envoyée au conseil par courriel le 10 janvier 2024.
2.	4 décembre 2023	Le personnel inclura les présences à la réunion du conseil d'octobre dans le cahier de travail de la réunion du conseil de mars 2024.	Personnel d'IC	1 ^{er} mars 2024	Terminé – La liste de présences à la réunion du conseil d'octobre a été incluse dans le cahier de travail de la réunion du conseil de mars 2024.
3.	4 décembre 2023	Le personnel mettra à la disposition du conseil une démonstration de Tandem.	Personnel d'IC	1 ^{er} mars 2024	Terminé – Une vidéo de démonstration a été envoyée au conseil par courriel le 10 janvier 2024.
4.	4 décembre 2023	N. Hill et A. Arenja discuteront des mesures de rendement du plan stratégique avec le Groupe de travail sur la planification stratégique et le Comité de recherche pour le recrutement d'un chef de la direction, respectivement.	Présidente d'Ingénieurs Canada	1 ^{er} mars 2024	En cours - Le Comité de recherche pour le recrutement d'un chef de la direction discutera des objectifs et des mesures de rendement à court terme du nouveau chef de la direction lors de sa réunion du 8 avril 2024. Le conseil discutera des mesures de réussite du Plan stratégique 2025-2029 lors de son atelier en juin 2024.

Dernière mise à jour : 16 février 2024		Alison Anderson	Arian Arehija	Nataasha Anita	Kathy Basig	Ernie Barber	Heather Kennedy	Sophie Lamhille-Mantua	Christian Ballini	Tim Kirby	Melilla Melkomba	Geoff Connolly	Crysta Cumming	Ann English	Nancy Hill	Sudhir Jha	Tim Joseph	Dawn Nelson-Morok	Mario Rose	Dalene Spracklin-Reid	Marisa Storting	Nicolas Turgeon	John Van der Put	Mike Witneh
Réunions du conseil																								
19 juin, hybride (Niagara-on-the-lake, ON)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
5 octobre, (Ottawa, ON)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
4 décembre, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Programme Board on Board Leadership																								
Accès continu	✓	✓	✓																					
Formation 4 Seasons																								
Accès continu	✓	✓	✓	✓	✓																			
BCAPG																								
15-16 septembre, Edmonton, AB																								
9-10 février, Ottawa, ON																								
BCCAG																								
18 juillet, Virtuel																								
17-18 septembre, hybride, Edmonton, AB																								
30 janvier, Virtuel																								
Comité FAGR																								
19 juin, hybride (Niagara-on-the-Lake, ON)																								
11 août, virtuel																								
17 octobre, virtuel																								
13 décembre, virtuel																								
Comité sur la gouvernance																								
19 juin, hybride (Niagara-on-the-Lake, ON)	✓																							
20 septembre, virtuel	✓																							
15 novembre, virtuel	✓																							
Comité RH																								
27 mai, hybride (Halifax, NS)		✓																						
7 septembre, virtuel		✓																						
1 novembre, virtuel		✓																						
23 novembre, virtuel																								
14 décembre, virtuel		✓																						
Comité de recherche pour le recrutement d'un chef de la direction																								
23 novembre, virtuel		✓																						
20 décembre, virtuel		✓																						
18 janvier, Virtuel		✓																						
30 janvier, Virtuel		✓																						
Groupe de travail sur la Collaboration																								
19 juin, hybride (Niagara-on-the-Lake, ON)			✓																					
20 juillet, virtuel			✓																					
31 août, virtuel			✓																					
4 octobre, Ottawa, ON			✓																					
16 novembre, virtuel			✓																					
12 décembre, virtuel			✓																					
6 février, virtuel			✓																					
Groupe de travail sur le Plan stratégique																								
23 août, virtuel				✓																				
4 octobre, virtuel				✓																				
20 décembre, virtuel				✓																				
22 janvier, virtuel				✓																				

Présence obligatoire	✓
Présence non obligatoire	✓
Présence pour une partie de la réunion	✓
Présence obligatoire, s'est excusé.e	x
Non applicable	-

PROCÈS-VERBAL DE LA 223^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

4 décembre 2023, de 10 h à 17 h (HE)

Réunion virtuelle via Zoom

Les administrateurs suivants sont présents :	
N. Hill, présidente, PEO	S. Jha, NAPEG
M. Wrinch, président élu, Engineers & Geoscientists BC	T. Joseph, APEGA
K. Kathy Baig, présidente sortante, OIQ	H. Kennedy, APEGA
A. Anderson, administrateur représentant Engineers Yukon	T. Kirkby, PEO
A. Arenja, PEO	S. Larivière-Mantha, OIQ
N. Avila, APEGA	D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB
E. Barber, APEGS	M. Rose, AIGNB
C. Bellini, PEO	D. Spracklin-Reid, PEGNL
G. Connolly, Engineers PEI	M. Sterling, PEO
C. Cumming, Engineers Nova Scotia	N. Turgeon, OIQ
A. English, Engineers & Geoscientists BC	J. Van der Put, APEGA
Administratrice absente :	
M. Mekomba, OIQ	
Conseillère présente :	
L. Daborn, présidente, Groupe des chefs de direction	
Subordonnés directs :	
F. Collins, président du BCCAG	G. McDonald, chef de la direction
P. Cyrus, président du BCAPG	L. Go, avocat général et secrétaire général
Observateurs présents :	
K. Atamanchuk, vice-présidente, Engineers Geoscientists MB	M. Plante, présidente, APEGA
A. Donaldson, président, Engineers Nova Scotia	R. Roy, président, AIGNB
M. Fewer, chef de la direction, PEGNL	S. Sternbergh, présidente, Engineers Yukon
M. Gregoire, chef de la direction par intérim, Engineers Geoscientists MB	M. Wells, présidente suppléante, DDIC
S. Holmes, directrice générale, APEGS	P. Williams, trésorière, PEO
K. King, directrice générale, Engineers Yukon	H. Yang, chef de la direction, Engineers & Geoscientists BC
J. Landrigan, chef de la direction, Engineers PEI	H. Young, vice-présidente, AIGNB
J. Nagendran, chef de la direction, APEGA	
Membres du personnel présents :	
J. Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires
K. Bouffard, gestionnaire, Appartenance et engagement	N. Proulx, directrice, Ressources humaines
J. Chou, coordonnatrice de la gouvernance	J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques
M. Falle, gestionnaire, Liaison avec les organismes de réglementation	K. Terada, adjointe de direction, Affaires générales et Partenariats stratégiques
E. Guest, gestionnaire adjointe, Agrément	H. Theelen, directrice, Planification stratégique et Excellence organisationnelle
M. McCourt, agente financière principale	
R. Melsom, gestionnaire, BCCAG	
D. Menard, directeur, Finances	
M. Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

N. Hill, présidente d'Ingénieurs Canada, ouvre la réunion à 10 h 2 (HE). Elle accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

Motion 2023-12-1D

Présentée et appuyée

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente de la séance soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.

Adoptée

Les règles et normes de la réunion sont passées en revue.

N. Hill présente un moment de diversité, axé sur la Journée internationale des migrants, qui a lieu le 18 décembre.

SUIVI : Le personnel mettra à la disposition des membres du conseil intéressés la définition du terme « immigrant » selon Statistique Canada.

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

1.3 Examen de la réunion précédente

a) Liste des mesures de suivi

La liste a été distribuée à l'avance et il est noté qu'il n'y a aucune mesure en suspens.

b) Liste de présence des membres du conseil

La liste a été distribuée à l'avance le 20 novembre 2023. On indique que les présences à la réunion du conseil du 5 octobre 2023 n'ont pas été incluses.

SUIVI : Le personnel inclura les présences à la réunion du conseil d'octobre dans le cahier de travail de la réunion du conseil de mars 2024.

2. Rapports de la direction

2.1 Rapport de la présidente

N. Hill fait le point sur ses activités en tant que présidente d'Ingénieurs Canada depuis la dernière réunion du conseil.

2.2 Rapport du chef de la direction

G. McDonald présente au conseil les faits saillants des activités opérationnelles depuis la réunion du conseil du 5 octobre 2023, tels qu'ils ont été communiqués dans sa mise à jour hebdomadaire par courriel aux parties prenantes.

Tel qu'indiqué lors de la dernière réunion du conseil, Géoscientifiques Canada a demandé à Ingénieurs Canada un soutien opérationnel minimal, qui était auparavant fourni par Engineers

and Geoscientists British Columbia. Il a été confirmé qu'Ingénieurs Canada fournira à Géoscientifiques Canada une liste de diffusion, un soutien des TI et des locaux de façon ponctuelle. Compte tenu du chevauchement de la fin de l'année pour les deux organismes, le soutien financier demandé ne peut pas être fourni.

Les administrateurs et administratrices félicitent Ingénieurs Canada pour les deux distinctions qui lui ont été décernées récemment :

- Le prix VOscar du leadership dans le bénévolat d'entreprise décerné par Bénévoles Ottawa
- L'inscription au Palmarès des meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale

2.3 Rapport sur le Plan stratégique 2022-2024

a) Rapport intermédiaire de rendement stratégique - TR3

G. McDonald renvoie le conseil au rapport intermédiaire de rendement stratégique – TR3 qui a été distribué à l'avance.

b) PS 2,1 Accélérer l'initiative 30 en 30

J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques, et B. Gibson, gestionnaire, Communications font le point sur les progrès de la Priorité stratégique 2.1 : Accélérer l'initiative 30 en 30. Les diapos de présentation ont été distribuées à l'avance au conseil.

Outre l'initiative 30 en 30, le conseil souligne le travail effectué par les établissements d'enseignement supérieur (EES) pour accroître le nombre d'étudiantes en génie.

3. **Ordre du jour de consentement**

3.1 Approbation du procès-verbal

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 5 octobre 2023 soit approuvé.

3.2 Approbation des plans de travail des comités

- a) QUE le conseil approuve le plan de travail 2024 du BCAPG.
- b) QUE le conseil approuve le plan de travail 2024 du BCCAG.

3.3 Plan de consultation du conseil

QUE le conseil approuve le Plan de consultation du conseil pour 2024.

3.4 Modification de la périodicité de révision de certaines politiques du conseil

QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve que les politiques suivantes soient révisées tous les trois ans :

- a) 4,4, Politique de confidentialité
- b) 4,5, Conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil
- c) 7,10, Politique et procédure de dénonciation
- d) 9,1, Rapport sur les normes et procédures d'agrément

3.5 Direction du BCAPG

QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du BCAPG pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, comme suit :

- Ray Gosine à titre de vice-président;
- Jeff Pieper à titre de président;
- Pemberton Cyrus à titre de président sortant

3.6 Direction du BCCAG

QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du BCCAG pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, comme suit :

- Sam Inchasi à titre de vice-président;
- Frank Collins à titre de président;
- Margaret Anne Hodges à titre de présidente sortante

QUE le conseil approuve le renouvellement du mandat de la représentante des provinces de l'Atlantique pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 :

- Amy Hsiao, représentante des provinces de l'Atlantique

3.7 Le point sur le mandat du Comité de recherche pour le recrutement d'un chef de la direction

Motion 2023-12-2D

Présentée et appuyée

QUE les motions de l'ordre du jour de consentement, à l'exception de la 3.1 et de la 3.2, soient approuvées.

Adoptée

Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal a été modifié pour indiquer plus clairement que le conseil n'a pas accepté à l'unanimité d'annuler l'indemnité pour les voyages en classe affaires, approuvée par le conseil en mai 2023.

Motion 2023-12-3D

Présentée et appuyée

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 5 octobre 2023 soit approuvé tel que modifié.

Adoptée

Approbation des plans de travail des comités

P. Cyrus, président du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG), présente le plan de travail du BCAPG pour 2024. On confirme que les restrictions budgétaires n'ont retardé aucun des travaux prévus par le BCAPG. Une démonstration du nouveau logiciel de gestion des données pour l'agrément est demandée.

SUIVI : Le personnel mettra à la disposition du conseil une démonstration de Tandem.

F. Collins, président du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG), présente le plan de travail du BCCAG. Il indique que les restrictions budgétaires n'auront pas d'incidence négative sur les produits livrables prévus.

Sachant que certains travaux du BCCAG s'étendent sur plusieurs années, on demande que les futurs plans de travail indiquent les dates de début prévues et réelles.

Motion 2023-12-4D

Présentée et appuyée

a) QUE le conseil approuve le plan de travail 2024 du BCAPG.

b) QUE le conseil approuve le plan de travail 2024 du BCCAG.

Adoptée

4. Affaires et décisions du conseil

4.1 Politique du conseil 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles

La présidente N. Hill et le président élu M. Wrinch présentent les motions et la note de breffage qui ont été mises à jour et distribuées aux membres du conseil et aux observateurs le 1^{er} décembre. La proposition d'annuler la décision du conseil de mai 2023 concernant les billets d'avion en classe affaires reflète les changements survenus dans la situation de l'organisme. D'autres moyens seront explorés pour soutenir la conciliation travail et vie personnelle des bénévoles.

Motion 2023-12-5D

Présentée et appuyée

QUE le conseil modifie la Politique du conseil 7.1 adoptée auparavant en revenant à la version adoptée précédemment en ce qui concerne tout renvoi aux voyages en classe affaires.

QUE le conseil demande à ses comités permanents d'examiner, dans le cadre de leurs travaux continus, des moyens de favoriser l'équilibre entre le travail et la vie personnelle pour tous les bénévoles d'Ingénieurs Canada.

QUE le conseil annule la motion déjà adoptée et approuvée le 5 octobre 2023 concernant sa demande au Comité sur la gouvernance de formuler des recommandations sur la politique 7.1 (Motion n° 2023-10-6D).

Adoptée par la majorité requise des deux tiers

4.2 Rapport du Comité FAGR

D. Nedohin-Macek, présidente du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR), fait le point au nom du comité.

4.3 Budget 2024 et cotisation par personne pour 2026

D. Nedohin-Macek présente le budget final pour 2024 et la cotisation par personne pour 2026, qui ont été distribués au préalable au conseil. Le budget 2024 présenté pour approbation incorpore les commentaires formulés par le conseil lors de sa réunion du 5 octobre 2023 et a été examiné par le Comité FAGR lors de sa réunion du 17 octobre 2023. Les principaux changements sont les

suivants : (a) l'affectation de 100 000 \$ pour le recrutement d'un chef de la direction; (b) l'allocation de 118 000 \$ pour la tenue d'une réunion en personne du conseil cet hiver, et (c) une réduction de 37 000 \$ des frais d'accueil des invités du conseil.

Les postes budgétaires sous-utilisés en 2023 ont éclairé les approximations budgétaires pour 2024. Toute réduction des dépenses par rapport au budget réduira le montant prélevé sur les fonds de réserve non affectés. Ainsi, la décision du conseil au point 4.1 de l'ordre du jour actuel d'annuler l'allocation pour les billets d'avion en classe affaires réduira d'environ 97 000 \$ la ponction prévue sur les fonds de réserve non affectés.

Les administrateurs et administratrices du conseil discutent du processus d'approbation de la cotisation par personne tel qu'il est décrit dans le Règlement administratif et de la question de savoir si des augmentations plus importantes de cette cotisation sont nécessaires à l'avenir pour financer le Plan stratégique 2025-2029 et la poursuite éventuelle de la campagne de marketing. En outre, il est proposé que les ajustements de la cotisation par personne soient alignés sur les augmentations du coût de la vie. Pour préparer le processus budgétaire de 2025, le Comité FAGR tiendra compte des commentaires et des idées du conseil.

Motion 2023-12-6D

Présentée et appuyée

QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité FAGR, le budget 2024 comprenant un budget opérationnel de 11,7 millions \$ et un budget de projet de 3,6 millions \$.

QUE le conseil recommande aux membres que la cotisation par personne pour 2026 soit fixée à 10 \$ par inscrit, sur recommandation du Comité FAGR.

Adoptée par la majorité requise des deux tiers

4.4 Compte rendu du Comité sur la gouvernance

A. Anderson, président du Comité sur la gouvernance, fait le point au nom du comité .

4.5 Révision des politiques du conseil

A. Anderson présente pour approbation les révisions de politiques proposées par le Comité sur la gouvernance, qui ont toutes été distribuées à l'avance au conseil.

Motion 2023-12-7D

Présentée et appuyée

QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :

a) approuve les politiques révisées suivantes :

i. 2, Définitions

ii. 4,12, Autoévaluation du conseil

iii. 4,13, Évaluation des administrateurs

iv. 6,4, Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)

v. 7,8, Règles de procédure

b) annule la Politique 4.10, Points permanents à l'ordre du jour

Adoptée par la majorité requise des deux tiers

4.6 Rapport du Comité RH

A. Arenja présente le compte rendu au nom du Comité RH.

4.7 Évaluation des président.e.s

A. Arenja présente pour approbation le contenu du sondage d'évaluation des président.e.s qui a été distribué à l'avance.

Motion 2023-12-8D

Présentée et appuyée

QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le contenu du sondage d'évaluation des président.e.s, sur recommandation du Comité RH.

Adoptée.

4.8 BCAPG

P. Cyrus présente le compte rendu au nom du BCAPG. On indique que le BCAPG collabore avec le Groupe des chefs de direction pour mettre au point un mécanisme permettant d'assurer la liaison entre les organismes de réglementation et le BCAPG, compte tenu du fait que le Groupe des chefs de direction a décidé que les organismes de réglementation ne nommeront plus de visiteurs généraux.

4.9 BCCAG

F. Collins présente le compte rendu au nom du BCCAG. On félicite le BCCAG pour l'approche qu'il a suivie pour l'élaboration du Guide sur l'aptitude à l'exercice.

4.10 Groupe de travail sur la planification stratégique

N. Hill présente un compte rendu au nom du Groupe de travail sur la planification stratégique. Il est suggéré d'associer à chaque résultat proposé dans le plan stratégique une mesure de rendement, qui serait liée à l'évaluation annuelle du rendement du chef de la direction.

SUIVI : N. Hill et A. Arenja discuteront des mesures de rendement du plan stratégique avec le Groupe de travail sur la planification stratégique et le Comité de recherche pour le recrutement d'un chef de la direction, respectivement.

4.11 Groupe de travail sur la collaboration

C. Bellini présente un compte rendu des activités du GTC. On confirme que les organismes de réglementation participent et sont généralement favorables à l'orientation de la Déclaration de collaboration, qui sera soumise à l'approbation du conseil lors de sa réunion d'hiver.

4.12 Champion 30 en 30 du conseil

T. Joseph présente le compte rendu au nom du réseau 30 en 30.

5. Discussion générative

N. Hill invite le conseil à participer à une discussion générative sur l'intérêt public. Les membres du conseil discutent en petits groupes. Les points de vue exprimés lors des discussions sont rapportés en séance plénière. L'objectif de la discussion n'était pas de parvenir à des résultats immédiats,

mais plutôt d'aider le conseil à comprendre les enjeux qui éclaireront la résolution des problèmes futurs.

6. Prochaines réunions

Le calendrier des prochaines réunions du conseil est le suivant :

- 1^{er} mars 2024 (Ottawa, ONT)
- 24 mai 2024 (Winnipeg, MB)
- 3 avril 2024 (réunion virtuelle)
- 17 juin 2024 (à confirmer)

7. Séances à huis clos

7.1 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

Motion 2023-12-9D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, le secrétaire et le chef de la direction de l'APEGA.

Adoptée

Le chef de la direction de l'APEGA quitte la réunion. Le conseil convient de faire rapport de la motion suivante issue de sa séance à huis clos :

Motion 2023-12-10D

Présentée et appuyée

QUE le conseil approuve la demande d'Ingénieurs Canada d'intervenir dans l'appel potentiel de la décision de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta, Alberta (Council of the Association of Professional Engineers and Geoscientists) c Getty Images Inc., 2023 ABKB 635.

Adoptée

7.2 Administrateurs et administratrices du conseil et directrice, Ressources humaines

Motion 2023-12-11D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil et la directrice, Ressources humaines, d'Ingénieurs Canada.

Adoptée

7.3 Administrateurs et administratrices seulement

Motion 2023-12-12D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.

Adoptée

8. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 16 h 19 (HE).

Procès-verbal rédigé par J. Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil, au nom de :

Nancy Hill, B.A.Sc., LL.B., FCAE, FEC, P. Eng., présidente d'Ingénieurs Canada

Light Go, avocat général et secrétaire général

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Énoncés de principe nationaux		3.2
Objet :	Approbation de deux nouveaux Énoncés de principes et d'un Énoncé de principe national actualisé	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la collaboration nationale (risque du conseil) Réputation (risque opérationnel) Pérennité de la réglementation du génie (risque opérationnel)	
Motion(s) à examiner :	<p>a) <i>QUE les nouveaux Énoncés de principe nationaux suivants soient approuvés :</i></p> <p>i. <i>Construire un avenir plus sécuritaire et plus résilient : Le rôle des ingénieurs dans le renforcement du Code national du bâtiment du Canada</i></p> <p>ii. <i>Les contributions d'Ingénieurs Canada à la conception inclusive : la création d'espaces accessibles</i></p> <p>b) <i>QUE l'Énoncé de principe actualisé suivant soit approuvé :</i></p> <p>i. <i>Transformer l'accès des Autochtones aux études postsecondaires en génie</i></p>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Jeanette Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

Définition du problème/de l'enjeu

- Les énoncés de principe nationaux (EPN) sont des positions sur des enjeux clés d'intérêt public. Il s'agit des positions consensuelles des organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux. Ces énoncés :
 - Représentent la position collective de la profession d'ingénieur
 - Influent sur les politiques publiques
 - Facilitent la discussion avec le gouvernement
 - Fournissent de l'information à nos membres et aux membres de la profession d'ingénieur
- Le Comité consultatif des affaires publiques (le « Comité consultatif ») d'Ingénieurs Canada est chargé d'élaborer les EPN. Ce comité est composé de bénévoles d'horizons et d'expertises multidisciplinaires.
- Chaque année, le Comité consultatif élabore des EPN sur les enjeux nouveaux et existants auxquels la profession d'ingénieur est confrontée. Le comité se charge aussi d'actualiser les EPN existants pour s'assurer qu'ils demeurent actuels et pertinents. Cela permet de s'assurer que les parlementaires et le gouvernement fédéral tiennent compte de l'expertise de la profession dans l'élaboration des politiques.

- La procédure actuelle pour décider des sujets auxquels le Comité s'attellera au cours de l'année commence par une discussion sur les enjeux potentiels au cours de la réunion de mai du Comité. Ce processus consiste à examiner tous les EPN existants et à déterminer lesquels ont besoin d'être actualisés dans le cadre du cycle annuel de révision. Les sujets cernés par le Comité sont soumis à l'approbation du conseil et du Groupe des chefs de la direction. Une fois les sujets approuvés, le Comité consultatif élabore ou met à jour les EPN devant être soumis à l'approbation du conseil et des organismes de réglementation. L'ensemble de ce processus, qui est appuyé par les organismes de réglementation, est décrit dans la politique du conseil 9.3, *Énoncés de principe nationaux*.
- Les EPN devant être examinés à cette réunion sont liés à l'Objectif fondamental 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral dans le cadre du Plan stratégique 2022-2024. Ils comprennent :
 - Deux nouveaux énoncés de principe nationaux :
 - Construire un avenir plus sécuritaire et plus résilient : Le rôle des ingénieurs dans le renforcement du Code national du bâtiment du Canada
 - Les contributions d'Ingénieurs Canada à la conception inclusive : la création d'espaces accessibles
 - Un Énoncé actualisé :
 - Transformer l'accès des Autochtones aux études postsecondaires en génie

Action/recommandation proposée

- Que le conseil approuve les EPN présentés en annexe.
- Une fois approuvés, ces EPN seront publiés dans le site public d'Ingénieurs Canada et évoqués au besoin par le personnel et les bénévoles lors des discussions sur les enjeux en question avec le gouvernement fédéral.

Autres options envisagées

- S/O

Risques

- Si les EPN ne sont pas approuvés, cela aura une incidence sur la stratégie de représentation jusqu'à ce qu'une approche unifiée soit établie.

Répercussions financières

- S/O

Avantages

- Pour les organismes de réglementation :
 - L'adoption d'une position nationale sur des enjeux importants est bénéfique, car ces enjeux ont des incidences sur eux et sur la réglementation de la profession d'ingénieur. Les organismes de réglementation bénéficient grandement d'une position nationale unifiée.
 - Ingénieurs Canada aura une position unifiée sur des enjeux envers lesquels le gouvernement fédéral s'est fortement engagé, ce qui pourrait accroître notre visibilité auprès des parlementaires et des hauts fonctionnaires fédéraux.
- Pour la profession d'ingénieur :

- Ces énoncés de principe permettent de clarifier le rôle que joue la profession dans le traitement de ces enjeux d'actualité.
- Pour d'autres groupes (public, gouvernement, établissements d'enseignement supérieur, ingénieurs, etc.) :
 - Ces énoncés de principe informeront le gouvernement fédéral des enjeux auxquels Ingénieurs Canada travaille actuellement et qui sont liés à son mandat.

Consultations

- Notre Comité consultatif multidisciplinaire, les organismes de réglementation (par l'entremise de leurs chefs de la direction) et les membres du conseil d'Ingénieurs Canada ont été invités, par courriel, à examiner, commenter et actualiser les EPN présentés; cinq des 12 organismes de réglementation et un membre du conseil d'Ingénieurs Canada ont fourni des commentaires par courriel.
- Aucune objection ou préoccupation n'a été soulevée au sujet de la position de la profession d'ingénieur présentée dans les EPN à l'étude.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Les EPN seront publiés dans le site Web public d'Ingénieurs Canada et évoqués au besoin lors des discussions sur les enjeux en question avec le gouvernement fédéral.

Annexe

- **Annexe 1** : EPN pour approbation – versions marquées (en mode de suivi des modifications) mettant en évidence les passages modifiés selon les commentaires issus de la consultation et des mises à jour par des membres du personnel; versions propres.

Construire un avenir plus sécuritaire et plus résilient : Le rôle des ingénieurs dans le renforcement du Code national du bâtiment du Canada

Position de la profession d'ingénieur

- La profession d'ingénieur reconnaît le rôle essentiel que jouent les codes du bâtiment, en particulier le Code national du bâtiment du Canada, pour favoriser la sécurité, la fonctionnalité et la résilience des bâtiments. Les ingénieurs mettent à contribution leur expertise technique pour élaborer et mettre en œuvre des codes qui permettent aux bâtiments de résister aux changements climatiques et d'endurer les répercussions du temps, de l'utilisation soutenue et des pressions environnementales.
- Ingénieurs Canada souligne l'importance de tenir les codes du bâtiment à jour avec les dernières avancées pour améliorer la solidité des bâtiments et protéger le bien-être du public. En étroite collaboration avec les décideurs, les représentants gouvernementaux et les parties prenantes, les ingénieurs travaillent à réviser les codes pour répondre aux exigences croissantes en matière de sécurité, de santé, d'efficacité énergétique (faibles émissions) et de résilience.
- La profession d'ingénieur estime que les codes du bâtiment devraient intégrer des mesures de résilience climatique, comme la protection contre les inondations, la protection contre la chaleur et le froid extrêmes à l'intérieur, la conception résistante au vent, la protection contre les tornades et les matériaux résistant au feu. La priorisation de la qualité de l'air intérieur et du bien-être des occupants non seulement améliore la santé, mais encourage également l'adoption de pratiques de construction durables, sécuritaires et résilientes.

Enjeu

Le Comité canadien de l'harmonisation des codes de construction (CCHCC), appuyé par le Conseil national de recherches Canada, est responsable de l'élaboration des codes modèles nationaux du Canada, qui recouvrent des objectifs visant la santé, la sécurité, la protection des bâtiments contre l'incendie et les dommages structuraux et la protection de l'environnement. Le Code national du bâtiment du Canada (CNB) est un code modèle national mis au point et administré par le CCHCC. Il est reconnu par différents ministères et organismes fédéraux et sert de base aux règlements sur le bâtiment dans tout le pays.

Bien que le CNB soit un document fédéral, il est également adopté, en totalité ou en partie, par les provinces, les territoires et les municipalités du Canada dans le cadre de leurs codes locaux du bâtiment. Par conséquent, la plupart des immeubles canadiens sont réglementés par les provinces et les territoires conformément aux lignes directrices établies par ce code.

Le CNB décrit les exigences techniques relatives à la conception, à la construction, à la modification et à la démolition de bâtiments partout au pays. Il joue un rôle clé dans le maintien de la sécurité, de la fonctionnalité et de la résilience des structures canadiennes. Le CNB établit la norme axée sur la sécurité, la santé, l'accessibilité et l'efficacité énergétique pour nos environnements bâtis. Cependant, il est actuellement confronté à des défis qui nuisent à son

efficacité et à sa capacité de s'adapter aux besoins changeants des Canadiens. Il faut régler ces problèmes dans l'état actuel du CNB pour améliorer son efficacité.

Un défi évident découle de la nécessité de s'attaquer plus efficacement aux répercussions des changements climatiques dans le cadre du CNB. La fréquence et la gravité croissante des phénomènes météorologiques extrêmes soulignent la nécessité d'améliorer les normes de construction qui permettront aux bâtiments de mieux résister aux conditions climatiques exigeantes. Les professionnels du domaine soulignent la nécessité de normes de construction robustes qui peuvent résister à ces défis.

Le rythme lent des mises à jour des codes est tout aussi important. À l'heure actuelle, des révisions du CNB ont lieu tous les cinq ans¹, une cadence qui pourrait ne pas s'attaquer adéquatement aux défis climatiques en évolution et à la nécessité d'un processus plus adaptatif d'élaboration de codes. Bien que des efforts soient en cours pour harmoniser l'adoption des codes à l'échelle du Canada par l'entremise de la [Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation](#), un organe fédéral, provincial et territorial, il demeure absolument nécessaire d'accélérer les mesures pour combler cet écart². Cela devient évident lorsque l'on considère les cas où les codes n'ont pas suivi le rythme des progrès technologiques ou dans lesquels le cycle de révision actuel a été dépassé par l'évolution rapide des risques liés au climat.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

En collaboration avec les douze organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie, Ingénieurs Canada contribue activement à l'amélioration de la sécurité et de la résilience des collectivités partout au Canada et à l'atténuation des répercussions des changements climatiques sur les infrastructures. Voici des exemples de cette collaboration :

- Publier des [Énoncés de principe nationaux](#) qui communiquent efficacement les points de vue techniques en temps opportun sur les questions critiques liées à l'intérêt public, comme les infrastructures, les réserves autochtones et les collectivités autochtones éloignées, ainsi que l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. Ces énoncés mettent en évidence la position de la profession sur ces questions et favorisent la représentation du point de vue de l'ingénierie.
- Formuler des recommandations fondées sur des données probantes pour appuyer les [initiatives fédérales](#). Ingénieurs Canada tire parti de son expertise et de ses connaissances techniques pour éclairer et orienter l'élaboration de politiques d'infrastructure durable, et promouvoir des décisions fondées sur de solides principes et pratiques d'ingénierie.
- Élaborer des [lignes directrices nationales](#) et des documents qui répondent aux besoins des organismes de réglementation, des ingénieurs et des demandeurs de permis concernant l'environnement et la durabilité. Ces ressources servent de références précieuses et

¹ Conseil national de recherches du Canada (2022). *Système d'élaboration des codes modèles nationaux du Canada*. <https://nrc.canada.ca/fr/certifications-evaluations-normes/codes-canada/processus-delaboration-codes/systeme-delaboration-codes-modeles-nationaux-canada>

² Ressources naturelles Canada (2023). *Code national de l'énergie du Canada*. <https://ressources-naturelles.canada.ca/efficacite-energetique/batiments/efficacite-energetique-des-nouveaux-batiments/code-national-lenergie-canada/20676>

fournissent des conseils sur la mise en œuvre de pratiques d'ingénierie durable dans les projets d'infrastructure partout au pays.

Les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie peuvent jouer un rôle crucial en appuyant les efforts du CCHCC en matière de développement durable des bâtiments au Canada. Les organismes de réglementation du génie maintiennent des normes élevées de compétence et de déontologie au sein de la profession d'ingénieur et peuvent mettre au point des documents d'orientation visant à aider les ingénieurs à respecter leurs obligations professionnelles en ce qui concerne les pratiques durables. Ils peuvent également offrir des possibilités de formation et de perfectionnement afin de doter les ingénieurs des compétences nécessaires à la mise en œuvre de technologies et de systèmes durables dans les projets de bâtiment. En collaborant avec des associations de l'industrie, des établissements d'enseignement et d'autres parties prenantes, ils peuvent établir des attentes de pratique professionnelle et l'adoption de pratiques d'ingénierie durable dans l'ensemble des infrastructures et des bâtiments publics et privés du Canada.

Les ingénieurs fournissent une expertise technique importante et des renseignements sur les pratiques exemplaires, les codes et les normes pour la construction, l'entretien et la durabilité des bâtiments. Ils jouent un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques et des programmes qui ont une incidence sur le paysage des infrastructures du Canada. La profession d'ingénieur joue donc un rôle crucial dans la révision des codes du bâtiment et la promotion de la résilience de l'environnement bâti du Canada.

En étroite collaboration avec la profession d'ingénieur, le CCHCC aide à promouvoir la conception, la construction et l'entretien des bâtiments au Canada selon des normes élevées de sécurité, de fiabilité et de durabilité. L'expertise et le dévouement des ingénieurs, ainsi que le soutien des organismes de réglementation, contribuent de façon importante à l'élaboration et à l'amélioration continue des codes du bâtiment qui régissent la conception, la construction et la modernisation des bâtiments partout au pays.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Une révision complète du CNB est impérative pour promouvoir la sécurité et la résilience des bâtiments. En raison des calendriers de planification existants, les mesures de résilience climatique ne seront intégrées au CNB qu'après 2030. La révision du code prévue pour 2025 devrait inclure des normes pour les émissions opérationnelles de gaz à effets de serre, alors que la révision prévue en 2030 inclura probablement les exigences ayant trait au carbone incorporé. Étant donné que des millions de nouveaux logements sont prévus au Canada pour répondre aux besoins en matière d'abordabilité, une mise à niveau hors cycle du CNB devrait être prioritaire. Cette mise à niveau devrait intégrer des mesures de résilience physique au climat, comme des exigences de refroidissement passif ou actif à l'intérieur et des limites de température intérieure maximale et minimale sécuritaires.

De plus, toute révision future devrait tenir compte de la gravité croissante des conditions climatiques et intégrer des mesures visant à atténuer les risques d'inondation, à résister aux phénomènes météorologiques extrêmes et à améliorer l'efficacité énergétique. Des mises à jour plus fréquentes des codes et un processus simplifié permettant de réagir rapidement aux nouveaux défis sont essentiels.

En priorisant les mesures qui favorisent la résilience aux changements climatiques et en adoptant une approche plus souple en matière d'élaboration de codes, le Canada peut mieux protéger ses collectivités, atténuer les pertes financières et promouvoir des pratiques de construction durables et sécuritaires.

Le CCHCC devrait aussi :

- Préconiser l'adoption du [Code national de l'énergie pour les bâtiments – Canada 2020](#) de façon uniforme partout au Canada. Ce code sert de modèle national et précise les conditions techniques préalables précises pour faciliter la conception et la construction écoénergétiques de nouveaux bâtiments et d'agrandissements. Il porte sur des éléments comme l'enveloppe du bâtiment, l'éclairage, le chauffage, la ventilation, la climatisation, le chauffage de l'eau de service, les systèmes électriques et les systèmes d'énergie renouvelable à l'échelle nationale. Le respect de ce code peut réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre des nouvelles constructions, ce qui entraîne une réduction des coûts d'exploitation et une amélioration de la qualité de l'environnement intérieur³.
- Élaborer un code visant à ce que les nouveaux bâtiments et les maisons ne produisent aucune émission. Il s'agit de concevoir et de construire des structures pour minimiser les émissions dès le départ, plutôt que d'essayer de compenser les émissions plus tard. Cette approche peut réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments tout en favorisant l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et d'autres technologies durables.
- Intégrer des mesures de résilience climatique et de qualité de l'air intérieur dans les codes du bâtiment afin de se protéger contre les phénomènes météorologiques extrêmes. Ces codes pourraient comprendre des mandats pour la protection contre les inondations, la conception résistante au vent, les matériaux résistants au feu et les stratégies de refroidissement passif. Des exigences particulières relatives à la qualité de l'air intérieur devraient également être incluses pour favoriser la santé et la sécurité des occupants. Cela pourrait comprendre l'obligation d'utiliser des systèmes de ventilation mécanique à récupération de chaleur pour assurer une ventilation adéquate et l'intégration de l'[ASHRAE Standard 241](#) (norme 241 de l'ASHRAE) au CNB pour atténuer le risque de transmission de la maladie par l'exposition à des aérosols infectieux dans les nouveaux bâtiments, les bâtiments existants et les rénovations majeures.
- Continuer de mettre l'accent sur les extrants de l'Initiative sur les immeubles résilients aux changements climatiques et les infrastructures publiques de base. Dirigée par le Conseil national de recherches du Canada, cette initiative a permis d'élaborer des outils et des directives pour aider l'industrie de la construction à intégrer des considérations liées aux changements climatiques dans les bâtiments et les infrastructures. La priorisation de ces ressources peut améliorer la capacité de construction résiliente aux changements climatiques au sein de l'industrie.

³ Ressources naturelles Canada (2023). *Code national de l'énergie du Canada*. <https://ressources-naturelles.canada.ca/efficacite-energetique/batiments/efficacite-energetique-des-nouveaux-batiments/code-national-lenergie-canada/20676>.

Ces recommandations visent à rendre les bâtiments plus écoénergétiques, à réduire les émissions, à améliorer la résilience aux changements climatiques et à améliorer la qualité de l'air intérieur. En adoptant ces recommandations, le CCHCC peut contribuer à créer un environnement bâti plus sécuritaire, plus fonctionnel et plus résilient au Canada.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada s'engage à :

- Appuyer le CCHCC dans ses efforts continus pour moderniser les codes du bâtiment, les normes et d'autres instruments pertinents, y compris l'élaboration de nouvelles normes d'entretien des infrastructures.
- Promouvoir l'adoption de pratiques exemplaires parmi les parties prenantes, comme les professionnels, les organismes publics et privés et les collectivités locales. Cela les aide à comprendre les avantages de la modernisation des codes du bâtiment et encourage les progrès dans le processus de modernisation.
- Collaborer de façon continue avec les praticiens, les représentants du gouvernement et les décideurs pour souligner l'importance et les avantages des investissements à long terme dans les infrastructures publiques essentielles résilientes aux changements climatiques. Cela comprend également la compréhension de l'évolution des solutions à mesure que la recherche et les technologies progressent et à mesure que le rôle des bâtiments efficaces et résilients dans l'ensemble de l'économie canadienne devient plus clair. En préconisant un financement suffisant pour l'entretien des infrastructures, Ingénieurs Canada vise à fournir des services sécuritaires et fiables tout en protégeant la santé publique et l'environnement.

Dans le cadre de ces initiatives, Ingénieurs Canada vise à contribuer activement à l'amélioration des codes du bâtiment, à la résilience des infrastructures et au bien-être général des Canadiens. En tirant parti de son expertise et en collaborant avec les parties prenantes, Ingénieurs Canada cherche à favoriser des changements positifs dans le développement, l'exploitation et l'entretien des infrastructures partout au pays. Cet objectif peut être atteint en entamant des consultations bien à l'avance et en les poursuivant tout au long du processus, surtout au moment de proposer des révisions au CNB.

Les contributions d'Ingénieurs Canada à la conception inclusive : la création d'espaces universellement accessibles

Position de la profession d'ingénieur

- Les ingénieurs comprennent leur responsabilité en ce qui concerne la création d'espaces physiques accessibles et la promotion de l'inclusivité. En adoptant les principes de la conception inclusive, ils répondent, notamment, aux besoins des personnes handicapées des personnes âgées et des groupes marginalisés. Les environnements qui en résultent sont bénéfiques pour tous.
- En reconnaissant que l'accessibilité est une valeur fondamentale, les ingénieurs contribuent à une société qui valorise la diversité et garantit l'égalité des chances pour tous. Leur engagement envers l'accessibilité dépasse les exigences réglementaires, car ils s'efforcent de créer des environnements qui mettent fin aux obstacles et améliorent le bien-être général de chacun.
- Ingénieurs Canada demande au gouvernement fédéral de continuer à accorder la priorité à l'accessibilité en appliquant des normes qui cadrent avec les principes de la conception universelle¹, en mettant en avant des normes d'accessibilité élevées et en harmonisant les exigences en matière d'accessibilité dans les provinces et les territoires.

Enjeu

Au Canada, l'accessibilité désigne la conception de produits, de dispositifs, de services ou d'environnements destinés aux personnes en situation de handicap.² L'enquête canadienne sur l'incapacité la plus récente indique que plus de 6,2 millions de personnes étaient en situation de handicap en 2017. Cela représente 22 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus dont les activités quotidiennes sont limitées en raison d'un handicap, avec des taux plus élevés chez les personnes âgées.^{3 4} Comme on estime qu'un milliard de personnes dans le monde vivent avec une forme ou une autre de handicap, le défi est de taille. Or, cela rend plus importante l'occasion d'étudier la façon dont le génie peut favoriser l'inclusion dans la conception des produits et des technologies. Le vieillissement de la population s'accompagne d'une

¹ Les principes de la conception universelle renvoient à la conception et à la composition d'un milieu de sorte qu'il puisse être accessible, compris et utilisé au maximum par tous, indépendamment de l'âge, de la taille, de la capacité ou de l'incapacité. Son objectif principal est de permettre une utilisation par tous le plus possible sans devoir recourir à des mesures d'adaptation.

² Accessibility Services Canada. (2023). Définitions. <https://accessibilitycanada.ca/get-help/definitions/>

³ Lau, S-T., Nirmalanathan, K., Khan, M., Gauthier, C., Maisel, J., Novak, A. (2020). A Canadian Roadmap for Accessibility Standards, Canadian Standards Association, Toronto, ON. <https://www.csagroup.org/article/research/a-canadian-roadmap-for-accessibility-standards/#heading-3>

⁴ Emploi et développement social Canada,

L'inclusion des personnes en situation de handicap et l'accessibilité infographie – 2021.

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/documents-information-edsc/inclusion-2021-infographie.html>

augmentation de la population de personnes en situation de handicap, ce qui souligne la nécessité de l'inclusion. Cependant, l'inclusion ne se limite pas à la conception de produits destinés aux personnes en situation de handicap. Elle implique également la compréhension du comportement humain, des modèles de socialisation, des modes de vie et de l'accessibilité des espaces, ce qui nécessite souvent l'intervention de diverses compétences professionnelles.

Bien que la conception inclusive ne soit pas encore largement adoptée, en particulier dans la pratique de la conception des bâtiments,⁵ les administrations canadiennes ont réalisé des progrès considérables en matière d'accessibilité grâce à la mise en œuvre de lois, de normes et de politiques. Parmi les jalons importants des deux dernières décennies, on peut citer la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, qui a conduit à l'élaboration du règlement sur les normes d'accessibilité intégrées en 2011.⁶ En outre, des provinces comme le Manitoba (2013), la Nouvelle-Écosse (2017) et le Nouveau-Brunswick (2021) ont adopté leur propre loi en matière d'accessibilité.⁷ L'engagement du Canada en faveur des droits des personnes handicapées s'est concrétisé par la signature de la Convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées en 2010. La [Loi canadienne sur l'accessibilité](#), qui est devenue une loi fédérale en 2019, est une étape récente. Cette loi vise à ce que le Canada soit un pays sans obstacles d'ici 2040 et s'applique au gouvernement fédéral et aux organisations relevant de sa compétence, y compris les ministères fédéraux et les secteurs qui relèvent du gouvernement fédéral.⁸ Qui plus est, les villes et les communautés ont pris l'initiative de mettre en œuvre des règlements, des politiques et des lignes directrices pour mettre fin aux obstacles à l'accessibilité dans divers aspects de la vie quotidienne.

Compte tenu du nombre croissant de Canadiens en situation de handicap, il est essentiel d'évaluer l'état actuel de l'accessibilité et de prendre des mesures pour combler les lacunes. Les ingénieurs jouent un rôle essentiel dans la création d'une société plus inclusive et plus accessible pour tous. En adoptant les principes de la conception universelle et en tenant compte des divers besoins des personnes handicapées, ils peuvent contribuer à la création d'espaces inclusifs et au développement de technologies innovantes. Moyennant un effort concerté pour éliminer ces obstacles, tous les paliers de gouvernement pourront faire des progrès véritables en vue d'une société plus inclusive et plus accessible, améliorant ainsi le bien-être et la qualité de vie de tous.

Pour atteindre ces objectifs, il faut une approche pluridisciplinaire, dans laquelle les ingénieurs jouent un rôle essentiel. Parmi les principaux problèmes à résoudre figurent les infrastructures inadéquates, les bâtiments inaccessibles, les limitations en matière de transport et les

⁵ Zallio, M., & Clarkson, P. J. (2021). Inclusion, diversity, equity and accessibility in the built environment: A study of architectural design practice. *Building and Environment*, 206, 108352. <https://doi.org/10.1016/j.buildenv.2021.108352>

⁶ Gouvernement de l'Ontario (2021). Révision législative 2019 de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. <https://www.ontario.ca/fr/page/revision-legislative-2019-de-la-loi-de-2005-sur-laccessibilite-pour-les-personnes-handicapees-de>

⁷ Lau, S-T., Nirmalanathan, K., Khan, M., Gauthier, C., Maisel, J., Novak, A. (2020). A Canadian Roadmap for Accessibility Standards, Canadian Standards Association, Toronto, ON. <https://www.csagroup.org/article/research/a-canadian-roadmap-for-accessibility-standards/#heading-3>

⁸ Emploi et Développement social Canada (2023). Vers un Canada accessible. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/canada-accessible.html>

problèmes liés aux espaces publics. Les ingénieurs possèdent des compétences et des connaissances uniques qui peuvent être mises à profit pour relever ces défis et garantir l'accessibilité aux personnes handicapées, aux personnes âgées et à d'autres groupes marginalisés. Du fait de leur nature, les ingénieurs sont formés pour ne pas se limiter aux conséquences immédiates ou aux applications de la conception, car ils réévaluent et remettent en question en permanence les hypothèses. Ils sont donc idéalement placés pour s'efforcer de trouver des solutions inclusives et accessibles.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Ingénieurs Canada reconnaît le rôle important que joue la profession d'ingénieur dans la création de milieux accessibles et dans la promotion de l'inclusion. Ingénieurs Canada s'est engagé à aider les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie à aiguiller les ingénieurs pour qu'ils s'acquittent de leur responsabilité de créer des espaces accessibles. Cet engagement comprend la promotion active des principes de conception universelle, qui visent à créer des environnements pouvant être utilisés par des personnes avec un large éventail de capacités. Ingénieurs Canada s'efforce de rendre les milieux de travail accueillants et inclusifs, en collaborant avec les organismes de réglementation pour favoriser la diversité au sein de la profession. Les attentes de milieux de travail inclusifs établissent donc la norme en matière de conception inclusive et accessible.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Compte tenu de l'adoption de la *Loi sur l'accessibilité* en 2019, il est essentiel que le gouvernement fédéral donne la priorité aux mesures qui favorisent l'accessibilité, conformément aux objectifs qu'il s'est fixés. Pour créer un pays inclusif pour tous les Canadiens, le gouvernement fédéral doit envisager ce qui suit :

1. Promouvoir les normes liées à l'accessibilité, par exemple, [la norme CSA/ASC B651](#) pour une conception accessible pour l'environnement bâti. Cette norme donne des lignes directrices pour la conception de bâtiments et des espaces publics accessibles. Son adoption pourrait jouer un rôle essentiel pour favoriser l'accessibilité pour tous dans les nouveaux projets de construction.
2. Mettre en place des programmes de financement en collaboration avec les gouvernements provinciaux et municipaux, ainsi qu'avec les propriétaires privés. Ces programmes devraient motiver la prise en considération et l'intégration de mesures d'accessibilité au cours des rénovations. En outre, tout financement fédéral devrait être assujéti au respect des normes d'accessibilité et d'inclusivité, afin d'assurer une approche exhaustive qui priorise l'accès universel et le respect des codes actuels en ce qui concerne les rénovations des bâtiments.
3. Encourager et promouvoir des normes d'accessibilité plus élevées pour les nouveaux projets et les rénovations importantes, encourager l'innovation et veiller à ce que l'accessibilité soit intégrée dans tous les aspects de l'environnement bâti.
4. Augmenter le financement des programmes et des initiatives visant à améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées. Cela pourrait inclure le financement de la recherche et du développement de nouvelles technologies et de solutions de conception.

5. Faciliter l'élaboration d'une stratégie à long terme visant à harmoniser les exigences en matière d'accessibilité dans les provinces et les territoires, afin de promouvoir la cohérence et la clarté pour les parties intéressées du secteur, les autorités de réglementation et le public.
6. Continuer à financer les programmes de certification de l'accessibilité afin d'encourager les propriétaires de bâtiments à adopter les principes de la conception universelle et à aller au-delà de la conformité. Ce soutien peut améliorer la formation, accroître la sensibilisation, encourager la collaboration interdisciplinaire avec les ingénieurs dès les premières étapes des projets et favoriser la mise en œuvre générale de mesures d'accessibilité efficaces.

En adoptant ces recommandations, le gouvernement fédéral peut réaffirmer son engagement à faire du Canada un pays accessible. La collaboration avec la profession d'ingénieur et l'intégration des expériences directes des personnes handicapées sont importantes pour garantir des solutions de conception efficaces. Cette collaboration devrait s'étendre à la formation et à la pratique du génie, afin d'accélérer l'intégration des principes d'accessibilité et de conception universelle. En apportant son soutien et ses ressources à la profession d'ingénieur, le gouvernement fédéral peut favoriser l'adoption générale de mesures d'accessibilité et contribuer au développement d'une société plus inclusive.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada s'engage à promouvoir la conception inclusive et à assurer la création d'espaces physiques accessibles au Canada. Ingénieurs Canada continuera de :

- Plaider en faveur des principes de conception inclusive et des considérations relatives à l'accessibilité dans les politiques, les règlements et les initiatives du gouvernement.
- Suivre le programme du gouvernement, les initiatives législatives et les règlements proposés en matière d'accessibilité, et formuler des recommandations à l'attention des décideurs afin d'influencer l'élaboration de politiques qui donnent la priorité à l'accessibilité et favorisent une société plus inclusive.
- Fournir l'avis des ingénieurs en ce qui concerne les lois et les règlements fédéraux lorsque les travaux d'ingénierie sont dans l'intérêt du public.
- Soutenir le travail des organismes de réglementation du génie pour faire appliquer les lois provinciales et territoriales sur les ingénieurs dans la mesure où elles concernent l'exercice des disciplines du génie ayant un impact sur l'accessibilité et la conception inclusive.

Transformer l'accès des Autochtones aux études postsecondaires en génie

Position de la profession d'ingénieur

- Il est essentiel de transformer la façon dont les peuples autochtones sont représentés, leurs visions du monde et leurs systèmes de connaissances dans le cadre des études postsecondaires en génie si l'on veut parvenir à des solutions holistiques, tout en encourageant l'innovation, en remédiant aux pénuries de compétences et en donnant du poids aux divers points de vue pour relever des défis complexes.
- Le soutien du gouvernement fédéral envers l'accès des Autochtones aux programmes de génie est essentiel pour que le Canada demeure un chef de file et continue d'offrir un capital intellectuel au marché mondial. De plus, le soutien du gouvernement fédéral est nécessaire pour répondre aux Appels à l'action 6 à 12 de la Commission de vérité et réconciliation (CVR), **ainsi que pour commencer à pallier les inégalités systémiques causées par la colonisation.**
- Les initiatives favorisant la représentation autochtone devraient être intégrées tout au long de la formation en génie, en commençant par la maternelle jusqu'à la 12^e année, avec des programmes et un curriculum qui intègrent les systèmes de connaissances autochtones dans l'ensemble des disciplines.
- Les établissements et les programmes postsecondaires qui veillent à honorer la représentation, les visions du monde et les systèmes de connaissances autochtones jouent un rôle essentiel pour attirer et retenir les Autochtones dans la profession d'ingénieur.
- Ingénieurs Canada collabore avec les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux du génie pour s'assurer que la profession reflète la démographie canadienne et répond aux besoins de l'économie du pays. Ce travail répond à l'Appel à l'action 92 de la **Commission de vérité et réconciliation**.

Enjeu

Bien qu'ils représentent plus de 4,9 % de la population canadienne, les Autochtones sont fortement sous-représentés dans les programmes de génie et ne représentent que 0,6 % du total des inscriptions aux programmes de premier cycle en génie et 0,73 % de la profession^{1 2}. Cette disparité n'est pas due à un manque d'intérêt ou de capacité, mais existe en raison d'obstacles systémiques.

Ces obstacles sont multiples et englobent des enjeux sociaux, politiques et économiques qui ont été perpétués par la colonisation continue et le traumatisme intergénérationnel causé par le système des pensionnats. Ce dernier avait été mis en place pour assimiler les enfants

¹ Statistique Canada (2018). Profil de la population autochtone, Recensement de 2016, numéro 98-510-X2016001 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/abpopprof/index.cfm?Lang=F>

² Ingénieurs Canada (2021). « Autochtones en génie au Canada ». <https://engineerscanada.ca/fr/rapports/recherche/autochtones-en-genie-au-canada>

autochtones à la culture euro canadienne. Le financement inadéquat pour les écoles ~~autochtones~~ et les lacunes dans l'éducation primaire des élèves ~~autochtones~~ ne font qu'exacerber davantage le problème. Les attitudes discriminatoires au sein de la profession d'ingénieur et le manque de connaissances du génie en tant que choix de carrière pour les ~~étudiants A~~ autochtones contribuent également au faible nombre d'Autochtones inscrits dans les programmes de formation en génie et de diplômés titulaires d'un permis d'ingénieur.

On ne saurait trop insister sur l'importance de la représentation autochtone au sein de la profession d'ingénieur. Elle est essentielle pour protéger l'intérêt public et refléter la diversité démographique du Canada. Toutefois, les obstacles systémiques ont une incidence disproportionnée sur les groupes marginalisés et sous-représentés, notamment les peuples autochtones.

Pour faire véritablement progresser le génie et les sciences appliquées, il est essentiel de valoriser et d'intégrer les perspectives autochtones et les systèmes de connaissance traditionnels dans la formation. Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la décolonisation de la formation et des Appels à l'action lancés par ~~la Commission de vérité et réconciliation (CVR)~~.³

Les facultés de génie ont pour but de préparer les étudiants à devenir des innovateurs et des entrepreneurs. Toutefois, la représentation des ~~étudiants a~~ Autochtones dans les programmes de génie agréés est nettement inférieure au pourcentage de leur population au Canada. Le fait d'adopter les modes d'apprentissage de connaissance traditionnels dans la formation postsecondaire en génie et d'assurer une meilleure représentation des peuples autochtones peut favoriser la croissance et l'innovation au sein de la profession.

Les conséquences des systèmes d'oppression sur l'accès des peuples autochtones à la formation postsecondaire en génie au Canada sont considérables. Elles comprennent le chômage, la pauvreté, les problèmes géographiques pour les communautés éloignées, le soutien inadéquat dans l'enseignement secondaire, la disponibilité limitée des cours de sciences et de mathématiques prérequis dans les régions éloignées, l'absence le nombre limité de modèles dans le domaine des STIM ~~au sein de la communauté~~ et le manque d'informations sur les possibilités de carrière.

Pour relever ces défis, il faut comprendre à la fois les circonstances actuelles et le contexte historique. La longue histoire du colonialisme et de l'assimilation au Canada a érigé un grand nombre d'obstacles pour les ~~A~~ étudiants autochtones.^{4,5}

De nombreuses études se sont intéressées aux multiples facteurs qui contribuent perceptions des étudiants autochtones de niveau postsecondaire concernant les facteurs qui contribuent à la réussite des étudiants autochtones de niveau post-secondaire ~~leur réussite~~ dans les

³ Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015a). Appels à l'action. Winnipeg (Manitoba).

⁴ Hallett, D., Want, S. C., Chandler, M. J., Koopman, L. L., Flores, J. P., & Gehrke, E. C. (2008). *Identity in flux: Ethnic self-identification, and school attrition in Canadian Aboriginal youth*. *Journal of Applied Developmental Psychology*, 29(1), 62-75. <https://doi.org/10.1016/j.appdev.2007.10.008>

⁵ Lamb, D. (2014). Aboriginal early school leavers on- and off-reserve: An empirical analysis. *Analyse de politiques*, 40(2), 156-165. <https://doi.org/10.3138/cpp.2012-060>

programmes universitaires de premier cycle^{6,7}. Les étudiants autochtones ont mentionné plusieurs services universitaires qui ont un effet positif sur leur expérience, notamment les conseillers autochtones, les bourses d'études spécialisées et les espaces réservés aux étudiants autochtones. Cependant, ils rencontrent également des difficultés comme la transition, les contraintes financières et le manque d'appartenance à une communauté. En relevant ces défis et en mettant en œuvre des stratégies de décolonisation, nous pouvons rendre les études postsecondaire en génie plus équitables et plus accessibles aux ~~A apprenants~~ autochtones. Cela contribuera non seulement à l'avancement de la profession d'ingénieur, mais profitera également à la société canadienne.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Afin de pouvoir remédier à la sous-représentation des Autochtones dans la profession d'ingénieur, il est nécessaire de reconnaître l'oppression passée et présente des peuples autochtones dans le domaine du génie. Il s'agit notamment de reconnaître l'impact des projets sur les territoires autochtones, l'établissement de camps de travailleurs et la marginalisation des points de vue autochtones dans l'enseignement du génie.

L'augmentation de la représentation des peuples autochtones dans la formation postsecondaire en génie et dans la profession d'ingénieur ne se limite pas à l'innovation. Elle cadre avec la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et encourage les jeunes autochtones à envisager une carrière d'ingénieur en favorisant les modèles autochtones dans le domaine du génie. Pour refléter la démographie canadienne dans la profession d'ingénieur, il est essentiel de veiller à ce que les étudiants autochtones aient un accès sûr, équitable et décolonisé aux études postsecondaires en génie.

Ingénieurs Canada s'engage à promouvoir les initiatives qui attirent et retiennent les peuples autochtones dans les études postsecondaires en génie et dans la profession d'ingénieur. Voici des exemples de ces contributions :

- Des projets tels que le [Rapport sur la vérité et la réconciliation dans la formation en génie](#). Cette initiative mobilise les étudiants, les enseignants et le personnel autochtones des facultés de génie de tout le pays, en recueillant les expériences et les points de vue autochtones dans le domaine de la formation des ingénieurs au moyen d'entretiens et d'enquêtes. L'objectif est de favoriser la création de facultés de génie inclusives et équitables. [L'inclusion des Autochtones en génie](#) fournit des informations précieuses sur les expériences de vie et les caractéristiques d'ingénieurs autochtones dans trois provinces.
- Un rôle essentiel dans la mise sur pied du Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC) auprès de l'American Indian Science and Engineering Society (AISES). Ingénieurs Canada soutient l'AISES en offrant des occasions de mentorat et de réseautage.
- La mise en avant de programmes réussis tels que le *Engineering Access Program (ENGAP)* de l'université du Manitoba et le programme *Aboriginal Access to Engineering* de l'université

⁶ Timmons, V. (2013). Aboriginal students' perceptions of post-secondary success initiatives. *The Canadian Journal of Native Studies*, 33(1), 231-237.

⁷ Tanya Chichekian, Catherine Maheux. Indigenous students' experiences regarding the utility of university resources during medical training, *International Journal of Educational Research Open*, Volume 3, 2022, 100212, ISSN 2666-3740. <https://doi.org/10.1016/j.ijedro.2022.100212>.

Queen's, qui contribuent à combler les lacunes en matière de formation et à fournir des ressources essentielles.

- Le travail avec les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie pour garantir une application équitable des normes et promouvoir ainsi l'égalité des chances pour tous les futurs ingénieurs, y compris les Autochtones.
- La publication du [Guide sur la consultation et la mobilisation des Autochtones](#), qui a été élaboré en réponse à des travaux clés tels que la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR), les Appels à la justice du Groupe de travail sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Ce guide incarne l'engagement d'Ingénieurs Canada à favoriser les relations, à contribuer à l'amélioration des résultats pour la communauté et à promouvoir la guérison collective. Il encourage les utilisateurs à faire preuve d'humilité et d'empathie, en veillant à ce que les relations ne se limitent pas aux projets de génie.
- La priorité donnée aux liens et au partage des connaissances entre les formateurs et les membres du personnel de divers établissements universitaires qui travaillent à la décolonisation et à l'autochtonisation du système de formation des ingénieurs.

En soutenant activement ces programmes et initiatives, Ingénieurs Canada s'efforce de créer une profession d'ingénieur plus équitable et plus diversifiée, avec un meilleur accès à la formation pour les peuples autochtones et une représentation accrue dans ce domaine.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Le soutien apporté par le gouvernement du Canada est essentiel pour prêter main-forte aux efforts déployés par la profession d'ingénieur pour attirer les peuples autochtones dans les programmes de formation postsecondaire en génie. Cela inclut le soutien des programmes qui s'efforcent de créer des environnements inclusifs où tous les étudiants se sentent bien accueillis et appréciés.

Le soutien à la promotion des ~~Apeuples~~ autochtones dans le domaine du génie répond aux Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation visant à combler les écarts en matière d'éducation et d'emploi entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones. Pour améliorer la participation des Autochtones en génie, plusieurs mesures doivent être prises :

- Élargir les programmes d'accès : Allouer des fonds pour élargir les programmes d'accès existants pour les peuples autochtones et en créer de nouveaux. Soutenir l'utilisation des technologies numériques qui permettent des possibilités de formation dans les communautés autochtones éloignées.
- Financer la recherche de solutions aux obstacles à l'entrée et aux expériences des jeunes autochtones dans les programmes de génie.
- Soutenir la transition de la main-d'œuvre : Soutenir des programmes coopératifs bien rémunérés pour les étudiants autochtones en génie et mettre en œuvre des programmes d'emploi subventionnés pour faciliter la transition des diplômés autochtones en génie vers le marché du travail.

Pour encourager des milieux de travail plus équitables et améliorer les relations entre la profession d'ingénieur et les communautés autochtones, le gouvernement fédéral devrait :

1. Appuyer la tenue de consultations importantes auprès de ~~des A communautés~~ autochtones en vue d'élaborer des programmes pilotes de formation sur la conduite professionnelle qui abordent le rapport déséquilibré entre les ~~A communautés~~ autochtones et la profession d'ingénieur.
2. Allouer du financement pour l'élaboration de ressources visant à aider les ingénieurs à naviguer et à répondre aux 94 Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Enfin, il est essentiel que le gouvernement fédéral appuie les efforts déployés pour attirer et retenir les ~~Autochtones dans la profession au Canada personnes talentueuses issues des communautés autochtones canadiennes,~~ - notamment en finançant la création d'une association professionnelle d'ingénieurs autochtones pouvant faciliter le rayonnement et l'accès, des bourses d'études, du mentorat et des occasions d'apprentissage intégrés au travail pour les ingénieurs autochtones de tout le Canada.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada reste pleinement engagé en faveur de la vérité et de la réconciliation et soutient la profession d'ingénieur dans ses efforts pour attirer et retenir les Autochtones dans les études postsecondaires en génie et dans la profession elle-même. À cette fin, Ingénieurs Canada entreprendra les initiatives suivantes :

- Promouvoir activement et soutenir les programmes qui facilitent la participation d'Autochtones dans les programmes d'études de premier cycle en génie. Ingénieurs Canada continuera également de collaborer étroitement avec le gouvernement fédéral et ses partenaires pour s'assurer que les mesures et les soutiens nécessaires sont en place
- Maintenir une adhésion active au Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC), en offrant activement des conseils et une orientation dans le cadre des efforts de programmation de l'AISES.
- Soutenir la participation des étudiants à la conférence annuelle de l'AISES au Canada.
- Mettre en avant les réalisations des ingénieurs et des étudiants autochtones dans les publications d'Ingénieurs Canada.
- Collaborer étroitement avec les organismes de réglementation pour recueillir des données essentielles sur le nombre d'ingénieurs autochtones qui exercent au Canada. Il s'agit notamment d'établir des partenariats avec les groupes et les associations autochtones concernés afin de favoriser la collaboration et de promouvoir l'inclusion.

Guidé par la vérité et la réconciliation, Ingénieurs Canada vise à réaliser des progrès importants pour accroître la représentation des Autochtones dans le domaine du génie et favoriser un environnement plus juste et plus favorable pour les Autochtones au sein de la profession.

Transformer l'accès des Autochtones aux études postsecondaires en génie

Position de la profession d'ingénieur

- Il est essentiel de transformer la façon dont les peuples autochtones sont représentés, leurs visions du monde et leurs systèmes de connaissances dans le cadre des études postsecondaires en génie si l'on veut parvenir à des solutions holistiques, tout en encourageant l'innovation, en remédiant aux pénuries de compétences et en donnant du poids aux divers points de vue pour relever des défis complexes.
- Le soutien du gouvernement fédéral envers l'accès des Autochtones aux programmes de génie est essentiel pour que le Canada demeure un chef de file et continue d'offrir un capital intellectuel au marché mondial. De plus, le soutien du gouvernement fédéral est nécessaire pour répondre aux Appels à l'action 6 à 12 de la Commission de vérité et réconciliation (CVR).
- Les initiatives favorisant la représentation autochtone devraient être intégrées tout au long de la formation en génie, en commençant par la maternelle jusqu'à la 12^e année, avec des programmes et un curriculum qui intègrent les systèmes de connaissances autochtones dans l'ensemble des disciplines.
- Les établissements et les programmes postsecondaires qui veillent à honorer la représentation, les visions du monde et les systèmes de connaissances autochtones jouent un rôle essentiel pour attirer et retenir les Autochtones dans la profession d'ingénieur.
- Ingénieurs Canada collabore avec les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux du génie pour s'assurer que la profession reflète la démographie canadienne et répond aux besoins de l'économie du pays. Ce travail répond à l'Appel à l'action 92 de la CVR.

Enjeu

Bien qu'ils représentent plus de 4,9 % de la population canadienne, les Autochtones sont fortement sous-représentés dans les programmes de génie et ne représentent que 0,6 % du total des inscriptions aux programmes de premier cycle en génie et 0,73 % de la profession^{1 2}. Cette disparité n'est pas due à un manque d'intérêt ou de capacité, mais existe en raison d'obstacles systémiques.

Ces obstacles sont multiples et englobent des enjeux sociaux, politiques et économiques qui ont été perpétués par la colonisation continue et le traumatisme intergénérationnel causé par le système des pensionnats. Ce dernier avait été mis en place pour assimiler les enfants autochtones à la culture euro canadienne. Le financement inadéquat pour les écoles et les

¹ Statistique Canada (2018). Profil de la population autochtone, Recensement de 2016, numéro 98-510-X2016001 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/abpopprof/index.cfm?Lang=F>

² Ingénieurs Canada (2021). « Autochtones en génie au Canada ». <https://engineerscanada.ca/fr/rapports/recherche/autochtones-en-genie-au-canada>

lacunes dans l'éducation primaire des élèves ne font qu'exacerber davantage le problème. Les attitudes discriminatoires au sein de la profession d'ingénieur et le manque de connaissances du génie en tant que choix de carrière pour les Autochtones contribuent également au faible nombre d'Autochtones inscrits dans les programmes de formation en génie et de diplômés titulaires d'un permis d'ingénieur.

On ne saurait trop insister sur l'importance de la représentation autochtone au sein de la profession d'ingénieur. Elle est essentielle pour protéger l'intérêt public et refléter la diversité démographique du Canada. Toutefois, les obstacles systémiques ont une incidence disproportionnée sur les groupes marginalisés et sous-représentés, notamment les peuples autochtones.

Pour faire véritablement progresser le génie et les sciences appliquées, il est essentiel de valoriser et d'intégrer les perspectives autochtones et les systèmes de connaissance traditionnels dans la formation. Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la décolonisation de la formation et des Appels à l'action lancés par la CVR.³

Les facultés de génie ont pour but de préparer les étudiants à devenir des innovateurs et des entrepreneurs. Toutefois, la représentation des Autochtones dans les programmes de génie agréés est nettement inférieure au pourcentage de leur population au Canada. Le fait d'adopter les modes de connaissance traditionnels dans la formation postsecondaire en génie et d'assurer une meilleure représentation des peuples autochtones peut favoriser la croissance et l'innovation au sein de la profession.

Les conséquences des systèmes d'oppression sur l'accès des peuples autochtones à la formation postsecondaire en génie au Canada sont considérables. Elles comprennent le chômage, la pauvreté, les problèmes géographiques pour les communautés éloignées, le soutien inadéquat dans l'enseignement secondaire, la disponibilité limitée des cours de sciences et de mathématiques prérequis dans les régions éloignées, le nombre limité de modèles dans le domaine des STIM et le manque d'informations sur les possibilités de carrière.

Pour relever ces défis, il faut comprendre à la fois les circonstances actuelles et le contexte historique. La longue histoire du colonialisme et de l'assimilation au Canada a érigé un grand nombre d'obstacles pour les Autochtones.^{4,5}

De nombreuses études se sont intéressées aux multiples facteurs qui contribuent à la réussite des étudiants autochtones de niveau post-secondaire dans les programmes universitaires de premier cycle^{6,7}. Les étudiants autochtones ont mentionné plusieurs services universitaires qui

³ Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015a). Appels à l'action. Winnipeg (Manitoba).

⁴ Hallett, D., Want, S. C., Chandler, M. J., Koopman, L. L., Flores, J. P., & Gehrke, E. C. (2008). *Identity in flux: Ethnic self-identification, and school attrition in Canadian Aboriginal youth*. *Journal of Applied Developmental Psychology*, 29(1), 62-75. <https://doi.org/10.1016/j.appdev.2007.10.008>

⁵ Lamb, D. (2014). Aboriginal early school leavers on- and off-reserve: An empirical analysis. *Analyse de politiques*, 40(2), 156-165. <https://doi.org/10.3138/cpp.2012-060>

⁶ Timmons, V. (2013). Aboriginal students' perceptions of post-secondary success initiatives. *The Canadian Journal of Native Studies*, 33(1), 231-237.

⁷ Tanya Chichekian, Catherine Maheux. Indigenous students' experiences regarding the utility of university resources during medical training, *International Journal of Educational Research Open*, Volume 3, 2022, 100212, ISSN 2666-3740. <https://doi.org/10.1016/j.ijedro.2022.100212>.

ont un effet positif sur leur expérience, notamment les conseillers autochtones, les bourses d'études spécialisées et les espaces réservés aux étudiants autochtones. Cependant, ils rencontrent également des difficultés comme la transition, les contraintes financières et le manque d'appartenance à une communauté. En relevant ces défis et en mettant en œuvre des stratégies de décolonisation, nous pouvons rendre les études postsecondaire en génie plus équitables et plus accessibles aux Autochtones. Cela contribuera non seulement à l'avancement de la profession d'ingénieur, mais profitera également à la société canadienne.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Afin de pouvoir remédier à la sous-représentation des Autochtones dans la profession d'ingénieur, il est nécessaire de reconnaître l'oppression passée et présente des peuples autochtones dans le domaine du génie. Il s'agit notamment de reconnaître l'impact des projets sur les territoires autochtones, l'établissement de camps de travailleurs et la marginalisation des points de vue autochtones dans l'enseignement du génie.

L'augmentation de la représentation des peuples autochtones dans la formation postsecondaire en génie et dans la profession d'ingénieur ne se limite pas à l'innovation. Elle cadre avec la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et encourage les jeunes autochtones à envisager une carrière d'ingénieur en favorisant les modèles autochtones dans le domaine du génie. Pour refléter la démographie canadienne dans la profession d'ingénieur, il est essentiel de veiller à ce que les étudiants autochtones aient un accès sûr, équitable et décolonisé aux études postsecondaires en génie.

Ingénieurs Canada s'engage à promouvoir les initiatives qui attirent et retiennent les peuples autochtones dans les études postsecondaires en génie et dans la profession d'ingénieur. Voici des exemples de ces contributions :

- Des projets tels que le [Rapport sur la vérité et la réconciliation dans la formation en génie](#). Cette initiative mobilise les étudiants, les enseignants et le personnel autochtones des facultés de génie de tout le pays, en recueillant les expériences et les points de vue autochtones dans le domaine de la formation des ingénieurs au moyen d'entretiens et d'enquêtes. L'objectif est de favoriser la création de facultés de génie inclusives et équitables. [L'inclusion des Autochtones en génie](#) fournit des informations précieuses sur les expériences de vie et les caractéristiques d'ingénieurs autochtones dans trois provinces.
- Un rôle essentiel dans la mise sur pied du Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC) auprès de l'American Indian Science and Engineering Society (AISES). Ingénieurs Canada soutient l'AISES en offrant des occasions de mentorat et de réseautage.
- La mise en avant de programmes réussis tels que le *Engineering Access Program (ENGAP)* de l'université du Manitoba et le programme *Aboriginal Access to Engineering* de l'université Queen's, qui contribuent à combler les lacunes en matière de formation et à fournir des ressources essentielles.
- Le travail avec les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie pour garantir une application équitable des normes et promouvoir ainsi l'égalité des chances pour tous les futurs ingénieurs, y compris les Autochtones.
- La publication du [Guide sur la consultation et la mobilisation des Autochtones](#), qui a été élaboré en réponse à des travaux clés tels que la Commission royale sur les peuples

autochtones (CRPA), les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR), les Appels à la justice du Groupe de travail sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Ce guide incarne l'engagement d'Ingénieurs Canada à favoriser les relations, à contribuer à l'amélioration des résultats pour la communauté et à promouvoir la guérison collective. Il encourage les utilisateurs à faire preuve d'humilité et d'empathie, en veillant à ce que les relations ne se limitent pas aux projets de génie.

- La priorité donnée aux liens et au partage des connaissances entre les formateurs et les membres du personnel de divers établissements universitaires qui travaillent à la décolonisation et à l'autochtonisation du système de formation des ingénieurs.

En soutenant activement ces programmes et initiatives, Ingénieurs Canada s'efforce de créer une profession d'ingénieur plus équitable et plus diversifiée, avec un meilleur accès à la formation pour les peuples autochtones et une représentation accrue dans ce domaine.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Le soutien apporté par le gouvernement du Canada est essentiel pour prêter main-forte aux efforts déployés par la profession d'ingénieur pour attirer les peuples autochtones dans les programmes de formation postsecondaire en génie. Cela inclut le soutien des programmes qui s'efforcent de créer des environnements inclusifs où tous les étudiants se sentent bien accueillis et appréciés.

Le soutien à la promotion des Autochtones dans le domaine du génie répond aux Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation visant à combler les écarts en matière d'éducation et d'emploi entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones. Pour améliorer la participation des Autochtones en génie, plusieurs mesures doivent être prises :

- Élargir les programmes d'accès : Allouer des fonds pour élargir les programmes d'accès existants pour les peuples autochtones et en créer de nouveaux. Soutenir l'utilisation des technologies numériques qui permettent des possibilités de formation dans les communautés autochtones éloignées.
- Financer la recherche de solutions aux obstacles à l'entrée et aux expériences des jeunes autochtones dans les programmes de génie.
- Soutenir la transition de la main-d'œuvre : Soutenir des programmes coopératifs bien rémunérés pour les étudiants autochtones en génie et mettre en œuvre des programmes d'emploi subventionnés pour faciliter la transition des diplômés autochtones en génie vers le marché du travail.

Pour encourager des milieux de travail plus équitables et améliorer les relations entre la profession d'ingénieur et les communautés autochtones, le gouvernement fédéral devrait :

1. Appuyer la tenue de consultations importantes auprès des Autochtones en vue d'élaborer des programmes pilotes de formation sur la conduite professionnelle qui abordent le rapport déséquilibré entre les Autochtones et la profession d'ingénieur.
2. Allouer du financement pour l'élaboration de ressources visant à aider les ingénieurs à naviguer et à répondre aux 94 Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Enfin, il est essentiel que le gouvernement fédéral appuie les efforts déployés pour attirer et retenir les Autochtones dans la profession au Canada, notamment en finançant la création d'une association professionnelle d'ingénieurs autochtones pouvant faciliter le rayonnement et l'accès, des bourses d'études, du mentorat et des occasions d'apprentissage intégrés au travail pour les ingénieurs autochtones de tout le Canada.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada reste pleinement engagé en faveur de la vérité et de la réconciliation et soutient la profession d'ingénieur dans ses efforts pour attirer et retenir les Autochtones dans les études postsecondaires en génie et dans la profession elle-même. À cette fin, Ingénieurs Canada entreprendra les initiatives suivantes :

- Promouvoir activement et soutenir les programmes qui facilitent la participation d'Autochtones dans les programmes d'études de premier cycle en génie. Ingénieurs Canada continuera également de collaborer étroitement avec le gouvernement fédéral et ses partenaires pour s'assurer que les mesures et les soutiens nécessaires sont en place
- Maintenir une adhésion active au Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC), en offrant activement des conseils et une orientation dans le cadre des efforts de programmation de l'AISES.
- Soutenir la participation des étudiants à la conférence annuelle de l'AISES au Canada.
- Mettre en avant les réalisations des ingénieurs et des étudiants autochtones dans les publications d'Ingénieurs Canada.
- Collaborer étroitement avec les organismes de réglementation pour recueillir des données essentielles sur le nombre d'ingénieurs autochtones qui exercent au Canada. Il s'agit notamment d'établir des partenariats avec les groupes et les associations autochtones concernés afin de favoriser la collaboration et de promouvoir l'inclusion.

Guidé par la vérité et la réconciliation, Ingénieurs Canada vise à réaliser des progrès importants pour accroître la représentation des Autochtones dans le domaine du génie et favoriser un environnement plus juste et plus favorable pour les Autochtones au sein de la profession.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Rapport annuel de rendement stratégique		4.1
Objet :	Approuver le Rapport annuel de rendement stratégique 2023	
Lien avec le Plan stratégique / les objectifs :	Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs Responsabilité du conseil : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le Rapport annuel de rendement stratégique 2023 pour présentation aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle de mai 2024.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

Définition de l'enjeu

- Le Plan stratégique 2022-2024, ses objectifs et ses résultats découlent d'une vaste consultation menée auprès des organismes de réglementation; ils ont été approuvés par les membres en mai 2021.
- Le nouveau modèle de rapport stratégique a été soumis au Comité sur la gouvernance et approuvé par celui-ci en mars 2021.
- Les mesures de rendement ont été approuvées par le conseil lors de son atelier stratégique de juin 2021.
- Le rapport met l'accent sur la réalisation des objectifs établis dans le Plan stratégique 2022-2024.
- Les résultats ciblés dans le Plan stratégique 2022-2024 sont à plus long terme et ne peuvent être mesurés à cette étape.
- La politique du conseil 1.4, *Plan stratégique*, stipule que le conseil et les membres doivent recevoir le rapport annuel de rendement qui sert de base pour demander toute modification au plan stratégique.

Action/recommandation proposée

- Que le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le rapport annuel de rendement stratégique 2023 ci-joint afin qu'il soit distribué aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle en mai.
- Toutes les priorités stratégiques sont en bonne voie de réalisation en 2024.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'a été envisagée, étant donné que le présent rapport est obligatoire en vertu de la politique du conseil 1.4, *Plan stratégique*.

Risques

- Si le conseil ne fait pas état des progrès réalisés et ne démontre pas qu'il est redevable aux membres, cela pourrait entraîner une perte de confiance.

Répercussions financières

- Aucun coût n'est associé à ce rapport. Le budget annuel d'Ingénieurs Canada rend compte des dépenses liées à la prestation du plan stratégique.

Avantages

- L'élaboration, l'examen et l'approbation d'un rapport annuel de rendement stratégique donnent au conseil l'occasion de réfléchir à son rendement et à celui de l'organisme.
- Le Rapport annuel de rendement stratégique montre aux organismes de réglementation que les membres du conseil comprennent à qui ils doivent rendre des comptes et qu'ils sont déterminés à s'acquitter de leur rôle de fournir de la valeur aux organismes de réglementation.

Consultations

- Le présent rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs et résultats a été élaboré par des membres du personnel afin d'en garantir l'exactitude.
- La principale consultation est la réunion du conseil, au cours de laquelle les administrateurs et administratrices s'entendent sur le niveau de réalisation à communiquer aux organismes de réglementation.

Prochaines étapes

- En se basant sur les avis et commentaires du conseil, le personnel finalisera (et modifiera, au besoin) le Rapport de rendement annuel 2023 et veillera à l'inclure dans le cahier de travail de l'assemblée annuelle des membres de 2024.

Annexe

- **Annexe 1** : Rapport annuel de rendement stratégique 2023

Rapport annuel de rendement stratégique : TR4 de 2023

Ce modèle de rapport de rendement stratégique a été examiné et approuvé par le Comité sur la gouvernance en 2021. Les indicateurs ont été approuvés lors de l'[atelier stratégique du conseil](#) de juin 2021. Le rendement est mesuré par rapport au [Plan stratégique 2022-2024](#) qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Légende

	État de la priorité stratégique
Dans l'ensemble, les activités sont en bonne voie d'être exécutées d'ici 2024.	
Dans l'ensemble, les activités connaissent certains retards; aucune incidence prévue sur la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2024.	
Dans l'ensemble, les activités accusent certains retards qui pourraient compromettre la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2024.	

Sources d'information

L'information présentée dans ce rapport est tirée des sources suivantes :

Section	Source
Activités planifiées (établies en juin 2021)	Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2021 (anglais seulement)
Rapports trimestriels 2023	Comptes rendus du personnel dans le cadre des rapports trimestriels internes
Notre action	Plan stratégique 2022-2024
Les indices du succès	Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2021 (anglais seulement)
Comment mesurerons-nous le succès en 2024*	

**Un résumé des indicateurs, par priorité stratégique, est présenté à la fin de ce rapport*

PS1.1, Examiner et valider le but et la portée de l'agrément												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Effectuer une analyse comparative du système d'agrément												
2. Rendre compte de l'état de la formation en génie												
3. Chercher à définir une exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice												
4. Réexaminer le but de l'agrément												
5. Tracer la voie à suivre												

Rapports trimestriels 2023	TR1	TR2	TR3	TR4
1. Effectuer une analyse comparative du système d'agrément	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022
2. Rendre compte de l'état de la formation en génie	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022
3. Chercher à définir une exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> Les simulations ont commencé le 30 mars 2023 et se termineront à la mi-mai. La recherche se poursuivra après les simulations, et les plans pour les consultations auprès des organismes de réglementation commenceront aux deuxième et troisième trimestres et seront exécutés au quatrième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Les simulations se sont terminées en mai et les conclusions ont été communiquées aux participants. Les consultations auprès des organismes de réglementation débuteront au troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les activités prévues pour le troisième trimestre ont été menées à bien. Un profil de compétences à spectre complet a été élaboré et le BCAPG et le BCCAG ont été consultés. Une ébauche de plan de recherche avec d'autres organismes de réglementation ou d'agrément des professions a été élaborée et le plan sera exécuté au quatrième trimestre. Les activités du quatrième trimestre sont en bonne voie de réalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les activités prévues pour le quatrième trimestre ont été menées à bien. Les résultats des consultations sur le profil de compétences à spectre complet ont été communiqués aux participants et un résumé concis a été publié sur le site Web du projet Avenir de l'agrément en génie (AAG).
4. Réexaminer le but de l'agrément	<ul style="list-style-type: none"> Les simulations ont commencé le 30 mars 2023 et se termineront à la mi-mai. La recherche se poursuivra après les 	<ul style="list-style-type: none"> Les simulations se sont terminées en mai et les conclusions ont été communiquées aux 	<ul style="list-style-type: none"> L'élaboration du but de l'agrément est retardée, car le groupe de travail n'a pas été en mesure d'en produire une ébauche au cours du TR3. Les paramètres d'un système d'agrément 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les activités prévues pour le quatrième trimestre ont été menées à bien. Des entretiens avec d'autres organismes dont le travail est pertinent pour le projet AAG (soins infirmiers, architecture,

Point 4.1 de l'ordre du jour, annexe 1

	<p>simulations, et les plans pour les consultations auprès des organismes de réglementation commenceront aux deuxième et troisième trimestres et seront exécutés au quatrième trimestre.</p>	<p>participants.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les consultations auprès des organismes de réglementation débuteront au troisième trimestre. 	<p>efficace et trois domaines prioritaires pour le futur ont été élaborés à la place.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le BCAPG et le BCCAG ont été consultés. Les consultations auprès des organismes de réglementation et de DDIC débuteront au quatrième trimestre. Un sondage auprès des groupes sous-représentés a également été retardé et sera réalisé au quatrième trimestre. 	<p>comptabilité) ont été menés au quatrième trimestre. Des groupes sous-représentés (étudiants, diplômés de programmes agréés, ingénieurs formés à l'étranger, personnes travaillant dans le domaine du génie sans permis d'exercice, etc.) ont été interrogés. Les entretiens et le sondage alimenteront les travaux du groupe de travail à partir du premier trimestre 2024.</p>
5. Tracer la voie à suivre	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.
Rapport annuel 2023				
Activités réalisées	<p>Toutes les étapes importantes ont été franchies, dans le respect du budget. Il y a cependant un risque que les changements de personnel à Ingénieurs Canada et Coeuraj retardent la livraison du dernier produit livrable, soit le rapport final du groupe de travail et les recommandations connexes.</p>			
Budget annuel et dépenses réelles	<p>Budget 2023 = 1,03 million \$ Dépenses 2023 = 727 000 \$ Les dépenses réelles ont été inférieures au budget en raison de frais de déplacement moins élevés (certaines réunions ont été tenues en mode virtuel) et de dépenses de consultants moins élevées que prévu. La réduction de la taille de l'équipe de consultants a entraîné une réduction des activités de communication par rapport à ce qui était prévu au départ. Le risque associé à la réduction de la taille de l'équipe de consultants est géré par l'intégration d'autres ressources.</p>			
Progrès vers le succès d'ici 2024	<p>Actuellement en bonne voie pour soumettre des recommandations sur le but de l'agrément et l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice, ainsi qu'un rapport sur la voie à suivre au conseil d'Ingénieurs Canada d'ici la fin de 2024, mais le risque de retard en raison de la rotation du personnel existe.</p>			
Résumé de la priorité stratégique				
Notre action	<p>Nous procéderons à un examen approfondi du processus d'agrément et nous nous pencherons sur les pratiques exemplaires en matière de formation des ingénieurs, et nous travaillerons collectivement avec les organismes de réglementation et les parties prenantes pour comprendre s'il y a un désir d'adopter une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, ainsi qu'un nouveau but pour l'agrément. Si tel est le cas, nous réviserons le système d'agrément.</p>			
Les indices du succès	<p>A. Toutes les parties prenantes connaissent les modes d'agrément utilisés à l'échelle nationale et internationale. B. Toutes les parties prenantes connaissent la réalité actuelle et les possibilités futures de la formation en génie. C. Les organismes de réglementation ont une exigence de formation universitaire s'appliquant à tous pour l'obtention du permis d'exercice. D. Toutes les parties prenantes comprennent le but de l'agrément. E. Ingénieurs Canada, y compris le BCAPG et le BCCAG, ont des directives pour mettre en œuvre des systèmes conformes au but et à l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice.</p>			

PS1.2, Renforcer la collaboration et l'harmonisation												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)		2022			2023			2024				
1. Collaborer avec le personnel des organismes de réglementation pour cerner les obstacles et les possibilités												
2. Préparer un énoncé national de collaboration avec toutes les zones de compétence												
3. Cerner des domaines précis d'harmonisation devant faire l'objet d'une collaboration												
Rapports trimestriels 2023		TR1	TR2			TR3			TR4			
1. Collaborer avec le personnel des organismes de réglementation pour cerner les obstacles et les possibilités		<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 			<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 			<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 			
2. Préparer un énoncé national de collaboration avec toutes les zones de compétence		<ul style="list-style-type: none"> Tous les travaux sont en bonne voie. Les consultations individuelles seront achevées d'ici la fin du deuxième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Les consultations individuelles auprès des organismes de réglementation se sont terminées à la fin du deuxième trimestre. La planification de la consultation nationale auprès des chefs de la direction, des présidents et des administrateurs a commencé au troisième trimestre. 			<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sont toujours en bonne voie de réalisation. Une consultation nationale a été organisée et des consultants collaborent à l'élaboration d'un rapport/résumé de la consultation. 			<ul style="list-style-type: none"> Le rapport final sur les consultations a été finalisé. L'ébauche d'un énoncé national de collaboration a été envoyée aux chefs de la direction et aux présidents des organismes de réglementation pour qu'ils l'examinent. 			
3. Cerner des domaines précis d'harmonisation devant faire l'objet d'une collaboration		<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 			<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 			<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 			
Rapport annuel 2023												
Activités réalisées		L'ébauche de l'énoncé national de collaboration a été soumise à la consultation des organismes de réglementation. La signature de l'énoncé à la réunion de mai 2024 devrait se faire comme prévu.										
Budget annuel et dépenses réelles		Budget 2023 = 164 000 \$ Dépenses 2023 = 143 000 \$ Les dépenses réelles ont été inférieures au budget en raison de frais de déplacement moins élevés que prévu, en particulier pour l'atelier de consultation nationale en octobre 2023, et d'honoraires de consultants moins élevés.										
Progrès vers le succès d'ici 2024		En bonne voie pour rédiger l'énoncé de collaboration et d'harmonisation (si tel est le souhait des organismes de réglementation), qui sera signé par Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation.										
Résumé de la priorité stratégique												
Notre action		Favoriser la collaboration entre toutes les zones de compétence et la cohérence des exigences, des pratiques et des processus à l'échelle nationale est au cœur de notre mandat. Nous allons travailler avec les organismes de réglementation pour comprendre ce qui favorise et ce qui entrave l'harmonisation et faciliter l'adoption d'un accord national établissant les principes d'une harmonisation pancanadienne et les domaines qu'elle visera.										
Les indices du succès		<p>A. Ingénieurs Canada a un mandat clair et des domaines clés d'intervention pour l'harmonisation réglementaire.</p> <p>B. Les organismes de réglementation profitent de la collaboration et du partage des ressources, ce qui améliore les pratiques.</p>										

PS1.3, Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie											
État : 											
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022			2023			2024				
1. Cerner et étudier les nouveaux domaines d'exercice du génie et les domaines se recoupant qui auront une incidence à long terme sur le public											
2. Continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice											

Rapports trimestriels 2023	TR1	TR2	TR3	TR4
1. Cerner et étudier les nouveaux domaines d'exercice du génie et les domaines se recoupant qui auront une incidence à long terme sur le public	<ul style="list-style-type: none"> La consultation sur l'orientation générale est terminée. L'ébauche de document a été soumise par le consultant. Le document final sera publié le 30 juin 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> Le consultant a repoussé d'un trimestre la remise du document final. Le document final sera distribué aux organismes de réglementation au cours du troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Le document final a été distribué aux organismes de réglementation le 4 août 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sont terminés pour 2023.
2. Continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe nationaux déjà publiés. 	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe nationaux déjà publiés. 	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe nationaux déjà publiés. 	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe nationaux déjà publiés.

Rapport annuel 2023	
Activités réalisées	Après avoir connu des retards en raison d'un manque de ressources, le nouveau document de recherche réglementaire sur le génie énergétique suit les délais habituels d'élaboration des documents.
Budget annuel et dépenses réelles	Budget 2023 = 28 600 \$ Dépenses en 2023 = 12 500 \$ Les dépenses réelles de 2023 sont beaucoup plus élevées que prévu, car tous les honoraires des consultants ont été payés en 2023, alors que le budget initial prévoyait que certains honoraires seraient payés en 2022 et d'autres en 2023. Le montant total des honoraires de conseil est resté inchangé.
Progrès vers le succès d'ici 2024	Le nouveau document de recherche réglementaire sur le génie énergétique devrait être achevé en 2023. L'élaboration d'un deuxième document de recherche réglementaire devrait être entreprise en 2023. Les organismes de réglementation seront également consultés sur le sujet de ce document en 2023.
Résumé de la priorité stratégique	
Notre action	Les progrès technologiques évoluent beaucoup plus rapidement que les changements législatifs et les ingénieurs qui travaillent dans de nouveaux domaines d'exercice du génie peuvent ne pas comprendre pleinement ou ne pas prendre totalement en compte les impacts et les obligations professionnelles et éthiques à long terme. Nous fournissons aux organismes de réglementation de l'information sur les répercussions à long terme de l'exercice du génie dans de nouveaux domaines, ainsi qu'un cadre pour l'évaluation des obligations professionnelles et éthiques. De cette façon, les organismes de réglementation pourront renseigner les titulaires de permis sur ces nouveaux domaines d'exercice et réglementer plus efficacement.
Les indices du succès	A. Les organismes de réglementation reçoivent l'information nécessaire pour adapter leurs processus d'admission, d'application de la loi et d'exercice et faire respecter les normes déontologiques encadrant l'exercice de la profession. B. Le gouvernement fédéral est sensibilisé à l'importance du travail des ingénieurs dans les domaines émergents.

PS2.1, Accélérer l'initiative 30 en 30												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Stratégie nationale de recherche												
2. Faciliter la collaboration et l'échange d'information avec les organismes de réglementation												
3. Conférence nationale annuelle 30 en 30												
4. Rapport sur les mesures nationales et régionales												
5. Mobilisation des employeurs												
6. Ressources nationales												

Rapports trimestriels 2023	TR1	TR2	TR3	TR4
1. Stratégie nationale de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Un gestionnaire de projet a été retenu. La phase de lancement du projet a été prolongée jusqu'au deuxième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> L'ébauche de la demande de propositions (DP) est prête à être distribuée. La DP sera publiée au troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet est sur la bonne voie. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sont terminés pour 2023.
2. Faciliter la collaboration et l'échange d'information avec les organismes de réglementation	<ul style="list-style-type: none"> Une infolettre sur 30 en 30 et des mises à jour mensuelles sur des projets clés sont envoyées aux organismes de réglementation et au réseau des champions et championnes 30 en 30. 	<ul style="list-style-type: none"> L'infolettre mensuelle a été distribuée. Des réunions trimestrielles ont eu lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> L'infolettre mensuelle a été distribuée. Des réunions trimestrielles ont eu lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sont terminés pour 2023.
3. Conférence nationale annuelle 30 en 30	<ul style="list-style-type: none"> Changement de la date de la conférence pour l'aligner sur celle de l'assemblée annuelle des membres. Établissement d'un partenariat avec Engineers Nova Scotia pour la conférence de 2023. Consultation des champions et championnes de l'initiative 30 en 30 et établissement du 	<ul style="list-style-type: none"> La conférence s'est déroulée avec succès. 	<ul style="list-style-type: none"> La planification de la conférence de 2024 a commencé. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sont terminés pour 2023.

	<p>programme de la conférence.</p> <ul style="list-style-type: none"> Finalisation de la logistique de l'événement. 			
4. Rapport sur les mesures nationales et régionales	<ul style="list-style-type: none"> L'analyse des données commencera au troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Les données pour le rapport sur les effectifs de la profession à l'échelle nationale ont été collectées et analysées. Le rapport est en cours d'ébauche. 	<ul style="list-style-type: none"> Les données pour le rapport sur les effectifs de la profession à l'échelle nationale ont été collectées et analysées. Le rapport est en cours d'ébauche. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sont terminés pour 2023.
5. Mobilisation des employeurs	<ul style="list-style-type: none"> Collaboration avec les organismes de réglementation afin d'identifier des représentants d'employeurs d'ingénieurs et de commencer à s'assurer de leur participation à notre sommet en personne sur le leadership des employeurs ayant pour thème « Se faire les champions du changement ». Rencontre avec le personnel interne des Affaires réglementaires afin d'examiner la recommandation relative à la stratégie de mobilisation des employeurs à mettre en place par les organismes de réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> Identification d'employeurs champions possibles dans le cadre du sommet sur le leadership. Une présentation aux responsables de l'exercice est prévue au troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise sur pied d'un groupe de travail sur les employeurs pour élaborer un programme de champions. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sont terminés pour 2023.
6. Ressources nationales	<ul style="list-style-type: none"> Publication d'une version actualisée du guide Gérer les transitions. La découverte et l'analyse des lacunes dans les ressources ont donné lieu à la création d'un supplément et d'une formation 	<ul style="list-style-type: none"> Tenue d'une séance virtuelle sur le supplément au guide Gérer les transitions, à laquelle 80 participants se sont joints. 	<ul style="list-style-type: none"> Le supplément au guide a été examiné et approuvé par le chef de la direction. Collaboration avec le gestionnaire, Compétences professionnelles et le BCCAG pour promouvoir le supplément. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sont terminés pour 2023.

	<p>pour combler les lacunes cernées dans le guide du BCCAG sur l'équité des genres en milieu de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trois de nos groupes de travail 30 en 30 se sont réunis pour échanger leurs connaissances et soutenir la séance virtuelle de préparation de la conférence 30 en 30. 			
Rapport annuel 2023				
Activités réalisées	Le partage de données et d'informations se poursuit avec différents groupes. Le lieu et la date de la conférence annuelle de 2023 ont été fixés (la conférence aura lieu en marge de l'assemblée annuelle des membres de mai 2023). Le Guide <i>Gérer les transitions</i> a été actualisé et diffusé. Le BCCAG a également mis au point et diffusé son nouveau guide public visant à favoriser des milieux de travail inclusifs à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie.			
Budget annuel et dépenses réelles	Budget 2023 = 328 000 \$ Dépenses 2023 = 233 000 \$ Les coûts de l'événement « 30 en 30 » de 2023 ont été inférieurs aux prévisions. Les fonds de commandite n'étaient pas inclus dans le budget initial, et l'embauche d'un analyste en EDI pour soutenir ce travail a été retirée du champ du budget.			
Progrès vers le succès d'ici 2024	Les conférences annuelles devraient se dérouler sans problème majeur. La collecte et l'analyse de données et d'informations, de même que leur partage avec les organismes de réglementation et les parties prenantes, se poursuivront. Grâce à une nouvelle embauche, la stratégie de recherche devrait être lancée comme prévu.			
Résumé de la priorité stratégique				
Notre action	Soutenir les progrès vers la réalisation de l'objectif 30 en 30 et développer la capacité d'Ingénieurs Canada à s'attaquer aux problèmes sous-jacents qui freinent les progrès.			
Les indices du succès	<p>A. Les organismes de réglementation disposent de l'information et du soutien leur permettant d'accroître l'inclusion et le nombre de diplômés en génie qui s'inscrivent au processus d'obtention du permis d'exercice.</p> <p>B. La représentation des femmes augmente à chaque étape du cheminement, à savoir parmi les groupes suivants : population étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur (EES), diplômés, ingénieurs stagiaires, nouveaux ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice et ingénieurs.</p> <p>C. Les employeurs disposent de l'information leur permettant de créer un milieu de travail plus équitable, diversifié et inclusif.</p> <p>D. Les leçons tirées de 30 en 30 éclairent les initiatives visant à accroître la représentation des groupes sous-représentés, notamment des Autochtones, des personnes racisées et des membres de la communauté LGBTQ2+.</p>			

PS2.2, Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice											
État : 											
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022			2023			2024				
1. Campagne de marketing											
2. Outils de communication sur la valeur du permis d'exercice											
3. Programmes de sensibilisation à l'intention des diplômés et des stagiaires en génie											
4. Recherche fondamentale											

Rapports trimestriels 2023	TR1	TR2	TR3	TR4
1. Campagne de marketing	<ul style="list-style-type: none"> Les achats médias ont été approuvés, la production réalisée et le concept créatif également approuvé. À la fin du trimestre, la campagne en était aux dernières étapes de préparation et devait être lancée le 10 avril 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> Le lancement de printemps s'est déroulé avec succès et les indicateurs clés ont été atteints ou dépassés pour ce lancement ou, dans certains cas, pour l'année. Le bilan complet sera présenté au troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Le volet d'automne est en cours et la planification de l'évaluation de la campagne 2023 est en cours. Les indicateurs clés répondent aux attentes ou les dépassent. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sont terminés pour 2023.
2. Outils de communication sur la valeur du permis d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> Le contenu du cadre de messages a été accepté par les conseillers des organismes de réglementation et les responsables des communications. Le contenu passe à la mise en page et à la conception, qui seront officiellement livrées au deuxième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Le cadre de messages sera fourni aux organismes de réglementation au troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Le cadre de messages a été fourni aux organismes de réglementation et une liste de contrôle succincte sera établie en octobre. Des activités de suivi de l'utilisation ont été définies. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sont terminés pour 2023.
3. Programmes de sensibilisation à l'intention des diplômés et des stagiaires en génie	<ul style="list-style-type: none"> L'élaboration de la stratégie et du programme de sensibilisation est en cours, sur la base des recommandations reçues en 2022. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élaboration de la stratégie et du programme de sensibilisation est en cours, et le lancement est prévu pour le troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Le portail Parcours vers l'ingénierie a été défini et est en cours de développement; son lancement est prévu pour le début du mois de novembre. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sont terminés pour 2023.

Point 4.1 de l'ordre du jour, annexe 1

4. Recherche fondamentale	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.
Rapport annuel 2023				
Activités réalisées	<p>La recherche fondamentale et la mise sur pied d'un groupe consultatif ont été menées à bien. Une stratégie de marketing et un public cible ont été définis. Une ébauche de messages sur la valeur du permis d'exercice a été élaborée. Des recommandations pour un programme de sensibilisation des ingénieurs stagiaires et des diplômés en génie sont également en cours d'élaboration.</p>			
Budget annuel et dépenses réelles	<p>Budget 2023 = 2 848 000 \$ Dépenses 2023 = 2 841 000 \$ Le budget a été dépensé comme prévu.</p>			
Progrès vers le succès d'ici 2024	<p>La campagne nationale sera lancée en 2023, et elle sera éclairée et réalisée en partenariat avec les organismes de réglementation.</p>			
Résumé de la priorité stratégique				
Notre action	<p>Nous comblerons cet écart au moyen d'un message national cohérent qui sensibilisera le public, les diplômés en génie, les ingénieurs stagiaires et les employeurs à la diversité au sein de la profession, à la richesse du génie aussi bien dans les disciplines nouvelles que traditionnelles, et à la valeur du permis d'exercice.</p>			
Les indices du succès	<ol style="list-style-type: none"> Les publics visés perçoivent les ingénieurs comme étant dignes de confiance et savent que la profession est réglementée. Les diplômés en génie et les ingénieurs stagiaires prennent conscience de la valeur du permis d'exercice. Les organismes de réglementation se sont dotés d'un cadre national efficace pour l'élaboration de messages, et d'outils de marketing. 			

PS3.1, Maintenir notre engagement envers l'excellence												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Soutenir une culture d'excellence												
2. Cerner et mettre en œuvre des améliorations continues												
3. Confirmer les mesures et la durabilité												
4. Obtenir la certification de niveau Platine d'Excellence Canada												

Rapports trimestriels 2023	TR1	TR2	TR3	TR4
1. Soutenir une culture d'excellence	<ul style="list-style-type: none"> Des tactiques de communication et d'engagement renouvelées ont été élaborées en consultation avec le personnel et la haute direction, et leur mise en œuvre est prévue pour le deuxième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Des séances pour le personnel sur les pratiques innovantes et émergentes (appelées FIKA) se sont tenues avec succès. Le personnel a été informé des exigences relatives à la certification de niveau Platine en 2024 et de ce à quoi il faut s'attendre pour obtenir cette certification. 	<ul style="list-style-type: none"> L'identification des groupes d'excellence qui participeront à la vérification de notre demande de certification a été amorcée. L'accueil et l'orientation de ces groupes sont prévus pour le quatrième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Il y a eu des retards mineurs dans l'accueil de ces groupes. L'accueil est prévu pour janvier 2024.
2. Cerner et mettre en œuvre des améliorations continues	<ul style="list-style-type: none"> Tout travail lié à la correction des lacunes antérieures a été inclus dans le processus de planification et le cycle de gestion des performances en cours. Aucune nouvelle lacune n'est apparue à la suite de l'auto-évaluation mentionnée ci-dessous. 	<ul style="list-style-type: none"> D'autres améliorations ont été mises en œuvre dans le cadre du processus de planification pour 2024. Aucune nouvelle lacune n'est apparue à la suite du sondage sur l'engagement des employés et de l'auto- 	<ul style="list-style-type: none"> Tout travail visant à combler les lacunes a été pris en compte dans le plan opérationnel annuel (POA) ou dans le cadre des objectifs de gestion du rendement au sein du système ADP. Aucune nouvelle lacune 	<ul style="list-style-type: none"> Tout travail visant à combler les lacunes sera pris en compte dans le plan opérationnel annuel (POA) ou sera intégré aux objectifs de gestion du rendement dans le système ADP.

		évaluation réalisée par le personnel sur le rendement global de l'organisation par rapport aux moteurs de l'excellence.	n'est apparue à la suite de l'auto-évaluation ou du sondage sur l'engagement des employés.	
3. Confirmer les mesures et la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> Une auto-évaluation opérationnelle a été réalisée en tenant compte des résultats du sondage sur l'engagement des employés de 2022. L'organisation est évaluée par rapport à la norme d'excellence organisationnelle élaborée par Excellence Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> Une auto-évaluation a été réalisée en tenant compte des résultats du sondage sur l'engagement des employés de 2022. Des plans pour une auto-évaluation interne avant la soumission au premier trimestre de 2024 ont été élaborés. 	<ul style="list-style-type: none"> Tout travail visant à combler les lacunes a été pris en compte dans le plan opérationnel annuel (POA) ou dans le cadre des objectifs de gestion du rendement au sein du système ADP. Aucune nouvelle lacune n'est apparue à la suite de l'auto-évaluation ou du sondage sur l'engagement des employés. 	<ul style="list-style-type: none"> Une auto-évaluation a été réalisée en tenant compte des résultats du sondage sur l'engagement des employés de 2022. Des plans pour une auto-évaluation interne avant la soumission au premier trimestre de 2024 ont été élaborés.
4. Obtenir la certification de niveau Platine d'Excellence Canada	<ul style="list-style-type: none"> La soumission est en cours d'élaboration en consultation avec la haute direction. 	<ul style="list-style-type: none"> La soumission est en cours d'élaboration, en collaboration avec la haute direction. 	<ul style="list-style-type: none"> La soumission élaborée en collaboration avec la haute direction est en cours d'affinement pour l'accueil des groupes d'excellence chargés de vérifier le contenu soumis en vue de l'obtention de la certification. 	<ul style="list-style-type: none"> La soumission élaborée en collaboration avec la haute direction est en cours d'affinement pour l'accueil des groupes d'excellence chargés de la vérification prévue en janvier 2024.

Rapport annuel 2023	
Activités réalisées	Malgré quelques retards dans la dissolution des groupes de travail et l'attribution de leurs tâches à des membres du personnel, l'organisation est en bonne voie pour soumettre sa demande et obtenir la certification de niveau Platine. D'importantes améliorations continues sont effectuées pour rendre l'organisation plus performante.
Budget annuel et dépenses réelles	Budget 2023 = 2,8 millions \$ Dépenses 2023 = 2,8 millions \$ Le budget a été dépensé comme prévu.
Progrès vers le succès d'ici 2024	En bonne voie pour recevoir la certification de niveau Platine en 2024.
Résumé de la priorité stratégique	
Notre action	Des changements sont encore demandés et nous subissons des pressions pour répondre aux besoins divers et changeants des organismes de réglementation du génie, des établissements d'enseignement supérieur et de la communauté des ingénieurs. Pour nous adapter en permanence, nous devons adopter une approche efficace et durable garantissant que nous sommes un organisme très performant. D'ici 2024, nous obtiendrons la certification de niveau Platine d'Excellence Canada en démontrant que, conformément aux exigences de la norme d'excellence, d'innovation et de mieux-être, notre performance s'améliore constamment, en plus d'être mesurable et soutenue sur une période d'au moins trois ans.
Les indices du succès	<ul style="list-style-type: none"> A. Les produits et services sont mis efficacement à la disposition des organismes de réglementation, des EES et de la communauté des ingénieurs. B. Il y a un engagement accru de la part du personnel, ce dernier reste en poste plus longtemps, travaille au sein d'équipes motivées et jouit d'une meilleure santé. C. Ingénieurs Canada maintient un haut niveau de performance.

Résumé – Comment mesurerons-nous le succès en 2024?

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
PS1.1 Examiner et valider le but et la portée de l'agrément	A. Toutes les parties prenantes connaissent les modes d'agrément utilisés à l'échelle nationale et internationale	A1. Publication du rapport d'analyse comparative du système d'agrément.
	B. Toutes les parties prenantes connaissent la réalité actuelle et les possibilités futures de la formation en génie	B1. Publication du rapport sur la formation en génie.
	C. Les organismes de réglementation ont une exigence de formation universitaire s'appliquant à tous pour l'obtention du permis d'exercice	C1. Le conseil d'Ingénieurs Canada adopte une motion confirmant l'exigence de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice. C2. Les organismes de réglementation reçoivent l'exigence de formation universitaire et tous les chefs de la direction s'engagent à l'appliquer et à la communiquer à tous les groupes pertinents. C3. Le BCAPG reçoit l'exigence de formation universitaire et s'engage à l'incorporer dans ses documents. C4. Le BCCAG reçoit l'exigence de formation universitaire et s'engage à l'incorporer dans ses documents. C5. Les EES reçoivent l'exigence de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice.
	D. Toutes les parties prenantes comprennent le but de l'agrément	D1. Le conseil d'Ingénieurs Canada adopte une motion confirmant le but de l'agrément. D2. Les organismes de réglementation reçoivent la confirmation du but de l'agrément, et tous les chefs de la direction s'engagent à le communiquer à tous les groupes pertinents. D3. Le BCAPG publie le but confirmé de l'agrément. D4. Les membres du BCCAG reçoivent la confirmation du but de l'agrément. D5. Les établissements d'enseignement supérieur (EES) reçoivent la confirmation du but de l'agrément. D6. Les étudiants reçoivent, par l'entremise de la FCEG, la confirmation du but de l'agrément.
	E. Ingénieurs Canada, y compris le BCAPG et le BCCAG, ont des directives pour mettre en œuvre des systèmes conformes au but et à l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice	E1. Le rapport sur la voie à suivre est publié et distribué à tous les organismes de réglementation, au BCAPG, au BCCAG, au chef de la direction d'Ingénieurs Canada, à DDIC et à la FCEG.
PS1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation	A. Ingénieurs Canada a un mandat clair et des domaines clés d'intervention pour l'harmonisation réglementaire	A1. Rapports de consultation qui documentent les points de vue de tous les organismes de réglementation. A2. Production d'un énoncé national de collaboration signé par les organismes de réglementation.

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
	<p>B. Les organismes de réglementation profitent de la collaboration et du partage des ressources, ce qui améliorer les pratiques</p>	<p>A3. Les chefs de la direction des organismes de réglementation définissent au moins un domaine d'intervention pour l'harmonisation future.</p> <p>B1. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent à l'élaboration de programmes, produits, services, informations ou processus.</p> <p>B2. Nombre d'organismes de réglementation qui utilisent les programmes, produits, services, informations ou processus promus à l'échelle nationale.</p>
PS1.3 Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie	<p>A. Les organismes de réglementation reçoivent l'information nécessaire pour adapter leurs processus d'admission, d'application de la loi et d'exercice et pour faire respecter les normes déontologiques encadrant l'exercice de la profession</p> <p>B. Le gouvernement fédéral est sensibilisé à l'importance du travail des ingénieurs dans les domaines émergents</p>	<p>A1. Des documents de recherche sur les nouveaux domaines d'exercice du génie sont publiés et distribués aux organismes de réglementation.</p> <p>A2. Les organismes de réglementation indiquent qu'ils lisent les rapports, qu'ils en tiennent compte dans leur prise de décision ou que ces rapports les ont aidés à remplir leur mandat.</p> <p>A3. Valeur des documents de recherche perçue par les organismes de réglementation.</p> <p>B1. Un nouvel énoncé de principe national sur les disciplines émergentes est élaboré, si cela est approprié.</p> <p>B2. Nombre de contacts (consultations par écrit et rencontres en personne) avec des parlementaires ou de hauts fonctionnaires fédéraux sur des questions relatives aux nouveaux domaines d'exercice du génie.</p>
PS2.1 Accélérer l'initiative 30 en 30	<p>A. Les organismes de réglementation disposent de l'information et du soutien leur permettant d'accroître l'inclusion et le nombre de diplômés en génie qui s'inscrivent au processus d'obtention du permis d'exercice</p> <p>B. La représentation des femmes augmente à chaque étape du cheminement, à savoir parmi les groupes suivants : population étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur (EES),</p>	<p>A1. Élaboration et application d'une stratégie nationale de recherche sur les données démographiques en matière de diversité, et recherche qualitative sur l'équité, la diversité et l'inclusion.</p> <p>A2. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie; qui participent à l'élaboration seulement; qui n'y participent pas.</p> <p>A3. Publication de rapports de recherche dans le site Web d'Ingénieurs Canada.</p> <p>A4. Nombre de partenaires participant à l'élaboration de rapports de recherche (élaboration et participation; participation seulement; aucune participation).</p> <p>A5. Facilitation de la collaboration et de l'échange d'information entre les organismes de réglementation (p. ex. : coordination continue des groupes de travail 30 en 30; communications répondant aux besoins des organismes de réglementation).</p> <p>A6. Tenue de trois ou quatre rencontres annuelles avec les organismes de réglementation.</p> <p>B1. Rapports sur les mesures nationales et régionales : <ul style="list-style-type: none"> • Fournir aux organismes de réglementation des outils leur permettant de faire le suivi et de produire des rapports sur les mesures relatives à 30 en 30. </p> <p>B2. Publication annuelle du Rapport national d'enquête sur les effectifs.</p>

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
	diplômés, ingénieurs stagiaires, nouveaux titulaires d'un permis d'exercice et ingénieurs	<p>B3. Collecte annuelle de mesures relatives aux fiches de pointage des organismes de réglementation.</p> <p>B4. Présentation du rapport sommaire annuel sur les fiches de pointage au conseil et au Groupe des chefs de la direction.</p> <p>B5. Participation de trois ou quatre organismes de réglementation à l'élaboration et à l'utilisation de la cible.</p>
	C. Les employeurs disposent de l'information leur permettant de créer un milieu de travail plus équitable, diversifié et inclusif.	<p>C1. Parachever la mise en œuvre des recommandations du rapport d'ACS+* sur la mobilisation des employeurs.</p> <p>C2. Création d'une stratégie nationale de mobilisation des employeurs à laquelle adhèrent les organismes de réglementation, et qui table sur le réseau existant de champions et championnes 30 en 30.</p> <p>C3. Tous les organismes de réglementation contribuent à la stratégie nationale.</p> <p>C4. Reconnaissance de l'excellence des employeurs dans le cadre de l'initiative 30 en 30.</p>
	D. Les leçons tirées de 30 en 30 éclairent les initiatives visant à accroître la représentation des groupes sous-représentés, notamment des Autochtones, des personnes racisées et des membres de la communauté LGBTQ2+	<p>D1. Tenue de la Conférence annuelle 30 en 30 de 2022 à 2024, en invitant les organismes de réglementation, les EES et les employeurs à contribuer à un changement de culture au sein de la profession d'ingénieur lors d'un événement national hautement visible et largement accessible, mettant en valeur des pratiques exemplaires, des recherches importantes et des outils pratiques.</p> <p>D2. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent et participent à la préparation de la conférence.</p> <p>D3. Nombre d'employeurs qui contribuent et participent à la conférence.</p> <p>D4. Création de ressources nationales qui correspondent aux recommandations et aux pratiques exemplaires décrites dans des recherches précédentes. Par exemple, une ressource basée sur le rapport d'ACS+* de 2021, que les organismes de réglementation peuvent utiliser pour améliorer leurs programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et de sensibilisation des employeurs.</p> <p>D5. Le nombre d'organismes de réglementation participants qui font la promotion des ressources nationales.</p> <p>*Définition : L'ACS+ (analyse comparative entre les sexes plus) est un processus d'analyse créé par Femmes et Égalité des genres Canada; utilisée partout au pays par le gouvernement fédéral et bien connu dans la plupart des secteurs; tient compte de facteurs identitaires multiples et divers qui se recoupent et ont un impact sur la façon dont différentes personnes comprennent et vivent les initiatives.</p>
PS2.2 Renforcer la confiance et la	A. Les publics visés perçoivent les ingénieurs comme étant dignes de confiance et savent que la profession est réglementée	<p>A1. Recherche sur les perceptions des publics visés avant et après la campagne.</p> <p>A2. Nombre d'impressions et d'actions.</p> <p>A3. Valeur de la médiatisation méritée.*</p>

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
valeur du permis d'exercice		<p>A4. Nombre d'interactions en ligne et sentiments* qui s'en dégagent.</p> <p>*Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médiatisation méritée : couverture relayée gratuitement dans les médias. • Valeur de la médiatisation méritée : la valeur estimative de cette couverture médiatique. • Analyse des sentiments : analyse de la tonalité des commentaires.
	B. Les diplômés en génie et les ingénieurs stagiaires prennent conscience de la valeur du permis d'exercice	<p>B1. Recherche sur les perceptions des diplômés et des stagiaires en génie avant et après la campagne.</p> <p>B2. Nombre d'impressions et d'actions.</p> <p>B3. Nombre d'interactions en ligne et sentiments qui s'en dégagent.</p>
	C. Les organismes de réglementation se sont dotés d'un cadre national efficace pour l'élaboration de messages et d'outils de marketing	<p>C1. Nombre d'organismes de réglementation qui participent à l'élaboration du cadre et des outils, et nature de leur participation.</p> <p>C2. Les organismes de réglementation déterminent où et comment les messages et les outils seront utilisés; suivi visant à confirmer l'utilisation.</p> <p>C3. Réception continue de commentaires sur le projet.</p>
PS3.1 Maintenir notre engagement envers l'excellence	A. Les produits et services sont mis efficacement à la disposition des organismes de réglementation, des EES et de la communauté des ingénieurs	A1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe.
	B. Il y a un engagement accru de la part du personnel, ce dernier reste en poste plus longtemps, travaille au sein d'équipes motivées et jouit d'une meilleure santé	B1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe.
	C. Ingénieurs Canada maintient un haut niveau de performance	C1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plan stratégique 2025-2029		4.2
Objet :	Faire approuver le plan stratégique 2025-2029	
Lien avec le plan stratégique 2019-2021 :	Responsabilité du conseil : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance	
Motion à examiner :	<i>QUE le conseil recommande aux membres d'approuver le plan stratégique 2025-2029, sur recommandation du Groupe de travail sur le plan stratégique.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	
Présenté par :	Nancy Hill, présidente d'Ingénieurs Canada et présidente du Groupe de travail sur plan stratégique	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Conformément à la politique 1.4 du conseil, *Plan stratégique*, le conseil est chargé d'élaborer un plan stratégique. La planification stratégique a pour objet de documenter les orientations du conseil et les résultats visés par l'organisme.
- Le processus d'élaboration du plan stratégique pour 2025-2029 a commencé au cours de l'été 2022. En septembre 2022, une analyse contextuelle préliminaire a été envoyée pour consultation aux organismes de réglementation, au Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG), au Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) et à Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC).
- En septembre 2022, le conseil a approuvé la prolongation de la durée du plan stratégique à cinq ans.
- En décembre 2022, le Groupe de travail sur le plan stratégique (GTPS) a approuvé l'analyse contextuelle, et le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) a approuvé l'analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces (FFPM) et des risques stratégiques en décembre 2022 également. Les versions définitives de l'analyse contextuelle, de l'analyse des FFPM et de l'analyse stratégique ont été envoyées au conseil, aux présidents des organismes de réglementation, aux chefs de la direction et à un représentant du BCAPG et du BCCAG en février 2023.
- Un atelier de prospective s'est tenu le 22 février 2023 avec les administrateurs du conseil, les présidents des organismes de réglementation, les chefs de la direction et des représentants du BCAPG et du BCCAG afin de cerner les domaines d'intervention stratégiques.
- Au cours de l'atelier de planification stratégique de juin 2023, le conseil a peaufiné les orientations stratégiques potentielles. Les orientations stratégiques ont ensuite été présentées lors d'une séance

d'information avec le conseil d'administration, les chefs de direction et les présidents, le 4 octobre 2023. En s'appuyant sur le contenu présenté lors de la séance d'information, Ingénieurs Canada a organisé des séances de consultations individuelles avec chacun des douze organismes de réglementation, le BCAPG, le BCCAG et DDIC.

- Les commentaires reçus font ressortir les points suivants :
 - Il convient de reporter certaines priorités stratégiques de 2022-2024 au plan stratégique 2025-2029;
 - La portée du travail fait partie du mandat d'Ingénieurs Canada;
 - Les orientations stratégiques proposées appuient les besoins des organismes de réglementation.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve l'ébauche de plan stratégique 2025-2029 en recommandant à ses membres de l'approuver définitivement lors de la réunion qui aura lieu en mai 2024.

Autres options envisagées

- Aucune, étant donné que, conformément à la politique 1.4 du conseil, *Plan stratégique*.

Risques

- Le fait de ne pas approuver ce plan stratégique pourrait entraîner les conséquences suivantes :
 - Ingénieurs Canada pourrait ne pas avoir d'orientation stratégique pour guider son travail lorsque le plan stratégique 2022-2024 arrivera à échéance.
 - Les organismes de réglementation pourraient ne pas être satisfaits, car ils ont investi du temps et des ressources pour contribuer à l'élaboration du plan;
 - Le conseil d'Ingénieurs Canada ne se sera pas acquitté de ses responsabilités, conformément à la politique 1.4, *Plan stratégique*.

Répercussions financières

- L'ensemble de ces activités devrait coûter environ 5 millions de dollars sur cinq ans (soit un million de dollars chaque année).
- Si les organismes de réglementation souhaitent élargir la portée de la stratégie de marketing, il faudra négocier une discussion distincte sur l'aspect financier.

Avantages

- Le conseil a donné des directives claires à Ingénieurs Canada quant à la suite de ses travaux en 2025-2029.
- Les organismes de réglementation sont au courant de ce qui sera accompli par Ingénieurs Canada en 2025-2029 et l'appuient.
- Le conseil s'acquitte de ses responsabilités, conformément à la politique 1.4 du conseil, *Plan stratégique*.

Consultations

- Les douze organismes de réglementation, le BCAPG, le BCCAG et DDIC ont tous été consultés sur les priorités stratégiques proposées.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Si le conseil adopte la motion recommandant aux membres d'approuver le plan stratégique 2025-2029, le plan sera distribué aux membres immédiatement après la réunion d'hiver du conseil.
- On demandera aux membres de remettre le plan à leur conseil respectif pour que les présidents puissent recevoir des instructions et soient prêts à voter lors de l'assemblée annuelle des membres de 2024, moment où les membres devront se prononcer sur le plan stratégique définitif.
- Comme prévu dans son mandat, le GTPS sera dissolu une fois que les membres auront approuvé le plan stratégique, en mai prochain.

Annexes

- **Annexe 1** : Ébauche du plan stratégique 2025-2029 d'Ingénieurs Canada

Réaliser l'avenir

Plan stratégique 2025-2029 d'Ingénieurs Canada



Message au nom du conseil d'Ingénieurs Canada

C'est avec grand enthousiasme que nous vous présentons le Plan stratégique 2025-2029 d'Ingénieurs Canada, intitulé « Réaliser l'avenir ».

Alors que nous nous trouvons au carrefour des progrès technologiques et des progrès sociétaux, on ne saurait trop insister sur le rôle des ingénieurs dans le façonnement d'un avenir durable et novateur. Le plan Réaliser l'avenir reflète notre ferme engagement à nous adapter à l'évolution du paysage et à l'influencer activement. Ce plan est l'aboutissement d'une collaboration étendue, d'une délibération réfléchie et d'un engagement commun en faveur de l'excellence réglementaire.

Réaliser l'avenir souligne notre volonté de traduire des idées ambitieuses en résultats concrets qui profiteront à la profession et optimiseront l'impact des ingénieurs dans le monde. À une époque de transformations rapides, Ingénieurs Canada est prêt à envisager, concevoir et mettre en œuvre des solutions qui transcendent les défis d'aujourd'hui et nous mènent vers un avenir meilleur.

Notre avenir comprend un **système d'agrément** renouvelé qui fonctionne en collaboration avec les organismes de réglementation et les enseignants en génie, ainsi qu'un processus pancanadien d'**évaluation de la formation universitaire** qui est équitable et inclusif pour tous les candidats et candidates.

Nous envisageons une profession qui reflète et sert la **diversité** de la société canadienne. Nous sommes déterminés à continuer d'accroître le pourcentage de femmes parmi les ingénieurs nouvellement titulaires et nous élargissons notre champ d'action pour favoriser la **vérité** et la **réconciliation** avec les peuples autochtones et travailler avec les organismes de réglementation pour améliorer l'**équité**, l'**inclusion** et l'**accessibilité** dans l'ensemble de la profession d'ingénieur.

Nous continuerons de **sensibiliser** le public à la contribution des ingénieurs à la société et de collaborer avec les organismes de réglementation afin de déterminer un plan d'action à long terme pour donner suite à la campagne nationale de marketing « Construire l'avenir ».

Nous respecterons nos obligations éthiques de promotion de la **durabilité environnementale** en adoptant la neutralité carbone et une politique environnementale, sociale et de gouvernance pour refléter notre engagement. Nous déterminerons également comment Ingénieurs Canada, en collaboration avec les organismes de réglementation, peut faire progresser les Objectifs de développement durable des Nations Unies au sein de la profession d'ingénieur.

Nous veillerons également à ce que notre **système de gouvernance** soit conçu pour permettre une prise de décision efficace et digne de confiance qui réponde aux attentes des organismes de réglementation.

Nous réussissons en maintenant des relations solides, en travaillant en étroite collaboration avec les organismes de réglementation du génie du Canada et d'autres parties prenantes, et en restant fidèles à notre vision de faire avancer le génie canadien grâce à la collaboration nationale.

Au cours des cinq prochaines années, le plan Réaliser l'avenir nous guidera dans nos efforts pour valoriser la profession d'ingénieur, nos membres et l'impact de nos efforts collectifs. Grâce à ces initiatives stratégiques, nous jetons les bases d'un avenir inclusif, durable et prospère.

Nous vous invitons à vous joindre à nous dans ce parcours de croissance, d'innovation et de transformation. Ensemble, nous tracerons la voie de l'excellence en génie pour les générations à venir.



**Nancy Hill, B.A.Sc., LL.B., FCAE,
FEC, P. Eng.**

Présidente



**Michael Wrinch, PhD, FEC,
P.Eng., ICD.D**

Président élu



**Kathy Baig, MBA, FIC,
ing., DHC**

Présidente sortante

À propos d'Ingénieurs Canada

La vision d'Ingénieurs Canada est de faire avancer le génie canadien grâce à la collaboration nationale.

Au nom des organismes de réglementation d'Ingénieurs Canada, nous fournissons de l'expertise, des services et des outils pour contribuer à façonner l'orientation et la croissance de la profession d'ingénieur au Canada, établir des normes professionnelles élevées et maintenir la confiance de la population envers la profession. Pour s'acquitter de cette responsabilité, Ingénieurs Canada œuvre dans dix domaines principaux :

Agrément : Nous réalisons l'évaluation et l'agrément des programmes de premier cycle en génie des établissements d'enseignement supérieur au Canada en vue de garantir que les diplômés possèdent la formation universitaire requise pour devenir titulaires du permis d'exercice.

Collaboration avec les organismes de réglementation : Nous facilitons et encourageons de bonnes relations de travail entre les 12 organismes de réglementation provinciaux et territoriaux sur des questions d'intérêt commun.

Soutien de l'évaluation, de l'exercice et de la mobilité au Canada : Nous élaborons des guides, des documents et des outils nationaux qui aident les organismes de réglementation à remplir leur mandat et à viser l'excellence dans l'exercice de la profession.

Programmes nationaux pour les ingénieurs : Nous collaborons avec des entreprises de premier plan pour offrir aux ingénieurs des régimes d'assurance, des services financiers, des forfaits de déplacement et bien d'autres services, afin de soutenir les ingénieurs à chaque étape de leur carrière.

Affaires publiques et relations gouvernementales : Nous établissons et entretenons des relations positives avec le gouvernement fédéral et les décideurs politiques, et nous préconisons l'élaboration de politiques d'intérêt public fondées sur des données probantes et s'appuyant sur l'expertise des ingénieurs.

Recherche réglementaire : Nous surveillons le paysage de la réglementation et du génie, et communiquons des informations stratégiques aux organismes de réglementation du génie afin qu'ils puissent s'adapter aux tendances à venir et atténuer les risques.

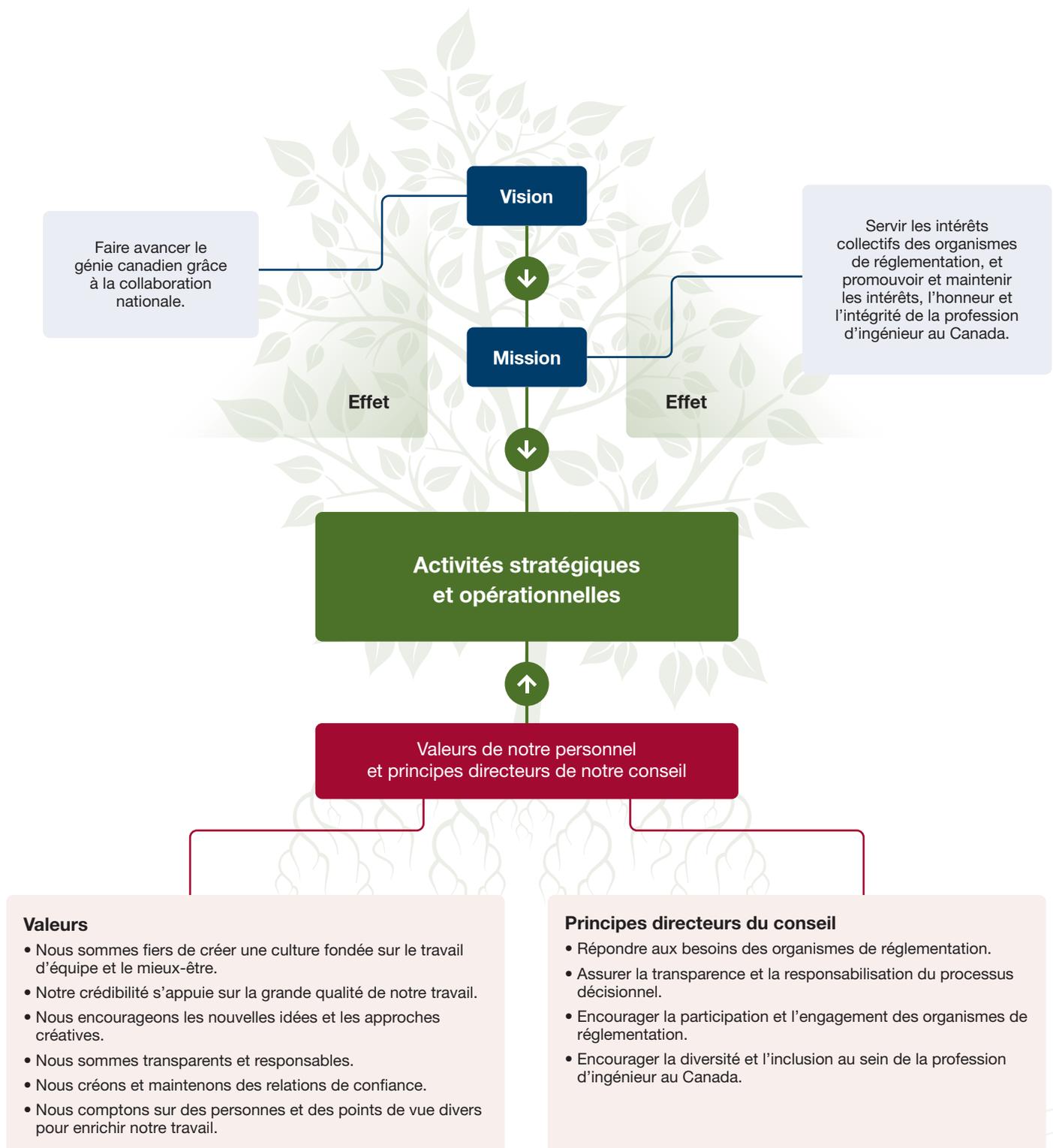
Mobilité internationale : Nous travaillons avec les organismes de réglementation et les partenaires internationaux pour faciliter la mobilité des ingénieurs canadiens souhaitant exercer à l'étranger et des ingénieurs formés à l'étranger souhaitant exercer au Canada.

Rayonnement et sensibilisation du public : Nous nous attachons à promouvoir la valeur de la profession d'ingénieur en favorisant la reconnaissance de sa valeur et de son apport à la société, afin de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels.

Équité, diversité et inclusion : Nous nous faisons les champions de la transformation de la profession afin de garantir qu'elle accueille des personnes de tous les milieux et reflète la population canadienne.

Protection des marques de commerce : Nous protégeons tous mot(s), marque(s), slogan(s), ou logo(s), ou toute œuvre littéraire ou autres œuvres, se rapportant à la profession d'ingénieur ou à ses objets.

Nous y parvenons grâce à l'interaction des principes directeurs de notre conseil d'administration et des valeurs de notre organisation. Ces valeurs imprègnent tous les aspects de notre travail et de notre culture organisationnelle, créant un milieu de travail ouvert où règne la confiance et où chacun peut apporter sa contribution et s'épanouir.



Nos orientations stratégiques

Les ingénieurs bâtissent des solutions pour relever les défis les plus pressants du monde, afin d'assurer un avenir meilleur, durable et plus sûr. Notre plan stratégique reflète la façon dont nous contribuerons à la réalisation de cet avenir. Au cours des cinq prochaines années, nos orientations stratégiques définiront les principaux résultats que nous souhaitons atteindre et guideront l'action d'Ingénieurs Canada pendant la durée de ce plan.

Réaliser une fédération plus forte

Notre succès réside dans notre capacité à réunir rapidement les organismes de réglementation et à parler d'une seule voix pour répondre aux enjeux nationaux.

Dans le cadre du plan stratégique 2022-2024, nous avons conclu avec tous les organismes de réglementation un accord national sur la volonté d'une collaboration et d'une harmonisation réglementaire accrues. Nous élaborerons un processus pour identifier, sélectionner et mettre en œuvre des initiatives de collaboration et d'harmonisation afin que ces efforts fassent partie de notre travail continu avec les organismes de réglementation.

Dans le cadre de l'engagement continu d'Ingénieurs Canada à l'égard de la bonne gouvernance, il est opportun de revoir notre système de gouvernance, dont la version actuelle a été adoptée en 2019. Nous nous inspirerons des pratiques exemplaires de gouvernance et trouverons des moyens d'améliorer notre cadre et nos processus de gouvernance afin qu'ils soient efficaces et adaptés aux enjeux contemporains. Nous examinerons comment la composition, les compétences et la structure hiérarchique du conseil peuvent mieux soutenir l'organisation et les personnes qu'elle sert. Nous examinerons également la procédure de scrutin lors des réunions du conseil et des membres, ainsi que notre modèle de financement en tant que contribution à une fédération unifiée.



Résultats espérés :

Ingénieurs Canada a des processus de gouvernance efficaces et fiables.

Les organismes de réglementation du génie profitent de la collaboration et de l'harmonisation.

La réglementation du génie est plus cohérente, plus efficace et plus efficace partout au Canada.



Ingénieurs Canada a été créé en 1936, sous le nom de Dominion Council of Professional Engineers.

Les membres fondateurs à l'origine du Dominion Council sont l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Québec et la Saskatchewan. Les autres organismes de réglementation s'y sont joints dans les années qui ont suivi.

En 1959, l'organisme change de nom et devient le Conseil canadien des ingénieurs puis, en 2007, Ingénieurs Canada.

Nos orientations stratégiques

Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation

Ingénieurs Canada agréé les programmes de génie au Canada pour les établissements d'enseignement supérieur qui en font la demande. Les candidats au permis d'exercice qui détiennent un diplôme d'un programme agréé par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) satisfont aux exigences de formation pour l'obtention d'un permis d'exercice de tous les organismes canadiens de réglementation du génie. Les candidats diplômés d'autres programmes doivent démontrer que leur formation répond aux exigences de formation requises pour l'obtention d'un permis. Ingénieurs Canada offre des outils aux organismes de réglementation pour leur aider à évaluer les candidats sans diplômes agréés.

Le processus d'agrément canadien a été créé en 1965. Depuis, beaucoup a changé : le nombre de candidats et candidates provenant de l'étranger a augmenté, le nombre de disciplines s'est accru et la pratique du génie s'est complexifiée. Malgré les modifications apportées à l'agrément et à l'admission, des changements majeurs sont nécessaires afin d'aligner l'évaluation de la formation des candidats diplômés d'un programme non agréé avec ceux d'un programme agréé. Cette évolution est nécessaire afin que les organismes de réglementation satisfassent aux exigences du public, des gouvernements et des candidats à la profession qui s'attendent à une évaluation transparente, équitable et efficace pour tout ceux et celles qui désirent pratiquer le génie au Canada.

Au cours du plan stratégique 2022-2024, nous avons procédé à un examen fondamental du processus d'agrément. Les organismes de réglementation et les parties prenantes ont définis une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice et une définition actualisée du but de l'agrément. Nous avons formulé des recommandations à l'intention du conseil d'Ingénieurs Canada dans un rapport sur la voie à suivre, en indiquant comment les organismes concernés pourraient mettre en œuvre des systèmes conformes au nouveau but de l'agrément et à l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice.

Dans le cadre du plan stratégique 2025-2029, nous aiderons les organismes de réglementation à mettre en œuvre l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice et adapterons les systèmes d'Ingénieurs Canada selon les besoins. En nous basant sur le nouveau but de l'agrément, nous travaillerons avec les principales parties prenantes pour bâtir un système d'agrément amélioré qui soit flexible, adaptable et apprécié par les organismes de réglementation, les enseignants, les étudiants et les bénévoles de l'agrément. Nous tirerons également parti de nos travaux sur l'harmonisation et la collaboration à l'échelle nationale et étudierons l'analyse de rentabilité d'un processus national d'admission et d'évaluation de la formation pour les candidats formés à l'étranger qui cherchent à obtenir un permis d'exercice.



En 2020, plus de 18 000 étudiants ont obtenu un diplôme d'un programme de génie agréé par le BCAPG. En 2022, les organismes de réglementation canadiens ont accordé un permis d'exercice à 10 979 nouveaux ingénieurs, dont 67 % détenaient un diplôme d'un programme agréé par le BCAPG et 33 % un diplôme de l'étranger.



Résultats espérés :

L'agrément est valorisé par les organismes de réglementation, les enseignants, les étudiants et les bénévoles de l'agrément.

Les organismes de réglementation disposent de systèmes d'octroi de permis d'exercice fiables, efficaces, inclusifs et proactifs qui les aident à répondre aux exigences d'équité et à maintenir l'autorité en matière de permis d'exercice.

Les processus d'évaluation des candidats issus de programmes agréés et non agréés par le BCAPG sont alignés de façon plus équitable.

Nos orientations stratégiques

Réaliser notre rôle dans la durabilité

Les ingénieurs ont la responsabilité de considérer avant tout la sécurité, la santé et le bien-être du public ainsi que la protection de l'environnement. Non seulement les ingénieurs jouent un rôle clé dans le développement durable, mais ils protègent aussi l'intérêt public. Les organismes de réglementation du génie établissent les normes et les exigences qui régissent les ingénieurs et l'exercice du génie, y compris celles liées au développement durable.

Les [17 objectifs de développement durable des Nations Unies \(ODDNU\)](#) ont été cités et intégrés dans le cadre d'évaluation des qualités des diplômés et des compétences professionnelles (Graduate Attributes and Professional Competencies Framework) de l'International Engineering Alliance, et servent également de base aux six grands défis du génie canadien (Canadian Engineering Grand Challenges) 2020-2030 de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada.

De nombreux organismes de réglementation professionnelle s'attaquent aux changements climatiques de différentes manières, notamment dans leur processus décisionnel, leurs pratiques professionnelles et leurs activités, et en travaillant en partenariat avec d'autres parties prenantes.

Dans le cadre du plan stratégique 2025-2029, nous travaillerons avec les organismes de réglementation pour définir le meilleur soutien à leur apporter en ce qui a trait à la gestion de l'environnement. Nous examinerons si nous voulons devenir carboneutres et adopterons une politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) pour guider nos processus de prise de décision. Nous travaillerons également avec les organismes de réglementation pour déterminer comment Ingénieurs Canada peut les soutenir pour aider la profession à atteindre les ODD de l'ONU.



Résultat espéré :

Ingénieurs Canada a un rôle défini en matière de gestion environnementale qui complète les efforts des organismes de réglementation.



Selon le sondage de 2022 de KPMG sur les rapports de développement durable des entreprises, 94 % des entreprises canadiennes rendent compte de leurs efforts en matière de durabilité, les principaux secteurs étant les services financiers, l'industrie, la fabrication et la métallurgie, et les services publics. Parmi ces entreprises, 45 % recherchent l'assurance d'une tierce partie.



Nos orientations stratégiques

Réaliser une profession inclusive

Pour demeurer dynamique et continuer de se développer, la profession d'ingénieur doit s'assurer que les solutions répondent aux besoins d'une clientèle de plus en plus diversifiée et comprendre l'impact des travaux d'ingénierie sur les nombreuses communautés desservies. Ingénieurs Canada travaille à l'avancement des femmes dans la profession depuis plus de trois décennies. Depuis 2014, l'initiative 30 en 30 rassemble des voix de l'ensemble de la communauté des ingénieurs qui sont unies par la volonté de faire passer le pourcentage de nouvelles ingénieures à 30 pour cent d'ici 2030.

Au cours du plan stratégique 2022-2024, nous avons fourni des informations pour soutenir les organismes de réglementation et notre réseau 30 en 30 afin de leur permettre d'accroître le nombre de diplômés en génie qui s'inscrivent au processus d'obtention du permis d'exercice. Nous avons également partagé des informations et facilité la collaboration et l'échange d'informations entre les organismes de réglementation, les établissements d'enseignement supérieur et les employeurs d'ingénieurs. Nous avons organisé et développé la conférence nationale annuelle «30 en 30», élargi notre partenariat avec les fédérations d'étudiants et les associations nationales pour soutenir l'initiative 30 en 30, et participé à plusieurs conférences et projets pour appuyer la priorité stratégique, ce qui a permis de créer de nouveaux outils et ressources. Nous avons également réalisé une analyse contextuelle, une évaluation de la première décennie de 30 en 30 et commencé à mettre en œuvre les recommandations du rapport.

Dans le cadre du plan stratégique 2025-2029, nous continuerons de nous concentrer sur le changement de culture dans le milieu du génie afin de le rendre plus inclusif et d'accroître la représentation des femmes dans la profession. Alors que nous nous dirigeons vers 2030, notre approche collaborative continue nous permettra d'axer nos efforts sur le recrutement et le maintien des femmes dans la profession et de maintenir l'élan au-delà de 2030. Pour que la profession d'ingénieur soit réellement inclusive, nous adopterons les principes d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité (IDEA), en reconnaissant l'intersectionnalité de ces identités. Nous nous associerons à des organisations et travaillerons en étroite collaboration avec les organismes de réglementation pour établir notre rôle en qui a trait à la promotion de l'IDEA dans le domaine du génie. Et nous nous efforcerons nous-mêmes de devenir un employeur de choix en matière d'IDEA.

Nous apporterons un soutien et un leadership à l'échelle nationale pour faire progresser la vérité et la réconciliation dans la profession d'ingénieur. Sous la direction de notre Comité consultatif autochtone, nous adopterons une approche sensible aux valeurs culturelles qui nous permettra de jeter les bases de la vérité avant la réconciliation, de développer et d'accroître nos partenariats, et de fournir de la formation et des ressources à notre personnel et à nos bénévoles.



«Comme pour toute transformation culturelle, il n'existe pas de formule unique. De nombreux leviers doivent être actionnés.»

-Mia Mends, responsable mondiale de la diversité, de l'équité et de l'inclusion et PDG d'Impact Ventures, à Sodexo Amérique du Nord



Résultat espéré :

Le génie est une profession accueillante et inclusive qui reflète la société canadienne et qui accueille la vérité et la réconciliation.

Nos orientations stratégiques

Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs

Les ingénieurs adhèrent aux normes techniques, professionnelles et éthiques les plus rigoureuses. Ils protègent l'intérêt public en concevant des traitements médicaux qui sauvent des vies, en exploitant des sources d'énergie fiables, en créant des infrastructures sûres et durables, en renforçant la cybersécurité, ou en faisant progresser l'exploration spatiale, pour ne nommer que quelques-uns de leurs réalisations. Plus le public en apprend sur le travail des ingénieurs, plus il accorde sa confiance à la profession.

Au cours du plan stratégique 2022-2024, nous avons mené une campagne nationale de sensibilisation de plusieurs millions de dollars pour amener les leaders d'opinion du Canada à percevoir différemment les ingénieurs et leur impact sur la vie de la population canadienne en mettant en lumière la façon dont ces derniers changent les choses dans le monde. Cette campagne a été étayée par l'élaboration d'un ensemble de messages nationaux cohérents visant à communiquer la valeur du permis d'exercice au public, aux diplômés en génie, aux ingénieurs stagiaires, aux employeurs, et à d'autres groupes. Nous avons également lancé le site Parcours vers l'ingénierie pour aider les étudiants et les diplômés en génie à faire une demande de permis d'exercice en leur fournissant les informations et les ressources nécessaires pour réussir.

Dans le cadre du plan stratégique 2025-2029, nous réunirons les organismes de réglementation pour examiner l'impact de notre campagne nationale de marketing et déterminer quelle approche devrait adopter Ingénieurs Canada pour mieux faire connaître la profession et renforcer la confiance à son égard, et de quelle manière cette approche peut être mise en œuvre à la lumière de l'investissement financier nécessaire pour atteindre le succès. Une décision sur la façon dont Ingénieurs Canada doit procéder guidera la mise en œuvre d'un plan d'action. Nous continuerons également à mettre en œuvre le programme Parcours vers l'ingénierie et les outils de communication sur la valeur du permis d'exercice.



Résultat espéré :

Le public connaît mieux les contributions des ingénieurs à la société.



Un sondage d'opinion mené par Ingénieurs Canada a montré que les ingénieurs sont largement connus du public, mais pas très bien compris.

Plus de quatre répondants sur cinq font confiance aux ingénieurs et reconnaissent qu'ils inspirent respect et confiance.

Mais dans les questions plus approfondies, on constate un manque de connaissances considérable en ce qui concerne l'étendue de l'expertise des ingénieurs et leur impact dans le monde.

La campagne Construire l'avenir a incité le public canadien à élargir sa perception des ingénieurs, non seulement en tant que bâtisseurs de ponts et de bâtiments, mais aussi en tant que bâtisseurs de solutions qui rendent notre monde meilleur.





55, rue Metcalfe, bureau 300
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
ingenieurscanada.ca

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Révision des politiques du conseil	4.5
Objet :	Approbation des révisions apportées à des politiques existantes du conseil
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i></p> <p><i>a) approuve les politiques révisées suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>i. 4.1, Responsabilités du conseil</i> <i>ii. 4.8, Profil de compétences du conseil</i> <i>iii. 4.9 Rôle des présidents (président élu, président et président sortant)</i> <i>iv. 5.3, Situation financière</i> <i>v. 5.7, Rémunération et avantages sociaux</i> <i>vi. 6.1 Comités et groupes de travail du conseil</i> <i>vii. 7.12, Actifs nets</i> <p><i>b) annule la politique du conseil 7.4, Relations du conseil avec d'autres organismes</i></p>
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil
Présenté par :	Alison Anderson, président du Comité sur la gouvernance

Définition du problème/de l'enjeu

- Le Comité sur la gouvernance (CG) propose que le conseil approuve les révisions de sept (7) politiques du conseil et recommande que le conseil annule la politique du conseil 7.4, *Relations du conseil avec d'autres organismes*.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil examine et approuve les révisions proposées des politiques existantes présentées à l'annexe 1.
 - **4.1, Responsabilités du conseil** : Plusieurs révisions ont été proposées afin de supprimer des détails opérationnels et de mieux refléter les fonctions de gouvernance du conseil. Une version propre a également été jointe compte tenu de l'ampleur des révisions proposées.
 - **4.8, Profil de compétences du conseil** : Il est proposé que la politique :

- soit renommée « Profil de la composition du conseil » afin de mieux différencier les compétences et la représentation au sein de la politique elle-même;
 - permette au Comité des ressources humaines d'ajouter une compétence supplémentaire à la matrice de façon ponctuelle afin d'éclairer le recrutement et/ou le développement du conseil, de sorte que ce dernier puisse être en mesure de répondre à des questions émergentes;
 - soit révisée pour encourager les organismes de réglementation à suivre les dernières techniques de recrutement sans préjugés et à recruter activement au sein des groupes en quête d'équité;
 - encourage l'inclusion d'au moins un administrateur ou une administratrice de moins de 35 ans au sein du conseil;
 - soit mis à jour pour améliorer la formulation concernant la représentation;
 - inclue des révisions mineures des compétences comportementales recherchées chez les administrateurs et administratrices;
 - reflète les révisions récentes d'autres politiques connexes.
- **4.9, Rôle des présidents (président élu, président et président sortant) :** Il est suggéré que les trois présidents (les « dirigeants du conseil ») gèrent les ajouts ponctuels aux plans de travail des comités du conseil, en concertation avec les président.e.s des comités concernés. Les ajouts non planifiés au plan de travail d'un comité peuvent entraîner une surcharge de travail pour le comité et le personnel. Ce simple processus visant à examiner la manière dont les questions soulevées par le conseil tout au long de l'année sont ajoutées aux plans de travail des comités aiderait ainsi à gérer les travaux non planifiés des comités.

Il est également recommandé de supprimer l'obligation d'assister aux réunions de l'International Engineering Alliance, compte tenu de la nature opérationnelle de ces réunions, et de faire preuve de souplesse quant à la nécessité d'inclure le président sortant ou la présidente sortante dans le Comité sur la gouvernance.

D'autres révisions sont proposées pour refléter les révisions récentes d'autres politiques connexes.

- **5.3, Situation financière; 5.7, Rémunération et avantages :** Il est proposé que la périodicité de révision de ces deux politiques passe de bisannuelle à triennale, comme cela a été approuvé par le conseil pour plusieurs politiques du conseil en décembre 2023.
- **6.1, Comités et groupes de travail du conseil :** Des révisions ont été proposées dans l'ensemble de la politique pour améliorer la lisibilité et la clarté du sens, et pour refléter les révisions récentes d'autres politiques connexes. Des améliorations ont également été apportées à la liste des rôles et des compétences des président.e.s.
- **7.12, Actifs nets :** Outre l'allongement de la périodicité de révision, des révisions ont été proposées dans l'ensemble de la politique afin d'en améliorer la lisibilité et d'en clarifier le sens.

L'annexe A de la politique sera mise à jour par l'auditeur après l'approbation du nouveau plan stratégique. Cette version mise à jour sera recommandée pour inclusion dans le plan de travail du Comité FAGR de 2024-2025.

- Que le conseil annule la politique du conseil 7.4, *Relations du conseil avec d'autres organismes* :
 - L'annulation de cette politique est suggérée en raison de sa nature opérationnelle.

Autres options envisagées

- Chaque membre du Comité sur la gouvernance s'est vu attribuer deux ou trois politiques à examiner en détail, avec les révisions proposées par le personnel, avant sa réunion du 15 novembre 2023. Les membres du CG ont ensuite présenté au comité d'autres modifications potentielles des politiques.

Risques

- Fonctionner en l'absence de politiques claires et à jour expose les administrateurs et l'organisme à des risques pour la conformité et le maintien de la mémoire institutionnelle. Ce risque est atténué, en partie, par l'examen régulier et continu des politiques.

Répercussions financières

- Aucune des révisions de politiques proposées n'a de répercussion sur le budget.

Avantages

- Les révisions proposées visent à améliorer les politiques existantes afin que le conseil et ses principales parties prenantes aient accès à des politiques claires qui régissent Ingénieurs Canada.

Consultations

- En plus de l'examen préliminaire effectué par l'équipe de gouvernance d'Ingénieurs Canada, les politiques ont été examinées par d'autres personnes et instances, comme suit :
 - La présidente, le président élu et la présidente sortante (les « dirigeants du conseil ») ont examiné les propositions de révision de la politique 4.9, *Rôle des présidents (président élu, président et président sortant)*.
 - Lors de sa réunion du 7 septembre 2023, le Comité des ressources humaines (RH) d'Ingénieurs Canada a été consulté sur les politiques du conseil 4.8, *Profil de compétences du conseil*, 5.7, *Rémunération et avantages sociaux* et 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*.
 - Lors de sa réunion le 17 octobre 2023, le Comité FAGR d'Ingénieurs Canada a été consulté sur les politiques 5.3, *Situation financière* et 7.12, *Actifs nets*.

Prochaines étapes

- Une fois l'approbation du conseil obtenue, le Manuel des politiques sera mis à jour pour inclure les politiques révisées et pour supprimer la politique 7.4.

Annexe

- **Annexe 1** : Versions révisées (avec suivi des modifications) et propres des politiques et version propre de la politique 4.1.

4 Rôle du conseil

4.1 Responsabilités du conseil

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : *bisannuelle* *Triennial*

Date de la dernière modification : 13 décembre 2021 (*motion 2021-12-5D*)

Date de la dernière révision : 13 décembre 2021

~~Le conseil doit veiller à ce qu'Ingénieurs Canada atteigne ses objectifs et réalise sa vision d'une façon qui réponde aux attentes des organismes de réglementation. Le conseil~~ Le conseil d'Ingénieurs Canada est responsable de l'organisation et agit au nom de l'ensemble des organismes de réglementation du génie. Le conseil est responsable de l'ensemble de la gouvernance de l'organisation.

~~Pour ce faire,~~ Le conseil doit:

- ~~(1) Établir la vision et les objectifs d'Ingénieurs Canada et favoriser~~ veiller à leur mise en œuvre d'une façon qui répond aux attentes ~~Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs en:~~
- ~~(2) Établissant et utilisant des profils de compétences pour les administrateurs et tous les présidents de comités, ainsi que pour le conseil dans son ensemble.~~
- ~~(3) Gérant le chef de la direction et les présidents de comités en utilisant des profils de compétences et en évaluant le rendement au regard de la réalisation des plans stratégique et opérationnel.~~
- ~~(4) Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation, au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction.~~

~~(1)~~

~~(2)~~ Fournir une orientation stratégique continue à Ingénieurs Canada en :

- a. Collaborant avec le personnel à l'élaboration d'un plan stratégique qui tient ~~compte des nouvelles tendances et des risques~~ et des défis émergents auxquels le ~~du~~ conseil est exposé;
- b. Surveillant la mise en œuvre du plan stratégique;
- c. Effectuant un suivi des résultats du plan stratégique et en procédant à des rajustements si nécessaire.

~~(3) Formuler~~ Élabore et réviser périodiquement les ~~des~~ politiques du conseil qui de façon à ~~less'~~ harmonisent ~~avec les valeurs de l'organisme et orientent~~ la prise de décisions, et révisé périodiquement ces politiques.

~~(4) Embauche,~~ ngager, ~~soutient~~ enir ~~et évaluer le ou la chef de la direction afin qu'il ou elle soit en mesure de mieux faire avancer les objectifs d'Ingénieurs Canada et de réaliser sa vision. Si nécessaire, le conseil a le pouvoir de congédier le ou la chef de la direction.~~

~~(5) Assurer~~ la supervision des finances en :

- a. Veillant à ce que le budget annuel soit élaboré de façon à s'aligner sur les priorités établies par le conseil;
- b. Surveillant le rendement financier;

c. Approuvant le budget annuel et les états financiers audités;

d. Approuvant les politiques pour garantir que les contrôles financiers appropriés sont en place.

(6) Assurer l'identification et la surveillance~~a-détermination des risques et la surveillance en :~~

~~a) a. S'assurant que les systèmes et appropriée:~~

~~Élaborer un plan stratégique, actualisé chaque année, qui tient compte des tendances et des défis nouveaux;~~

~~Assurer l'élaboration de plans et de budgets opérationnels annuels qui spécifient les actions et les ressources nécessaires à la réalisation du plan stratégique.~~

~~Assurer l'utilisation et l'amélioration continue d'un processus permettant de suivre, de communiquer et, au besoin, de corriger, le rendement au regard des objectifs établis dans le plan stratégique~~

~~les plans opérationnels~~

~~Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil:~~

~~S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter de gestion des risques qui reflètent le niveau de tolérance aux risques du conseil, et orientent les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil.~~

~~b. B. Surveillant les risques connus et en déterminant~~identifiant les risques potentiels pour à l'organisme.

(7) Veiller à ce que les processus nécessaires appropriés soient en place pour assurer la conformité aux exigences juridiques.

(8) Engager~~Sollicite les organismes de réglementation et la communauté du génie au sens plus large pour éclairer la stratégie, orienter la prise de décisions et surveiller les résultats.~~

(9) Veiller à ce que des politiques et des processus soient mis sur pied~~en place pour surveiller et améliorer l'efficacité du conseil.~~

(10) Veiller à ce que les principes de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité soient reflétés et mis en œuvre dans toutes les activités et la gouvernance d'Ingénieurs Canada.

Pour s'acquitter de ces responsabilités, le conseil peut demander le soutien des comités et des groupes de travail.

~~Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil:~~

~~Entretenir des relations avec les principales parties prenantes, conformément aux politiques 7.2 Liens du conseil avec la Fédération canadienne étudiante de génie, 7.3 Liens du conseil avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) et 7.4 Partenariats avec d'autres organismes:~~



4 Rôle du conseil

4.1 Responsabilités du conseil

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : Triennial

Date de la dernière modification : 13 décembre 2021 (motion 2021-12-5D)

Date de la dernière révision : 13 décembre 2021

Le conseil d'Ingénieurs Canada est responsable de l'organisation et agit au nom de l'ensemble des organismes de réglementation du génie. Le conseil est responsable de l'ensemble de la gouvernance de l'organisation.

Le conseil:

- (1) Établit la vision et les objectifs d'Ingénieurs Canada et veille à leur mise en œuvre d'une façon qui répond aux attentes des organismes de réglementation.
- (2) Fournit une orientation stratégique continue à Ingénieurs Canada en :
 - a. Collaborant avec le personnel à l'élaboration d'un plan stratégique qui tient compte des nouvelles tendances et des risques auxquels le conseil est exposé;
 - b. Surveillant la mise en œuvre du plan stratégique;
 - c. Effectuant un suivi des résultats du plan stratégique et en procédant à des rajustements si nécessaire.
- (3) Élabore des politiques du conseil qui s'harmonisent avec les valeurs de l'organisme et orientent la prise de décisions, et révisé périodiquement ces politiques.
- (4) Embauche, soutient et évalue le ou la chef de la direction afin qu'il ou elle soit en mesure de mieux faire avancer les objectifs d'Ingénieurs Canada et de réaliser sa vision. Si nécessaire, le conseil a le pouvoir de congédier le ou la chef de la direction.
- (5) Assure la supervision des finances en :
 - a. Veillant à ce que le budget annuel soit élaboré de façon à s'aligner sur les priorités établies par le conseil;
 - b. Surveillant le rendement financier;
 - c. Approuvant le budget annuel et les états financiers audités;
 - d. Approuvant les politiques pour garantir que les contrôles financiers appropriés sont en place.
- (6) Assure l'identification et la surveillance des risques en :
 - a. S'assurant que les systèmes de gestion des risques qui reflètent le niveau de tolérance aux risques du conseil, et orientent les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil.
 - b. Surveillant les risques connus et en identifiant les risques potentiels pour l'organisme.



- (7) Veille à ce que les processus appropriés soient en place pour assurer la conformité aux exigences juridiques.
- (8) Sollicite les organismes de réglementation et la communauté du génie au sens plus large pour éclairer la stratégie, orienter la prise de décisions et surveiller les résultats.
- (9) Veille à ce que des politiques et des processus soient mis en place pour surveiller et améliorer l'efficacité du conseil.
- (10) Veille à ce que les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité soient reflétés et mis en œuvre dans toutes les activités et la gouvernance d'Ingénieurs Canada.

Pour s'acquitter de ces responsabilités, le conseil peut demander le soutien de comités et de groupes de travail.



4 Rôle du conseil

4.8 Profil de compétences ~~la composition~~ du conseil

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 25 février 2022 (Motion 2022-02-4D)

Date de la dernière révision : 25 février 2022

Commented [MC1]: Modification du titre proposée pour différencier la compétence et la représentation. La compétence est alors considérée comme l'un des trois éléments de cette politique.

~~(1) La politique du conseil 4.1, Responsabilités du conseil stipule que le conseil doit se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs, en établissant et utilisant des profils de compétences pour les administrateurs et administratrices et tous les présidents et présidentes de comités, ainsi que pour le conseil dans son ensemble.~~

Commented [MC2]: Cette section a été supprimée pour refléter les révisions proposées à la politique du conseil 4.1.

(2)(1) Ingénieurs Canada s'efforce de maintenir un conseil composé d'administrateurs et administratrices talentueux et dévoués possédant des expériences diversifiées et représentant un large éventail de groupes démographiques de partout au pays, notamment en ce qui concerne le genre, l'orientation sexuelle, l'identité autochtone, les Noirs, les personnes de couleur, les neurodivergents et les personnes en situation de handicap.

(3)(2) À cette fin, ce profil de ~~compétences-composition~~ décrit les habiletés, les attitudes, les caractéristiques démographiques et les domaines de connaissances ~~exigés~~ des administrateurs et administratrices ~~qui sont souhaités pour afin de~~ servir les intérêts d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation auxquels ~~il~~ Ingénieurs Canada offre ses services. Le profil comprend aussi de l'information sur l'expérience recherchée et les autres exigences d'un membre efficace du conseil. Il sert de fondement pour une gouvernance exceptionnelle et efficace, et aide à faire en sorte que la composition du conseil, dans son ensemble, offre les compétences et les capacités nécessaires pour permettre à ce dernier de s'acquitter efficacement de ses responsabilités.

4.8.1 Comprendre le profil

Le profil comporte trois volets associés à la ~~composition~~ ~~étendue~~ globale du conseil :

A. Compétences

Les compétences sont les habiletés et l'expérience collectives jugées nécessaires pour gouverner efficacement. Aucun membre du conseil n'est tenu de posséder toutes les compétences énumérées dans ce profil. Collectivement, le conseil devrait avoir suffisamment d'expérience pour refléter toutes les compétences. De temps à autre, le conseil peut prioriser certaines compétences correspondant à de nouveaux besoins.

B. Caractéristiques démographiques

Les caractéristiques démographiques du conseil visent à refléter la composition de la population canadienne. Les recrues des organismes de réglementation ne sont pas recherchées uniquement en fonction de certaines caractéristiques démographiques, mais plutôt en fonction de celles-ci



combinées aux talents et habiletés. Les organismes de réglementation sont encouragés à suivre les dernières techniques de recrutement sans préjugés et à recruter activement au sein des groupes en quête d'équité.

Commented [MC3]: Ajout recommandé pour souligner l'importance de recruter des personnes talentueuses et qualifiées issues de groupes en quête d'équité.

C. Habiletés comportementales

Les habiletés comportementales sont celles désirées pour aider le conseil à travailler efficacement ensemble. Ces habiletés ne sont pas incluses dans la matrice de compétences présentée ci-après, mais les organismes de réglementation devraient tenir compte de ces traits privilégiés lors de la nomination de candidats potentiels au conseil.

4.8.2 Application du profil

Le Comité RH doit tenir à jour une matrice des compétences des administrateurs indiquant les déficits de compétences ou de caractéristiques démographiques pouvant être comblés par le recrutement et la formation des membres du conseil. À mesure qu'ils se joignent au conseil, les nouveaux membres seront invités à évaluer leur expérience et leurs connaissances au regard des compétences recherchées. Les données relatives aux compétences des administrateurs seront mises à jour chaque année en fonction de l'évaluation des administrateurs —exigée par la politique du conseil 4.13, Évaluation des administrateurs. Lorsqu'ils seront invités à proposer de nouveaux administrateurs, les organismes de réglementation seront informés des compétences, et des caractéristiques démographiques et des comportements préférés recherchés par le conseil. Nonobstant les préférences exprimées, les organismes de réglementation sont libres de nommer les personnes qu'ils estiment les plus adéquates pour le poste.

4.8.3 Profil de Définition des compétences du conseil

A. Compétences souhaitées

a) Expérience en gouvernance de conseil et leadership

Expérience en gouvernance d'un conseil, de préférence au sein du conseil d'un organisme de réglementation ou d'un autre organe directeur. Bonne compréhension de la distinction entre le rôle du conseil et le rôle de la direction.

Commented [MC4]: « Leadership » a été supprimé afin que cette compétence puisse être axée sur les habiletés de gouvernance. L'existence d'une double compétence ne permet pas de savoir si les administrateurs et administratrices s'évaluent par rapport à la gouvernance ou au leadership, ou aux deux. Le Comité sur la gouvernance a reconnu que le « leadership » est par ailleurs pris en compte dans les habiletés comportementales.

b) Expérience en affaires ou en gestion

Expérience des processus et pratiques de saine gestion et des affaires opérationnelles. Bonne compréhension de sujets tels que la gestion de projets complexes, l'exploitation de la technologie de l'information, la planification et la mesure du rendement et l'affectation des ressources pour produire des résultats.

c) Expérience au sein d'un organisme de réglementation

Connaissance pratique du fonctionnement des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie, notamment de sujets tels que l'agrément, l'attribution de permis, les questions liées à l'exercice de la profession et la discipline et l'application de la loi.

d) Expérience comptable/financière

Manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada

Section 4 : Rôle du conseil



Compréhension de la gestion comptable ou financière. Aptitude à analyser et interpréter des états financiers, à évaluer des budgets organisationnels, à comprendre des rapports financiers; connaissance des pratiques d'audit.

e) Expérience en planification stratégique

Expérience de l'élaboration d'orientations stratégiques pour une organisation, en tenant compte de facteurs généraux et à long terme. Compréhension de la façon dont une organisation doit évoluer compte tenu des tendances et des influences internes et externes. Capacité de cerner des tendances, des liens ou des obstacles afin d'aborder les importants enjeux sous-jacents.

f) Expérience en gestion des risques

Expérience en gestion des risques pour l'organisme. Capacité de cerner les risques potentiels et de recommander et mettre en œuvre des mesures de prévention, des contrôles organisationnels et des mesures de conformité.

À l'occasion, le Comité des ressources humaines peut ajouter une compétence à cette liste afin d'éclairer le recrutement et/ou le développement du conseil, de sorte que ce dernier puisse être en mesure de répondre à une question émergente.

B. Préférences démographiques

Le conseil reconnaît l'importance stratégique et cruciale de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. Il s'agit notamment de favoriser une culture inclusive qui sollicite une diversité de points de vue et d'expériences, s'attaque activement à la discrimination, au harcèlement et aux préjugés inconscients, et soutient l'avancement des groupes sous-représentés.

Le conseil comprend la différence entre une représentation significative et respectueuse, et une représentation de façade des groupes sous-représentés. L'objectif est de respecter et d'intégrer différents points de vue existants au sein de la profession d'ingénieur afin de mieux guider l'organisme en ce qui concerne la complexité de la profession et de promouvoir des politiques et des pratiques qui sont inclusives des groupes sous-représentés.

Le conseil s'efforce d'assurer la représentation suivante, basée sur la population canadienne, et en accord avec l'adhésion de l'organisme au Défi 50-30 du gouvernement fédéral. Étant donné la nature interconnectée de l'identité et des catégories telles que le genre, la race et la capacité, il est entendu que ces catégories peuvent se chevaucher.

- 50 % de personnes s'identifiant au genre féminin : représentation des genres de femmes et/ou de personnes non binaires
- 30 % de groupes sous-représentés de membres d'autres groupes en quête d'équité, notamment les personnes qui s'identifient comme personnes racisées, noires et/ou de couleur - Autochtones, Noirs et personnes de couleur, comme personnes handicapées (y compris celles ayant un handicap invisible ou épisodique), comme personnes LGBTQ2S+ et comme Autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits), personnes en situation de handicap.

Commented [MC5]: Le Comité sur la gouvernance a recommandé d'inclure ici une disposition permettant au Comité des RH d'ajouter une compétence spécialisée à la matrice au cas où une question ayant un impact sur l'organisation nécessiterait un ensemble de compétences non identifiées auparavant au sein du conseil.

Commented [MC6]: La formulation proposée reflète celle utilisée par le gouvernement fédéral dans le Défi 50-30, avec des modifications mineures recommandées par le Comité sur la gouvernance et l'équipe Appartenance et engagement d'Ingénieurs Canada.



Le conseil devrait aussi tenter de s'assurer d'inclure au moins 30 % d'ingénieurs en exercice et au moins un administrateur ou une administratrice de moins de 35 ans.

C. Habilités comportementales

Les administrateurs et administratrices devraient posséder des habiletés comportementales propices à un travail collaboratif efficace, notamment :

a) Capacité de présenter des opinions

Être capable de présenter des opinions clairement, franchement, et de façon constructive et persuasive.

b) ~~Capacité d'écoute~~ Volonté et capacité d'ouverture d'esprit

~~Écouter attentivement et respectueusement, et s'assurer de comprendre les propos entendus~~ Prêter attention aux délibérations du conseil et les considérer avec respect, et demander au besoin des éclaircissements au besoin.

Commented [MC7]: Il est recommandé de supprimer cette expression courante, qui pourrait être interprétée comme signifiant que les personnes malentendantes ne sont pas les bienvenues au sein du conseil.

c) Capacité de poser des questions

Savoir poser des questions et soulever des préoccupations de manière à contribuer positivement aux débats.

d) Souplesse

Être ouvert aux nouvelles idées, stratégiquement agile, et réceptif au changement.

e) Capacité de prendre des décisions éclairées

Être capable de considérer de manière objective et indépendante les informations et les opinions données.

Commented [MC8]: Ajout pour combler une lacune apparente.

~~e)f) Résolution de conflits~~ Esprit de collaboration

~~Traiter les autres de manière équitable et chercher à~~ Être axé sur la résolution de ~~des~~ conflits, faire preuve de résilience après que les conflits se sont produits, et appuyer les décisions prises par le conseil.

Commented [MC9]: Cette compétence a été modifiée pour mettre l'accent sur les qualités qui aideront à limiter les conflits.

~~f)g) Fiabilité~~

Faire son travail et assister et participer aux réunions.

~~g)h) Équilibre~~

Compte tenu du modèle fédéré d'Ingénieurs Canada, ~~une capacité~~ être en mesure d' ~~à~~ équilibrer les intérêts locaux et l'intérêt national.



4 Rôle du conseil

4.9 Rôle des présidents (président élu, président et président sortant)

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : triennale

Date de la dernière modification : 7 décembre 2020 (motion 2020-12-10D)

Date de la dernière révision : 26 mai 2023

- (1) Le conseil comprend les dirigeants suivants : le président, le président élu et le président sortant (collectivement, les « dirigeants du conseil »). La personne élue au poste de président élu accède immédiatement au poste de président à la fin du mandat du président en poste. Le président devient par la suite président sortant. Ensemble, les dirigeants du conseil forment une équipe solide, chargée de faire progresser la gouvernance de l'organisme. Ils sont responsables d'approuver l'ordre du jour de toutes les réunions du conseil, y compris l'atelier d'été, d'examiner les ajouts ad hoc ponctuels aux plans de travail des comités approuvés par le conseil, en consultation avec le président du comité concerné; de, et constituerent le panel de facto lorsque des plaintes sont déposées concernant le non-respect des politiques du conseil 4.3 Code de conduite, 4.4 Confidentialité ou dute serment d'entrée en fonction (qui fait partie de cette dernière politique) par des membres du conseil ou de comités.
- (2) Les dirigeants du conseil peuvent déléguer les pouvoirs et les responsabilités énoncés ci-dessous, lorsque cela est nécessaire et approprié, en concertation avec les autres membres du conseil et le chef de la direction. Chaque membre du conseil demeure responsable de l'exercice de ses responsabilités, nonobstant toute délégation.

Commented [LE1]: Des révisions ont été proposées pour cette politique en dehors de son cycle de révision pour tenir compte des recommandations du Comité sur la gouvernance concernant la gestion des ajouts aux plans de travail des comités.

Commented [LE2]: Ce simple processus en vue d'examiner la façon d'inclure les questions soulevées par le conseil tout au long de l'année aux plans de travail des comités vise à aider à gérer des travaux non planifiés qui pourraient surcharger le comité et le personnel.

Commented [LE3]: Mis à jour pour correspondre au texte de la section 4.3.4 « Processus de traitement des plaintes » de la politique du conseil 4.3, Code de conduite.

4.9.1 Rôle du président

- (1) Le président est responsable devant le conseil.
- (2) Le président constitue le lien entre le conseil et le chef de la direction. Le président est la seule personne autorisée à s'exprimer au nom du conseil.
- (3) Le président préside les réunions du conseil et les réunions des trois dirigeants du conseil.
- (4) Le président assure l'intégrité des processus du conseil et représente le conseil à l'extérieur.
- (5) Le président doit s'assurer que le conseil se conforme à ses propres politiques et règles procédurales, et aux règles extérieures qui lui sont légitimement imposées, notamment les suivantes :
 - a) diriger les délibérations du conseil de façon à assurer un déroulement rapide, équitable, ordonné, exhaustif et efficace;
 - b) veiller à atteindre le consensus du conseil sur les enjeux et objectifs.



~~(6) Le président est le délégué du conseil et vote au nom d'Ingénieurs Canada aux réunions de l'International Engineering Alliance. Le président peut déléguer ces pouvoirs, mais il demeure responsable de leur exercice.~~

Commented [MC4]: Compte tenu de la nature opérationnelle de ces réunions, il est proposé que cette tâche soit assurée par le personnel.

~~(7)~~(6) Le président dirige les séances d'orientation du conseil à l'intention des nouveaux membres du conseil.

~~(9)~~(7) Le président peut assister aux réunions de tous les comités du conseil en tant que membre d'office sans droit de vote. Il doit faire partie du Comité des ressources humaines (RH).

~~(9)~~(8) Le président a des responsabilités en matière d'approbation, conformément à la Politique 7.1, *Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles*.

4.9.2 Rôle du président élu

- (1) Le président élu doit collaborer avec le président et le président sortant pour apprendre le rôle de président, se familiariser avec la gouvernance d'Ingénieurs Canada et ses règles et procédures de réunion, et faciliter la transition de dirigeant.
- (2) Le président élu doit aider et appuyer le président au besoin, et planifier son année à venir à la présidence.
- (3) Le président élu doit s'acquitter des responsabilités suivantes :
 - a) Examiner et superviser les résultats des processus annuels d'autoévaluation des administrateurs et d'évaluation des administrateurs par les pairs (décrits dans la Politique 4.13, *Évaluation des administrateurs*);
 - b) Examiner et superviser les résultats du processus annuel d'évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail (décrit dans la Politique 6.2, *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail*);
 - c) Élaborer l'ordre du jour de l'atelier d'été du conseil;
 - d) Superviser et guider le processus de consultation d'Ingénieurs Canada (décrit dans la Politique 7.11, *Consultation*).
- (4) Le président élu est membre d'office du Comité RH.
- (5) Le président élu a des responsabilités en matière d'approbation, conformément à la Politique 7.1, *Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles*.

4.9.3 Rôle du président sortant

- (1) Le président sortant doit fournir des conseils et du leadership au président et au conseil en ce qui concerne les pratiques antérieures et d'autres questions, afin d'appuyer la gouvernance.
- (2) Le président sortant appuie au besoin le président et le président élu.
- (3) Le président sortant doit s'acquitter des responsabilités suivantes :
 - a) Superviser la mise en œuvre de toute amélioration convenue découlant du sondage annuel sur l'efficacité du conseil (décrit dans la Politique 4.12, *Autoévaluation ~~du conseil~~*);



- b) Faire office de comité de mise en candidature et superviser le processus de mise en candidature et d'élection du président élu (décrit dans la Politique 6.13, *Processus de mise en candidature et d'élection du président élu*).
- (4) Le président sortant est généralement membre ~~d'office~~ du Comité RH et du Comité sur la gouvernance, et préside normalement le Comité RH.

Commented [LE5]: Révision visant à permettre une certaine souplesse pour la nomination aux comités.



5 Devoirs et contraintes du chef de la direction

5.3 Situation financière

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : ~~bisannuelle~~ **triennale**

Date de la dernière modification : 25 février 2022 (Motion 2022-02-4D)

Date de la dernière révision : 25 février 2022

Commented [LE1]: En raison de la nature statique de cette politique, on suggère que la périodicité de la révision devienne triennale au lieu de biennale.

- (1) En ce qui concerne la situation et les activités financières continues, le chef de la direction doit veiller à assurer la sécurité financière et le respect des priorités fixées dans le Plan stratégique.
- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit s'assurer que :
 - a) Les emprunts ne servent qu'à se procurer des facilités de crédit pour la protection contre les découverts et les cartes de crédit d'entreprise.
 - b) Le traitement de la paie se fait selon un calendrier normal et les dettes sont remboursées sans tarder.
 - c) Les comptes débiteurs ne sont pas radiés sans que l'on ait d'abord tenté d'en obtenir le paiement, après une période de grâce raisonnable.
 - d) Les paiements d'impôt ou autres paiements ou rapports exigés par le gouvernement sont produits avant la date d'échéance.
 - e) Il n'y a aucune acquisition, cession ni aucun engagement financier de terrains ni de bâtiments, ni de création ou d'achat de filiales sans l'approbation explicite du conseil.
 - f) Les fonds de réserve affectés sont maintenus aux niveaux établis par le conseil et ne sont utilisés que s'il existe un plan approuvé par le conseil pour ramener les réserves affectées aux niveaux cibles dans les trois ans suivant leur chute sous les niveaux prescrits.
 - g) Les fonds non investis sont maintenus dans des instruments sûrs.
 - h) Il existe des documents désignant un signataire administratif compétent.
 - i) Des contrôles financiers internes sont en place afin d'empêcher les retards, les erreurs et les déclarations trompeuses dans les rapports, notamment des dispositions permettant de signaler toute erreur ou inexactitude au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) en temps opportun.
 - j) Le conseil, par l'entremise du Comité FAGR, est rapidement mis au courant des changements importants dans la situation financière de l'organisation.
 - k) **Le conseil reçoit des états financiers trimestriels.**

Commented [LE2]: Veuillez noter que les états financiers sont mis à la disposition du conseil au moyen de la plateforme OnBoard. Les membres du personnel indiqueront, par l'entremise du message du chef de la direction, lorsque les états financiers seront disponibles.



5 Devoirs et contraintes du chef de la direction

5.7 Rémunération et avantages sociaux

Commented [LE1]: Il est recommandé qu'à l'avenir, cette politique soit révisée tous les trois ans pour s'aligner avec le calendrier selon lequel un consultant est embauché tous les trois ans pour réaliser un examen exhaustif du régime de rémunération global du chef de la direction (Politique du conseil 4.7, *Surveillance du chef de la direction*).

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : ~~triennale~~ **bisannuelle**

Date de la dernière modification : 25 février 2022 (Motion 2022-02-4D)

Date de la dernière révision : 25 février 2022

- (1) Le chef de la direction doit protéger l'intégrité financière et l'image publique de l'organisme en ce qui concerne l'emploi, la rémunération et les autres avantages sociaux accordés aux employés, aux consultants et aux employés contractuels.
- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit s'assurer que :
 - a) Les niveaux de rémunération et d'avantages sociaux ne présentent pas d'écart substantiel avec ceux que le marché géographique ou professionnel accorde pour les compétences visées.
 - b) Les avantages sociaux qui lui sont accordés ne sont modifiés que dans la mesure où ces changements correspondent à ceux de tous les autres employés.
 - c) Le conseil est informé des changements importants dans la rémunération ou les avantages sociaux du personnel permanent.
 - d) Les prestations de retraite ne sont pas ajustées au-delà de cinq pour cent (5 %) au cours d'une période de cinq (5) ans sans l'autorisation préalable du conseil.
 - e) Les niveaux de remboursement des dépenses correspondent à ceux d'organisations comparables.
 - f) Chaque employé, qu'il soit permanent ou temporaire, fait l'objet d'un contrat de travail conforme à la législation sur les normes minimales d'emploi.



6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.1 Comités et groupes de travail du conseil

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision :

~~triennale bisannuelle~~

Date de la dernière modification : 25 février 2022 (motion 2022-02-4D)

Date de la dernière révision : 25 février 2022

Commented [MC1]: Il est suggéré que cette politique soit révisée tous les trois ans plutôt que tous les deux ans, conformément à la périodicité de révision de la plupart des autres politiques.

- (1) Les comités du conseil sont des groupes qui relèvent du conseil et qui sont chargés ~~par cet~~ ~~de fournir à ce dernier des conseils sur une question soumise à sa décision et de l'informer des options et des implications qui en découlent,~~ ~~et~~ d'exécuter les tâches régulières prévues dans leur mandat. Les groupes de travail sont constitués pour exécuter des tâches précises, après quoi ils sont généralement retirés. Le conseil peut leur déléguer des responsabilités, mais il demeure toujours responsable des décisions.
- (2) Les comités permanents du conseil sont :
 - a) Le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)
 - b) Le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)
 - c) Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques ~~(Comité FAGR)~~
 - d) Le Comité sur la gouvernance
 - e) Le Comité des ressources humaines ~~(Comité RH)~~
- (3) Le conseil doit nommer les comités et les groupes de travail qu'il estime nécessaires dans l'intérêt d'Ingénieurs Canada et de ses organismes de réglementation. Il peut déléguer tout pouvoir qu'il juge nécessaire pour permettre à un comité ou un groupe de travail de remplir ses fonctions. Le conseil doit définir les mandats de tous les comités et groupes de travail qu'il a nommés.
- (4) Le mandat de chaque comité doit définir ses responsabilités, ses tâches, ses pouvoirs et sa composition.
- (5) Le mandat de chaque groupe de travail doit définir ses attributions, son échéancier et sa composition.
- (6) Le chef de la direction ~~veille à ce qu'un soutien administratif approprié soit fourni aux~~ ~~surveille le rendement des~~ comités et ~~aux~~ groupes de travail du conseil. ~~pour s'assurer de leur conformité aux pouvoirs qui leur sont délégués lorsque le personnel permanent a un rôle à jouer dans leurs activités.~~

Commented [MC2]: Révisé pour correspondre à la mise à jour de la définition de « comité » ou « comité du conseil » dans la politique 2 du conseil, tel que confirmé par le CG en septembre 2023.

Commented [MC3]: Révisé pour clarifier l'intention de ce point. C'est le conseil, et non le chef de la direction, qui surveille le rendement des comités et des groupes de travail du conseil.



- (7) Tous les membres de comités doivent se conformer au Code de conduite qui régit le conseil.
- (8) Tous les comités et groupes de travail doivent :
- Préparer et tenir à jour un plan de travail annuel précisant les livrables et les échéances.
 - Mettre les procès-verbaux de leurs réunions et délibérations à la disposition de tous les administrateurs du conseil.
 - Faire rapport annuellement régulièrement au conseil et aux membres de l'accomplissement des responsabilités que le conseil leur a confiées, ainsi que des résultats obtenus ou des mesures qui leur ont été assignées dans le cadre du plan stratégique.

6.1.1 Composition

1. Les comités et les groupes de travail du conseil peuvent être constitués de membres du conseil, de bénévoles ou de toute combinaison de ces deux catégories de personnes, comme défini dans leurs mandats respectifs. Les membres du personnel permanent doivent fournir du soutien aux comités et groupes de travail sans toutefois en être membres ni avoir droit de vote.

6.1.1.1 Nominations au Comité FAGR, au Comité sur la gouvernance et au Comité RH

- Le Comité des ressources humaines RH, en collaboration avec le président sortant de chaque comité, doit proposer chaque année les nouveaux membres des comités, en tenant compte des facteurs suivants :
 - Le plan de travail de chaque comité
 - Les intérêts des administrateurs
 - Les compétences et capacités des administrateurs
 - La planification de la relève du président du conseil
- Sauf dans le cas du BCAPG et du BCCAG, le Comité des ressources humaines RH doit recommander un président ou une présidente pour chaque comité et groupe de travail, mais le choix définitif revient au comité ou au groupe de travail.
- Le conseil nomme les membres de tous les comités, normalement pour un mandat d'un an.
- Les mandats des membres peuvent être renouvelés. Le renouvellement et l'échelonnement des mandats sont souhaitables pour assurer la continuité.
- Dans la sélection des membres d'un comité, tous les efforts raisonnables doivent être déployés pour que l'on obtienne une composition diversifiée qui soit représentative de la population canadienne.

Commented [MC4]: Cette modification a été suggérée en septembre 2023 avec la recommandation d'annuler la politique 4.10 Points permanents à l'ordre du jour, qui indiquait que les comités devaient faire rapport au conseil à chaque réunion. Étant donné que certaines réunions du conseil sont conçues dans un seul but, par ex., la réunion d'avril a pour but d'examiner les états financiers audités, je propose une certaine flexibilité.

Commented [MC5]: Étant donné que les comités et les groupes de travail relèvent du conseil et que ce dernier est responsable devant les membres, il est suggéré de supprimer la mention des membres. Les rapports présentés au conseil sont à la disposition des membres.

Commented [MC6]: Ajouté pour plus de clarté.

Commented [MC7]: Des titres de section ont été ajoutés pour mieux distinguer les processus de nomination pour les différents types de comités.

Commented [MC8]: Étant donné que les nominations au conseil sont proposées par les organismes de réglementation, il a semblé approprié de préciser qu'il s'agit expressément de la planification de la relève du président.



~~f) Sauf s'il s'agit d'un poste au BCAPG ou au BCCAG, si~~ un poste au sein d'un comité ou d'un groupe de travail devient vacant avant la fin du mandat associé à ce poste, le conseil peut pourvoir à ce poste par voie de nomination pour la durée du mandat:

~~f) .~~

g) Si l'un des membres d'un comité ou d'un groupe de travail est temporairement dans l'impossibilité de s'acquitter de ses fonctions, un substitut peut être nommé par le conseil pour agir en l'absence de ce membre.

6.1.1.2 Nominations au BCAPG et au BCCAG

a) Le processus de nomination des membres du BCAPG et du BCCAG et de nomination des présidents est décrit dans les politiques du conseil 6.9, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG), et 6.10, Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG).

b) Le Comité RH doit recommander au conseil d'approuver la nomination de deux administrateurs du conseil d'Ingénieurs Canada au BCAPG et au BCCAG pour un mandat de deux ans. En cas de vacance d'un de ces postes, le conseil peut combler cette vacance soit temporairement, soit pour la durée du mandat, selon le cas.

6.1.2 Pouvoirs

- (1) Tous les comités et groupes de travail peuvent, par l'intermédiaire de leur président :
 - a) Demander des informations au personnel d'Ingénieurs Canada selon les besoins pour la poursuite efficace de leurs activités.
 - b) Faire appel au besoin au soutien administratif du personnel permanent.
 - c) Faire appel au besoin à des conseillers experts dans un domaine.
- (2) Les comités et groupes de travail du conseil ne sont pas autorisés à parler ni à agir au nom du conseil, sauf lorsqu'ils sont officiellement autorisés à le faire à des fins précises et/ou pendant une période limitée.
- (3) À moins que son mandat ne le prévoie, aucun comité n'a le pouvoir d'engager les fonds ou les ressources d'Ingénieurs Canada.

6.1.3 Rôle des présidents de comités

- (1) Les **présidents** travaillent en étroite collaboration avec le personnel d'Ingénieurs Canada et fournissent du leadership à leurs comités. Leurs responsabilités sont les suivantes :
 - a) Présider les réunions et en établir l'ordre du jour Élaborer des plans de travail et diriger le comité de façon à ce qu'il produise des résultats concrets.

Commented [MC9]: Les révisions proposées sont fondées sur les mises à jour du sondage d'évaluation annuel des présidents que propose le consultant externe, *mg*. Le Comité sur la gouvernance a voulu s'assurer que le rôle du président en ce qui a trait à l'élaboration du plan de travail et à la façon de diriger le comité pour qu'il produise des résultats concrets avait une place importante dans la liste. Sous réserve de l'approbation du conseil, des mises à jour complémentaires seront apportées à la politique 6.2 du conseil, *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail*.



- ~~b) Établir des ordres du jour efficaces qui tiennent compte du mandat et du plan de travail du comité, avec l'aide du personnel. Examiner les procès-verbaux de réunions et les notes de breffage.~~
- b) Préparer l'ordre du jour des réunions.
- ~~c) Assurer une communication et une liaison efficaces entre le groupe et le conseil. Élaborer le plan de travail et en assurer la surveillance et l'exécution, avec l'appui du personnel permanent.~~
- d) Rendre compte des activités du comité au conseil.
- e) Faciliter les délibérations de sorte qu'elles soient stimulantes, inclusives, équilibrées, opportunes, équitables, ordonnées, exhaustives et efficaces.
- ~~f) Maintenir des relations de travail ouvertes et productives avec les membres du comité et le personnel, ainsi qu'avec les autres personnes intéressées et touchées par les travaux du comité. Régler les questions soulevées par les membres ou faisant débat entre eux.~~
- g) Traiter les comportements qui perturbent le processus de groupe, si ou quand ils se produisent.
- h) Chercher à obtenir une rétroaction qui favorise l'amélioration continue et y donner suite.

(2) Le président d'un comité peut, si nécessaire, déléguer les responsabilités susmentionnées à d'autres membres du comité.

6.1.4 Compétences des présidents des comités

(1) Pour s'acquitter des responsabilités énoncées ci-dessus, en plus des compétences énoncées dans la Politique 4.8, *Profils de compétences du conseil*, les présidents devraient posséder les compétences, connaissances et capacités suivantes :

- a) Capacité de diriger efficacement le comité.
- ~~a) b) Capacité de dégager un consensus.~~
- ~~b) c) Connaissance des documents d'orientation d'Ingénieurs Canada en matière de gouvernance, ainsi que du mandat et du plan de travail du comité. Compréhension du modèle de gouvernance d'Ingénieurs Canada et capacité de travailler dans le cadre de ce modèle.~~
- ~~c) d) Compréhension du contexte stratégique plus large.~~
- ~~d) e) Capacité de respecter les échéances tout en faisant preuve d'une solide éthique de travail et d'un engagement affirmé.~~
- ~~• Compétences en communications et gestion des relations avec les parties prenantes externes, dont le BCAPG, le BCCAG, les organismes de réglementation, le Groupe des chefs de direction, les groupes de responsables et le personnel d'Ingénieurs Canada. Éthique de travail, engagement et capacité de respecter les échéances établies.~~

Commented [MC10]: Les révisions proposées sont fondées sur les mises à jour du sondage d'évaluation annuel des présidents que propose le consultant externe, *mg*. Sous réserve de l'approbation du conseil, des mises à jour complémentaires seront apportées à la politique 6.2 du conseil, *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail*.

Commented [MC11]: Le Comité sur la gouvernance a suggéré d'ajouter le leadership à cette liste de compétences.

Commented [MC12]: Révisé pour harmoniser la formulation avec les points ci-dessus.

Commented [MC13]: Ce point semble davantage être une responsabilité et a été regroupé dans le point d) ci-dessus.



7 Politiques du conseil

7.12 Actifs nets

Date d'adoption : 2 octobre 2020 (motion: 2020-10-3D)

Périodicité de révision : ~~triennale~~ bisannuelle

Date de la dernière modification : ~~25 février 2022~~ (motion 2022-02-4D)

Date de la dernière révision : ~~25 février 2022~~ 2022

Commented [MC1]: Compte tenu de la nature statique de cette politique, il est suggéré que la période de révision soit portée de deux à trois ans.

7.12.1 Objet de la politique

- (1) Ingénieurs Canada utilise ses actifs nets pour appuyer la réalisation de ses objectifs stratégiques. Le conseil approuve les niveaux d'actifs nets selon le processus décrit dans la section 7.12.3, au moyen d'un processus de budgétisation ~~examen~~ annuel et (au besoin) de révisions.
- (2) Les actifs nets doivent être gérés activement pour maintenir les niveaux nécessaires. La bonne gestion des niveaux d'actifs nets soutient les objectifs stratégiques et les opérations prévues en :
 - a) Assurant une protection contre les pertes inattendues,
 - b) Offrant la possibilité de planifier de nouvelles initiatives ou priorités stratégiques,
 - c) Permettant de continuer à investir dans des actifs, des technologies, des produits et des services,
 - d) Renforçant la confiance des membres et en créant de la valeur pour eux, et en
 - e) Assurant une stabilité financière générale.
- (3) La gestion des actifs nets tient compte d'un certain nombre de facteurs, notamment :
 - a) Le niveau prévu des revenus et des dépenses,
 - b) La croissance prévue ou les changements planifiés des objets, des impératifs opérationnels ou des priorités stratégiques d'Ingénieurs Canada, et
 - c) Les enjeux soulevés par la gestion des risques pour l'entreprise.
- (4) La capacité d'Ingénieurs Canada à maintenir des niveaux d'actifs nets adéquats est considérée comme un signe de sécurité, de stabilité et de résistance prudente à des conditions commerciales et économiques défavorables.

Commented [MC2]: L'examen annuel est actuellement effectué dans le cadre du processus de budgétisation annuel.

7.12.2 Mesures

- (1) Les actifs nets sont normalement répartis dans les réserves affectées à l'interne, les réserves non affectées et les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles.
 - a) **Les réserves affectées à l'interne** sont des fonds qui ont été mis de côté à des fins futures particulières ou pour des imprévus futurs particuliers. Seul le conseil peut autoriser la création, l'utilisation ou la dissolution de ces réserves. Par exemple, ces réserves peuvent être utilisées pour :
 - i. assurer la stabilité de la prestation continue des programmes, produits et services;



- ii. financer des initiatives stratégiques;
- iii. atténuer l'impact financier des risques pour les opérations ou la réalisation des objectifs stratégiques.

- b) **Les fonds investis dans des actifs corporels et incorporels** constituent les ressources financières d'Ingénieurs Canada. Les immobilisations corporelles existent physiquement (comme les équipements de bureau), tandis que les immobilisations incorporelles sont immatérielles et comprennent la propriété intellectuelle, les logiciels, la survaleur, etc.
- c) **Les réserves non affectées** sont des fonds qui ne sont ni affectés, ni investis. Le conseil doit approuver le montant des réserves non affectées qui peuvent être utilisées pour les opérations et pour financer les activités prévues dans le Plan stratégique.

(2) Les actifs nets d'Ingénieurs Canada sont actuellement catégorisés comme suit :

Actifs affectés à l'interne : Fonds de défense juridique	Le fonds de défense juridique est établi par le conseil pour garantir que des fonds sont disponibles en cas de contestation judiciaire, fournir des fonds pour couvrir les franchises d'assurance et pour aider les organismes de réglementation du génie s'il est déterminé qu'ils n'ont pas les ressources financières pour défendre une mesure d'application de la loi et/ou une obligation statutaire qui a une incidence claire et importante sur les autres organismes de réglementation.
Actifs affectés à l'interne : Fonds pour les priorités stratégiques	Le fonds pour les priorités stratégiques est établi par le conseil pour : <ul style="list-style-type: none"> • financer les initiatives stratégiques planifiées; • financer les projets de technologies de l'information prévus dans le plan stratégique approuvé; • réagir aux risques et aux besoins d'investissement futurs dans la performance, l'accessibilité et la sécurité de ses actifs de technologies de l'information.
Actifs affectés à l'interne : Fonds général pour imprévus	Le fonds général pour imprévus est établi par le conseil pour atténuer l'impact financier du risque d'événements négatifs inattendus qui pourraient avoir des répercussions négatives importantes sur les activités, les revenus et les dépenses d'Ingénieurs Canada.
Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles	Les actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles sont un montant calculé correspondant à la valeur comptable nette des biens corporels et incorporels moins toute dette s'y rapportant.
Actifs non affectés	Les réserves non affectées représentent les actifs dont l'utilisation n'est soumise à aucune restriction.

(3) Les niveaux cibles de ces réserves sont documentés dans la structure des actifs nets (annexe A).



7.12.3 Responsabilité et pouvoirs

(1) Le conseil doit comprendre les besoins opérationnels et de réserves d'Ingénieurs Canada et le niveau minimum d'actifs nets requis. Les changements apportés aux réserves affectées à l'interne doivent être cohérents avec le plan et les priorités stratégiques d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'avec l'évaluation des risques. Ainsi, les processus suivants représentent les responsabilités en matière de gouvernance associées aux actifs nets d'Ingénieurs Canada :

- a) Chaque année, le conseil d'Ingénieurs Canada doit ~~approuver l'adéquation~~ **examiner, dans le cadre du processus de budgétisation annuel, l'adéquation** des soldes des fonds affectés à l'interne, sur recommandation du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques FAGR).

Commented [LE3]: Ajouté pour clarifier le processus.
- b) ~~Lors de~~ **Après** l'approbation du plan stratégique, le Comité FAGR doit examiner les réserves affectées à l'interne et faire des recommandations au conseil **dans le cadre du processus de budgétisation et au besoin, en tenant compte de l'évaluation actualisée des risques réalisée à l'appui du plan stratégique.**
- c) Chaque année, dans le cadre du processus de budgétisation, le chef de la direction doit faire des recommandations au Comité FAGR au sujet du niveau des réserves non affectées, en tenant compte du budget, des besoins immédiats de liquidités et des besoins de flux de trésorerie. Le budget définitif est approuvé par le conseil d'Ingénieurs Canada.
- d) Le conseil d'Ingénieurs Canada doit approuver, sur recommandation du Comité FAGR, la structure et les niveaux cibles des actifs nets, **le cas échéant (annexe A).**
- e) ~~Le chef de la direction d'Ingénieurs Canada doit s'efforcer de maintenir les soldes des actifs nets aux niveaux approuvés chaque année par le conseil dans la structure des actifs nets.~~ Une dérogation aux niveaux cibles **des actifs nets** n'est ni acceptable, ni compatible avec la tolérance aux risques d'Ingénieurs Canada, et les processus de budgétisation, de planification, de surveillance et de production de rapport doivent être conçus pour éviter une telle dérogation.
- f) Il est entendu que les actifs nets de certaines catégories seront dépensés durant certaines **périodes années** et rétablis aux niveaux cibles durant d'autres **années/périodes**. En outre, les niveaux des actifs nets peuvent être inférieurs aux cibles en raison d'événements défavorables imprévus, auquel cas le chef de la direction devra préparer des plans pour redresser la situation.

Commented [MC5]: Modifié pour clarifier le sens.

Commented [MC4]: Il est suggéré de supprimer cette partie de la phrase afin de réduire les risques de confusion. Les priorités stratégiques sont les moyens dont dispose le conseil pour faire face aux risques auxquels s'expose.

7.12.4 Rapports

- (1) Le chef de la direction d'Ingénieurs Canada doit déclarer chaque année au conseil les niveaux des actifs nets au moyen des états financiers audités.
- (2) Les niveaux des actifs nets doivent être communiqués au conseil dans les états financiers trimestriels.



Annexe A : Document sur la structure des actifs nets

Date d'approbation par le conseil : 26 février 2020

Date d'entrée en vigueur : Exercice clos le 31 décembre 2020

Aperçu des actifs nets

Ingénieurs Canada vise à faire une utilisation efficace de ses actifs nets afin de maximiser sa capacité de réaliser ses objectifs. L'accumulation d'actifs nets n'est pas, en soi, un objectif d'Ingénieurs Canada. Cependant, pour faire une gestion prudente de ses finances, l'organisme doit maintenir les actifs nets nécessaires pour assurer la stabilité de la prestation de ses programmes et services, financer ses initiatives stratégiques et atténuer l'impact financier des risques pour ses activités et la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Pour appliquer une pratique exemplaire recommandée aux organismes canadiens sans but lucratif, Ingénieurs Canada devrait explicitement établir des actifs nets affectés à l'interne (souvent appelés « réserves » ou « fonds de réserve ») afin de démontrer l'intention et l'objet de ces fonds à ses membres et parties prenantes. Cette pratique est conforme aux normes comptables canadiennes et acceptée par l'Agence du revenu du Canada pour démontrer le statut d'OSBL d'Ingénieurs Canada en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les changements apportés aux actifs nets affectés à l'interne devraient être cohérents avec la stratégie globale d'Ingénieurs Canada, ses initiatives prioritaires et son évaluation des risques. Chaque année, Ingénieurs Canada devrait réaliser un examen général de l'utilisation et de l'adéquation des soldes des fonds affectés à l'interne. L'organisme devrait aussi effectuer une évaluation plus approfondie de ses actifs nets affectés à l'interne durant son processus de planification stratégique triennale, dont une évaluation exhaustive des risques.

Ce document utilise les définitions normalisées des actifs nets, qui sont présentées dans la section Définitions en annexe.

Sommaire des actifs nets

Le tableau ci-dessous est un résumé des fonds affectés à l'interne, des actifs nets non affectés et des actifs investis dans les immobilisations corporelles et incorporelles d'Ingénieurs Canada. D'autres explications sont fournies plus loin.

Actifs nets affectés à l'interne

Affectation interne	Objet	Montant
Fonds de défense juridique	Le fonds de défense juridique a été établi par le conseil pour couvrir les coûts de toute contestation judiciaire qu'Ingénieurs Canada serait appelé à entreprendre, pour couvrir les franchises d'assurance, et pour aider les organismes de réglementation s'il est déterminé qu'ils n'ont pas les ressources financières pour défendre une mesure d'application de la loi et/ou une obligation statutaire qui a une incidence claire et importante sur les autres organismes de réglementation.	1 500 000 \$
Fonds pour les priorités stratégiques	Le fonds pour les priorités stratégiques a été établi par le conseil pour : <ul style="list-style-type: none"> financer les initiatives stratégiques planifiées 	2 000 000 \$

Commented [MC6]: Mis à jour pour refléter le fait que la politique à laquelle cette annexe est jointe a été approuvée le 2 octobre 2020 et appliquée à l'année se terminant le 31 décembre 2020.

Commented [MC7]: Cette annexe a été approuvée par le conseil avant le plan stratégique 2022-2024. Le Comité FAGR 2024-2025 sera invité à examiner l'annexe mise à jour après l'approbation du prochain plan stratégique.

Commented [MC8]: Supprimé pour tenir compte du fait que le calendrier du processus de planification stratégique a changé.



	<ul style="list-style-type: none"> financer les projets de technologies de l'information prévus dans le plan stratégique approuvé réagir aux risques et aux besoins d'investissement futurs dans la performance, l'accessibilité et la sécurité de ses actifs de technologies de l'information. 	
Fonds général pour imprévus	Le fonds général pour imprévus a été établi par le conseil pour atténuer l'impact financier du risque d'événements inattendus qui pourraient avoir une incidence négative importante sur les activités, les revenus et les dépenses d'Ingénieurs Canada.	2 500 000 \$
	Total des actifs nets affectés à l'interne	6 000 000 \$

Actifs nets non affectés et actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles

Catégorie d'actifs	Objet	Montant
Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles	Les actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles sont un montant calculé correspondant à la valeur comptable nette des biens corporels et incorporels moins toute dette s'y rapportant.	564 690 \$ (montant apparaissant dans les états financiers de 2018)
Actifs nets non affectés	Des actifs nets non affectés sont maintenus pour financer le niveau approprié de liquidités nécessaires au maintien des opérations courantes. Les actifs nets non affectés correspondent aux actifs nets totaux moins les actifs affectés à l'interne et les actifs investis dans les immobilisations corporelles et incorporelles.	Au moins 1 000 000 \$

Actifs nets affectés à l'interne

Ingénieurs Canada doit établir des actifs nets affectés à l'interne (communément appelés « réserves » ou « fonds de réserve ») à des fins précises d'exploitation ou d'immobilisations telles que le permettent les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les actifs nets affectés à l'interne sont justifiés par un énoncé d'objet clair, le niveau précis de financement requis et, au besoin, la période de temps prévue pour l'accumulation ou la réduction du solde. L'objet des actifs nets affectés à l'interne doit être cohérent avec les objectifs des initiatives stratégiques et des plans opérationnels d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'avec les risques identifiés quant à la réalisation de ces objectifs.

Ingénieurs Canada a établi trois catégories d'actifs nets affectés à l'interne qui sont nécessaires, soit :

a) Fonds de défense juridique

Ingénieurs Canada a besoin d'un fonds de défense juridique pour couvrir les frais juridiques relatifs à des enjeux concernant la profession d'ingénieur, dont la protection du terme « ingénieur » et d'autres termes, et pour intervenir dans des affaires judiciaires présentant un intérêt national important, ou pour aider les organismes de réglementation qui n'ont pas les ressources financières pour défendre une mesure d'application de la loi et/ou une obligation statutaire ayant un impact clair et important sur d'autres membres.



En 2008, Ingénieurs Canada a fait réaliser une étude actuarielle portant sur ses réserves, étude qui a recommandé l'établissement d'un fonds de défense juridique de 1 000 000 \$, avec une augmentation annuelle de 40 000 \$. Se fondant sur cette étude, Ingénieurs Canada a créé un fonds de défense juridique de 1 500 000\$.

b) Fonds pour les priorités stratégiques

Ingénieurs Canada amorce une importante période de transition avec la mise en œuvre de son Plan stratégique 2022-2024, qui prévoit des initiatives particulières, des investissements dans l'évaluation sur la base des compétences, et des améliorations des services axés sur les technologies.

En ce qui concerne les services axés sur les technologies, en plus des projets prévus visant à améliorer les opérations et les services aux membres, Ingénieurs Canada fonctionne dans un environnement caractérisé par l'évolution rapide des technologies et l'accélération des risques (notamment au chapitre de la cybersécurité). Ingénieurs Canada s'attend à devoir faire un investissement substantiel dans ses systèmes et technologies de l'information au cours des cinq prochaines années afin de mettre en œuvre des pratiques standard/exemplaires en matière de performance, d'accessibilité et de sécurité. Ce fonds est destiné à financer tant les projets actuellement prévus que les projets à venir.

Sur la base du Plan stratégique 2022-2024 et des risques technologiques futurs, Ingénieurs Canada a établi un fonds pour les priorités stratégiques de 2 000 000 \$.

c) Fonds général pour imprévus

Ingénieurs Canada doit maintenir un fonds général pour imprévus afin d'atténuer l'impact financier du risque d'un événement négatif important causé par des changements survenant dans son environnement politique, économique et réglementaire qui échapperaient à son contrôle.

Les principaux facteurs de risques actuels qui pourraient avoir un impact négatif considérable sur les revenus comprennent :

- L'évolution démographique des effectifs : Les revenus provenant des cotisations des organismes de réglementation sont basés sur le nombre de membres. Comme c'est le cas pour de nombreux organismes professionnels, les membres des organismes de réglementation vieillissent, ce qui présente le risque important d'un déclin soutenu des revenus tirés des cotisations, avec un impact corollaire sur les revenus provenant des programmes d'affinité.
- Les programmes d'affinité : Les programmes d'affinité et d'assurance sont la principale source de revenus d'Ingénieurs Canada. Deux éventualités pourraient avoir un impact sur ces revenus : le retrait d'une province d'un programme d'affinité et l'annulation ou le non-renouvellement d'un programme par un fournisseur de services.
- Les organismes de réglementation provinciaux : Comme pour tout organisme national, il existe le risque qu'une province se retire de l'organisme national.

Sur la base de ces risques et d'autres risques identifiés lors de l'évaluation, Ingénieurs Canada a établi un fonds général pour imprévus de 2 500 000 \$.



Ce montant équivaut à environ trois mois de coûts d'exploitation d'Ingénieurs Canada, ce qui est un repère couramment utilisé par les organismes sans but lucratif pour l'établissement d'un fonds général pour imprévus.

Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles

Les actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles sont un montant calculé, conformément aux normes comptables canadiennes (voir la définition ci-dessous). Ingénieurs Canada a pour pratique d'utiliser ses actifs nets pour financer ses immobilisations corporelles et incorporelles, autres que les incitatifs différés à la location relatifs à ses locaux loués. Cette politique autorise la création de réserves distinctes pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles et/ou de technologies de l'information (comme dans le cas du fonds pour les priorités stratégiques), afin de disposer de fonds adéquats pour de futures acquisitions.

Actifs nets non affectés

Des actifs nets non affectés sont maintenus pour financer le niveau approprié de liquidités nécessaires pour maintenir les opérations courantes. Le solde cible des actifs nets non affectés d'Ingénieurs Canada doit être déterminé chaque année, en tenant compte des besoins immédiats de liquidités et des besoins de flux de trésorerie autres que ceux prévus dans les soldes existants affectés à l'interne. Le solde cible des actifs nets non affectés doit correspondre aux recommandations soumises par la direction au conseil d'administration dans le cadre du processus de budgétisation annuel.

Sur la base d'une analyse des dépenses et des flux de trésorerie mensuels et annuels, Ingénieurs Canada compte maintenir, en permanence, un solde d'actifs nets non affectés d'au moins 1 000 000 \$.

Définitions

Définition des termes employés dans la présente politique :

- **Actifs nets** : Les actifs nets totaux d'un organisme sans but lucratif correspondent à l'intérêt résiduel dans ses actifs après déduction de ses passifs.
- **Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles** : Montant des actifs nets qui financent les immobilisations corporelles et incorporelles d'Ingénieurs Canada. Ce montant est calculé comme suit :
 - Valeur comptable nette des immobilisations corporelles et incorporelles
 - Moins : dette à long terme relative aux immobilisations corporelles et incorporelles
 - Moins : incitatifs différés à la location relatifs aux immobilisations corporelles
 - Moins : contributions différées utilisées pour acquérir des immobilisations corporelles et incorporelles
 - Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles
- **Actifs nets affectés à l'interne (« réserves »)** : Montants d'actifs nets mis de côté par Ingénieurs Canada à des fins futures particulières ou pour des imprévus futurs particuliers. Les deux catégories générales d'actifs nets affectés à l'interne couramment utilisées par les organismes sans but lucratif sont les suivantes :
 - **Réserves stratégiques** : Ces réserves servent généralement à financer des projets, des investissements ou des événements ponctuels qui appuient la réalisation des priorités stratégiques de l'organisme afin de permettre le maintien des opérations courantes au cours de l'année où ces initiatives stratégiques sont réalisées. Les réserves stratégiques devraient s'aligner sur le plan stratégique de l'organisme sans but lucratif.



- **Réserves pour imprévus** : Ces réserves atténuent le risque financier d'un événement incontrôlable/inattendu important qui aurait un impact négatif sur la situation financière d'un organisme sans but lucratif. Ce genre d'événement provoque généralement un déclin immédiat et/ou soutenu des revenus annuels ou une augmentation des dépenses. Un fonds de réserve pour imprévus sert à couvrir le coût de l'imprévu afin de permettre à l'organisme de poursuivre ses opérations courantes tout en réagissant à l'événement défavorable. Les réserves pour imprévus s'appuient normalement sur une évaluation officielle des risques réalisée par l'organisme sans but lucratif.
- **Actifs nets non affectés** : montants des actifs nets qui ne sont pas affectés à l'interne et qui ne sont pas investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles. Ces actifs sont généralement considérés comme étant le montant du fonds de roulement liquide nécessaire pour les opérations courantes.



7 Politiques du conseil

7.4 Partenariats avec d'autres organismes

Date d'adoption : 24 mai 2019 (motion 5756)

Périodicité de révision : triennale

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 15 septembre 2021

- (1) Le conseil entretient une communication ouverte avec d'autres organismes au sujet des enjeux nationaux d'intérêt commun qui concordent avec les objets d'Ingénieurs Canada. Il peut notamment s'agir de ce qui suit :
 - a) Inviter des représentants de ces organismes à assister aux réunions du conseil.
 - b) Tenir des réunions conjointes avec d'autres conseils.
- (2) Outre le président qui agit à titre de porte-parole du conseil, le chef de la direction a pour instruction de maintenir, avec d'autres organismes, des relations, des partenariats et des adhésions qui contribuent à la réalisation du plan stratégique et concordent avec les objets d'Ingénieurs Canada.
- (3) Le chef de la direction a pour instruction de soumettre périodiquement au conseil la liste de ces relations, à titre d'information. Cette liste doit indiquer le coût, le cas échéant, l'objectif de la relation, et les résultats obtenus jusqu'à présent.
- (4) Un partenariat est défini comme toute relation entre Ingénieurs Canada et un autre organisme qui a un impact sur la réalisation du plan stratégique ou des incidences importantes sur les ressources financières ou humaines.

Commented [JC1]: Le Comité sur la gouvernance recommande que cette politique soit supprimée en raison de sa nature opérationnelle.

Commented [LE2]: Le dernier rapport au conseil sur les relations avec d'autres organismes en mai 2023 était de 12 pages avec un cahier de travail de près de 400 pages. On peut soutenir que le rapport donne du travail supplémentaire au conseil, qui doit l'examiner, et au personnel, qui doit le rédiger, mais il ne donne pas lieu à des discussions fructueuses.

7.4.1 Critères pour l'établissement d'un partenariat

- (1) Les critères suivants doivent être pris en compte lors de l'établissement d'un nouveau partenariat au niveau du conseil ou des opérations :
 - a) La mesure dans laquelle le partenariat contribuera à la réalisation du plan stratégique et des objets.
 - b) La valeur financière et réputationnelle du partenariat.
 - c) La mesure dans laquelle le partenariat est mutuellement profitable.
 - d) Le coût de l'adhésion, le cas échéant.
 - e) La concordance entre les valeurs, principes et pratiques de l'organisme et ceux d'Ingénieurs Canada.
- (2) Lors de l'établissement d'un nouveau partenariat, l'objectif et les résultats désirés de la relation doivent être documentés.
- (3) Le chef de la direction doit examiner périodiquement les partenariats pour s'assurer qu'ils continuent de satisfaire aux critères, de correspondre à l'objectif, et d'apporter de la valeur en produisant les résultats attendus.

Manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada

Section 7 : Politiques du conseil

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Objectifs du chef de la direction		4.7
Objet :	Approuver les objectifs du chef de la direction pour 2024	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil) Ressources humaines (risque opérationnel)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve les objectifs 2024 du chef de la direction, sur recommandation du Comité RH.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Arjan Arenja, président du Comité des RH	

Définition du problème/de l'enjeu

- La politique du conseil 4.7, *Surveillance du chef de la direction*, établit la procédure à suivre pour évaluer le rendement du chef de la direction et lui fournir une rétroaction et des conseils.
- Le chef de la direction doit avoir des objectifs annuels en fonction desquels son rendement peut être mesuré. L'annexe 1 comprend une description des objectifs qui sont proposés pour 2024.
- Les objectifs proposés ont été présentés par le chef de la direction au Comité RH en septembre 2023. Les commentaires fournis par le Comité RH sont traités dans l'annexe.
- Conformément à son mandat, le Comité de recherche pour le recrutement d'un chef de la direction établira des objectifs de rendement à court terme avec le nouveau chef de la direction, notamment un processus pour un examen du rendement sur trois (3) mois.
- Lors de sa réunion du 14 décembre 2023, le Comité RH a recommandé que le Comité de recherche pour le recrutement d'un chef de la direction établisse des mesures quantitatives avec le nouveau chef de la direction pour les mesures de son rendement à court terme.

Action/recommandation proposée

- Que le conseil approuve les objectifs du chef de la direction proposés pour 2024.
- Que les objectifs proposés soient utilisés comme fondement des objectifs et mesures de rendement pour le nouveau chef de la direction.

Autres options envisagées

- Aucune, étant donné qu'il est établi, selon la politique du conseil 4.7, que le conseil approuve les objectifs du chef de la direction en février.

Risques

- Les objectifs définissent les attentes du conseil à l'égard du rendement du chef de la direction. Une absence d'objectifs crée de l'ambiguïté et de l'incertitude quant aux orientations. Ce manque de clarté cause de la confusion et de la frustration au sein du personnel et des organismes de réglementation. L'établissement d'objectifs transparents atténue ce risque.

Répercussions financières

- Aucune

Avantages

- Un chef de la direction motivé qui comprend ce qu'il faut pour réussir et qui peut mobiliser et guider le personnel pour stimuler le rendement et produire des résultats.
- Les attentes à l'égard du chef de la direction sont claires pour les administrateurs et administratrices, les organismes de réglementation et le personnel.

Consultations

- Ces objectifs ont été élaborés en fonction du plan stratégique 2022-2024, du plan opérationnel annuel et du budget de 2024 et en concertation avec le chef de la direction, les membres de la direction et les membres du Comité des ressources humaines.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le Comité de recherche pour le recrutement d'un chef de la direction discutera des objectifs et mesures de rendement à court terme du nouveau chef de la direction.
- Le Comité RH discutera des objectifs et mesures de rendement du nouveau chef de la direction pour 2025 lors de sa réunion en novembre 2024, afin de les présenter au conseil en février 2025.

Annexe

- **Annexe 1** : Objectifs du chef de la direction pour 2024

Objectifs du chef de la direction – 2024

Le Comité des ressources humaines peut utiliser les aspects suivants comme base pour l'évaluation du rendement du chef de la direction d'Ingénieurs Canada, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Réalisation des objectifs stratégiques

Priorité stratégique 1.1 : Examiner et valider le but et la portée de l'agrément

- Publier la version finale recommandée du but et de la portée de l'agrément et de l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice.
- Publier le rapport final sur la voie à suivre avec des directives à l'intention du BCAPG, du BCCAG et d'Ingénieurs Canada en vue de mettre en œuvre des systèmes conformes au but de l'agrément et à l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice.

Priorité stratégique 1.2 : Renforcer la collaboration et l'harmonisation

- Finaliser et signer l'Énoncé national de collaboration avec les organismes de réglementation.

Priorité stratégique 1.3 : Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie

- Publier un document de recherche sur un domaine d'exercice du génie nouveau, contemporain ou qui se recoupe avec d'autres (le domaine précis sera choisi par les organismes de réglementation).

Priorité stratégique 2.1 : Accélérer l'initiative 30 en 30

- Organiser la Conférence nationale 30 en 30 de 2024.
- Compléter la stratégie visant les employeurs.
- Compléter la stratégie de recherche nationale.

Priorité stratégique 2.2 : Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice

- Campagne de marketing 2024 sur le terrain.
- Poursuivre le programme de rayonnement auprès des diplômés en génie et des ingénieurs stagiaires.
- Terminer l'évaluation globale du projet de la PS2.2.

Priorité stratégique 3.1 : Maintenir notre engagement envers l'excellence

- Confirmer qu'Ingénieurs Canada est prêt à présenter sa demande pour l'agrément de niveau Platine.
- Présenter la demande à Excellence Canada.

Plan stratégique 2025-2029

- Le plan stratégique est terminé et approuvé par les membres.

Réalisation des principaux objectifs opérationnels axés sur les dix objectifs fondamentaux d'Ingénieurs Canada :

Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

- Collaborer avec les parlementaires et les hauts fonctionnaires pour faire connaître et promouvoir la valeur du permis d'exercice au sein de la fonction publique fédérale, et promouvoir les exigences de permis d'exercice pour les postes d'ingénieurs dans la fonction publique fédérale.
- Mettre au point un énoncé de principe national conforme à la PS 1.3, axé sur l'exercice professionnel du génie énergétique.
- Présenter les recommandations prébudgétaires annuelles d'Ingénieurs Canada au gouvernement fédéral en prévision du budget de 2025.

Favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société, et susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels

- Réaliser le projet d'impact collectif - Enseignement des STIM de la maternelle à la fin du secondaire, en collaboration avec Engineers of Tomorrow pour mobiliser les organismes non gouvernementaux liés aux STIM en ce qui concerne la sensibilisation aux carrières en génie.

Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne

- Mettre au point un plan d'action fondé sur l'exercice de vision qui a été mené par le Comité consultatif autochtone (CCA) sur cinq ans.

Stabilité organisationnelle

- Respecter le budget de 2024 et produire les rapports appropriés.
- Élaborer le budget de 2025 (comprenant la cotisation par personne proposée pour 2027 et des prévisions pluriannuelles) et le faire approuver par le conseil.

NOTE DE BREFFAGE : Pour discussion

Discussion générative : Les nouvelles tendances en matière de réglementation		5
Objet :	Examiner les nouvelles tendances en matière de réglementation qui pourraient avoir une incidence sur la façon dont Ingénieurs Canada sert les organismes de réglementation.	
Lien avec le plan stratégique/les objets :	Objectif fondamental 6 : S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la portée et de la valeur de la réglementation du génie (risque du conseil)	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Nancy Hill, présidente du conseil	

Définition du problème/de l'enjeu

- Le premier principe directeur d'Ingénieurs Canada est de **répondre aux besoins des organismes de réglementation** (Politique 1.2 du conseil).
- Afin de répondre aux besoins des organismes de réglementation, il est important pour Ingénieurs Canada de comprendre les nouvelles tendances en matière de réglementation, ce qui lui permettra d'évoluer avec les organismes de réglementation dans un environnement réglementaire en transformation constante.

Contexte

- L'annexe A présente une liste succincte des principales tendances macro (sociétales) et micro (professionnelles) ayant une incidence sur la réglementation. Certaines tendances se chevauchent. Il n'est pas surprenant que certaines des tendances qui apparaissent au niveau micro découlent des tendances macro.
- La liste a été établie à partir de [l'Analyse contextuelle pour le Plan stratégique 2025-2029 d'Ingénieurs Canada](#), d'un [article paru dans Parlons génie](#) en janvier 2020 et des présentations données par les experts de l'industrie Katrina Haymond, Field Law et Richard Steinecke, SML-LAW, respectivement, au BCCAG (en 2023) et au Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR) (en 2022).
- La liste n'est *pas* exhaustive, mais vise plutôt à stimuler la discussion.

Action ou recommandation proposée

- Le conseil est invité à participer à une discussion générative sur les nouvelles tendances en matière de réglementation qui pourraient influencer les services fournis par Ingénieurs Canada aux organismes de réglementation.

- La discussion vise à lancer un dialogue sur le sujet et ne mènera pas nécessairement à des résultats immédiats.
- Les discussions génératives peuvent faciliter le travail d'un conseil en :
 - informant les administrateurs et administratrices sur des sujets tournés vers l'avenir
 - encourageant un dialogue qui fait ressortir des points de vue différents
 - stimulant une réflexion critique qui éclaire la prise de décision ultérieure
 - renforçant l'engagement des administrateurs et administratrices.
- Il est suggéré que le conseil utilise une approche de réflexion, de jumelage et de partage pour soutenir la discussion. Avant la réunion, les membres du conseil sont invités à préparer des réponses aux questions suivantes à l'aide de la feuille de travail ci-jointe :
 - Réflexion sur les tendances en matière de réglementation décrites à l'Annexe 1 :
 - Selon vous, quelle tendance est la plus étroitement liée à la façon dont Ingénieurs Canada sert les organismes de réglementation?
 - Selon vous, quelle tendance pourrait apporter le plus de changements à la réglementation, qu'ils soient positifs ou négatifs?
 - Êtes-vous surpris de voir certaines tendances figurer dans la liste?
 - Manque-t-il des tendances?
- Les réponses à ces questions seront communiquées à la séance plénière.

Prochaines étapes

- Les prochaines étapes immédiates n'ont pas été déterminées. L'objectif de la discussion n'est pas de parvenir à des résultats immédiats, mais plutôt d'aider le conseil à s'engager dans une réflexion approfondie sur les tendances évolutives de la réglementation qui auront une incidence sur les organismes de réglementation et contribueront à la résolution de problèmes futurs.

Annexes

- **Annexe 1** : Les nouvelles tendances en matière de réglementation
- **Annexe 2** : Feuille de travail pour la discussion

Annexe 1 : Les nouvelles tendances en matière de réglementation

Tendances de niveau macro (sociétales)

- **Nouvelles technologies / intelligence artificielle (IA)** : Le rythme auquel les nouvelles technologies, notamment l'IA, sont introduites et intégrées dans la vie quotidienne est sans précédent.
- **Méfiance** : Ces dernières années, la confiance dans les institutions publiques s'est érodée.
- **Changements climatiques** : Le public attend de plus en plus des organisations et des professions qu'elles s'attaquent aux changements climatiques.
- **Équité, diversité et inclusion (EDI)** : Les organisations sont de plus en plus conscientes de la nécessité de veiller à ce que les valeurs de l'EDI s'incarnent dans leur travail afin de permettre la pleine participation de tous, en particulier des personnes qui ont été historiquement sous-représentées ou victimes de discrimination.
- **Mobilité accrue de la main-d'œuvre** : Le télétravail est devenu une attente et une norme pour les travailleurs du savoir, ce qui peut avoir une incidence sur les taux de maintien en poste et la mobilité de la main-d'œuvre.

Tendances de niveau micro (professionnelles)

- **Réglementation accrue des entités** : Bien que les firmes et les entités d'ingénierie soient déjà réglementées, le degré de surveillance réglementaire est variable.
- **Conduite en dehors des heures de travail** : Les organismes de réglementation sont compétents en matière de « conduite en dehors des heures de travail ».
- **Développement professionnel continu (DPC)** : La formation continue obligatoire est exigée des professionnels titulaires de permis afin d'assurer la sécurité du public.
- **Surveillance accrue des fonctions réglementaires** : Les gouvernements provinciaux ont introduit des moyens tels que la législation pour surveiller et normaliser la réglementation.
- **Composition des conseils d'administration** : On met de plus en plus l'accent sur le recrutement de conseils basés sur les compétences et comprenant des membres du public n'appartenant pas à la profession.

Annexe 2 : Feuille de travail pour la discussion

Instructions :

1. **Réfléchir** : Avant la réunion, notez vos réflexions en réponse à chaque question.
2. **Apparier** : Lors de la discussion ouverte, prenez cinq minutes pour présenter vos idées à la personne à côté de vous. Notez les idées que vous avez en commun et celles que vous avez apprises.
3. **Partager** : Sélectionnez une idée dont vous avez discuté avec votre partenaire. Partagez cette idée avec le conseil lors de la table ronde.

Répétez ces étapes en discutant de chaque question, de façon alternée, avec la personne assise à votre droite et la personne assise à votre gauche. Par exemple, si vous avez discuté de la question 1 avec la personne assise à votre droite, discutez de la question 2 avec la personne assise à votre gauche.

Questions

Question 1 : Selon vous, quelle tendance est la plus étroitement liée à la façon dont Ingénieurs Canada sert les organismes de réglementation?

Question 2 : Selon vous, quelle tendance pourrait apporter le plus de changements à la réglementation, qu'ils soient positifs ou négatifs?

Question 3 : Êtes-vous surpris de voir certaines tendances figurer dans la liste?

Question 4 : Manque-t-il des tendances?